



بنك تونس العربي الدولي
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Rapport sur la Gestion de la Banque
Exercice 2015

SOMMAIRE

Profil de la BIAT

1. Environnement économique, bancaire et financier

- 1.1 Environnement économique
- 1.2 Environnement bancaire et financier

2. Activité et résultats

- 2.1 Stratégie de la Banque
- 2.2 Faits marquants de la Banque
- 2.3 Activités de la Banque
- 2.4 Résultats de la Banque
- 2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des cinq dernières années
- 2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir
- 2.7 Activités Recherche et Développement

3. Groupe BIAT et Participations

- 3.1 Groupe BIAT
- 3.2 Evolution du portefeuille participations

4. Actionnariat

- 4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote
- 4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

5. Gouvernance

- 5.1 Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités
- 5.2 Direction Générale
- 5.3 Commissaires aux comptes

6. L'action BIAT en bourse

- 6.1 Evolution du cours de l'action BIAT
- 6.2 Actions de communications financières effectuées

7. Affectation des résultats

7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

8. Contrôle des comptes

8.1 Rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne

8.2 Examen des comptes financiers

9. Bilan social

9.1 Projet RH

9.2 Indicateurs RH

9.3 Centre de développement des compétences

10. Éléments sur le contrôle interne

10.1 Environnement du contrôle interne

10.2 Gestion des risques

11. Métiers de la Banque

11.1 Pôle Banque de détail

11.2 Pôle Banque de Financement et d'Investissement

12. Responsabilité Sociétale

12.1 Projet RSE

12.2 Fondation BIAT pour la jeunesse

13. Etats financiers individuels 2015

14. Etats financiers consolidés 2015

PROFIL DE LA BIAT

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est l'une des plus importantes institutions financières en Afrique du Nord et un acteur de référence en Tunisie.

Avec 2460 collaborateurs en 2015, la BIAT compte près de 700 mille clients et un réseau de correspondants internationaux de près de 1500 banques. Elle dispose d'un réseau des plus denses en Tunisie avec 200 agences réparties sur l'ensemble du pays et également une représentation à Tripoli – Libye.

Poursuivant sa dynamique de développement à l'international, la BIAT a créé en novembre 2015 une filiale BIAT France, sous le statut d'agent de paiement, en partenariat avec un établissement français spécialisé dans les transferts financiers des diasporas. Cette création s'est accompagnée par l'ouverture d'une première agence à Paris.

Banque de proximité et socialement responsable, la BIAT ambitionne de devenir, dans le cadre de son plan stratégique, un groupe financier diversifié, solide et international.

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1.1 Environnement économique

Au niveau international

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques dans le monde paru au mois de janvier 2016, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que la croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,1% en 2015 contre 3,4% enregistrés en 2014.

Ce résultat cache toutefois des disparités entre les différentes régions économiques. En effet, pour les pays avancés, le FMI indique qu'une reprise timide devrait se poursuivre en 2015 avec un taux de croissance économique qui devrait croître de 1,9% contre 1,8% en 2014 et 1,1% en 2013.

S'agissant des pays émergents et en développement, ils devraient accuser en 2015 un ralentissement pour la troisième année consécutive, soit 4% contre 4,6% en 2014 et 5% en 2013, en raison principalement de la chute des cours des prix internationaux de base, la contraction des flux de financements extérieurs et les tensions exercées sur les taux de change.

S'agissant de la situation de l'emploi, le taux de chômage a enregistré un repli pour s'établir à 5,3% en 2015 contre 6,2% en 2014. Dans la zone Euro, ce taux s'est établi à 11,1% en 2015 contre 11,6% une année auparavant.

De son côté, l'indice des prix internationaux des produits de base a poursuivi en 2015 sa tendance baissière avec un repli de 35,3% par rapport à l'année dernière, ayant touché les prix de l'ensemble des groupes de produits surtout l'énergie.

En relation avec ce repli des prix mondiaux des produits de base, les taux d'inflation demeurent dans les principaux pays industrialisés à des niveaux très bas. Aux Etats Unis et dans la Zone Euro en particulier, le taux

d'inflation s'est situé respectivement à 0,7% et 0,2% en glissement annuel, au mois de décembre 2015, contre 0,5% et 0,1% le mois précédent.

Sur les marchés des changes internationaux, l'année 2015 a été marquée par l'appréciation du dollar américain en particulier face à l'euro de près de 10%.

Au niveau national

L'activité économique pour l'année 2015 a enregistré une stagnation voire même une récession dans les principaux secteurs à l'exception de l'agriculture et pêche qui a bénéficié de la récolte exceptionnelle de l'huile d'olive.

Le taux de croissance économique est ainsi revenu de 1,7% en 2014 à 0,8% en 2015, contre des prévisions initiales de 3%.

Ceci traduit la situation économique difficile de l'économie nationale suite notamment aux retombées des événements terroristes qui ont lourdement pesé sur l'activité du tourisme et du transport, entraînant une forte détérioration de leurs principaux indicateurs, même par rapport à ceux réalisés en 2011. Les principales branches des industries manufacturières, hormis les industries agroalimentaires, ont également connu une contraction malgré la reprise modérée de la croissance économique dans la Zone Euro. Pour leur part, les principaux secteurs des industries non manufacturières, notamment l'activité minière et à un degré moindre l'activité énergétique, ont affiché un fléchissement.

Parallèlement, le taux de chômage global a connu une hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année 2014 pour se situer à 15,4%. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est demeuré à un niveau élevé, soit 31,2% contre 32% une année auparavant.

Le taux d'inflation s'est établi pour sa part au même niveau enregistré une année auparavant, soit 4,9%. Le taux d'inflation des produits alimentaires et

celui des produits manufacturés ont connu une décélération de leur rythme de progression pour atteindre, en moyenne, 5,2% et 4,8%, respectivement, contre 5,4% et 5,2% en 2014, alors que l'évolution des prix des services a connu une certaine accélération en 2015, passant de 4,2% à 4,6%, d'une année à l'autre.

Au niveau du marché des changes, le dinar a enregistré en 2015 une dépréciation de 8,4% vis-à-vis du dollar américain et de 7,1% vis-à-vis du yen japonais, alors qu'il s'est apprécié de 2% par rapport à l'euro et de 1,4% face au dirham marocain.

Chiffres clés	2013	2014	2015
Croissance du PIB (à prix constants)	2,4%	1,7%	0,8%
Taux d'inflation (en %)	6,1%	4,9%	4,9%
Epargne nationale (en % du RNDB)	14,6%	14,6%	12,5%
Déficit courant (en % du PIB)	8,3%	8,9%	8,7%
Déficit du Budget (en % du PIB)	6,9%	5,1%	4,8%
Croissance des exportations de biens (en %)	4,3%	2,5%	-2,8%
Croissance des importations de biens (en %)	3,5%	6,4%	-5,7%
Services de la dette / Recettes courantes (en %)	8,2%	7,1%	8,4%
Recettes touristiques (en MD)	3 221	3 626	2 355
Croissance	1,7%	12,6%	-35,1%
Total investissement (en MD)	16 465	16 608	16 622
Croissance		0,9%	0,1%
Taux d'investissement (en % du PIB)	21,9%	20,6%	19,4%
Concours à l'économie (en MD)	56 832	62 210	66 199
Croissance	6,8%	9,4%	6,4%
Masse monétaire M2 (en MD)	51 671	55 908	57 853
Croissance	6,9%	8,2%	3,5%

Source BCT

1.2 Environnement bancaire et financier

Le système bancaire

L'évolution de l'activité du système bancaire s'est caractérisée au courant de l'année 2015 par un ralentissement du rythme d'évolution aussi bien des dépôts que des crédits en relation avec la morosité de la conjoncture nationale.

Le déficit de liquidité, qui a caractérisé la situation de la trésorerie des banques au courant des années 2013 et 2014, s'est accentué en 2015.

- **Les dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle du système bancaire se sont établis à 52 070MD au 31 décembre 2015, enregistrant une progression de 4,4% inférieure à celle enregistrée une année auparavant (+6,8%).

Cette progression a concerné les dépôts à vue et les dépôts d'épargne avec une augmentation de 7,9% alors que les dépôts à terme ont enregistré une baisse de 2%.

Les parts des dépôts faiblement rémunérés et de l'épargne dans le total des dépôts, ont été consolidées respectivement de 1,1 point et 0,9 point par rapport à l'année 2015 au détriment des dépôts à terme (-2,0 points).

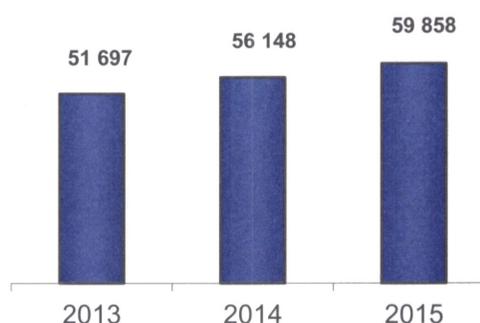


- **Les crédits à la clientèle**

Les crédits à la clientèle au niveau du système bancaire ont totalisé, au terme de l'année 2015, 59.858MD, enregistrant un fléchissement du rythme de progression comparativement à l'année dernière (+6,6% contre +8,6%), reflétant essentiellement celle du portefeuille escompte (+4,4% contre +8,3%) .

L'augmentation des crédits accordés, au cours de l'année 2015, a profité principalement, au secteur des services suivi par les particuliers et enfin celui de l'industrie.

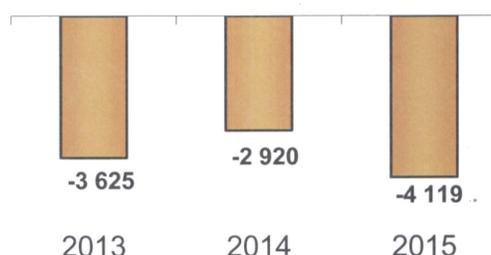
Evolution des crédits à la clientèle (en MD)



- **Le marché monétaire**

Le déficit de liquidité qui a caractérisé la situation de la trésorerie des banques au courant des années 2013 et 2014 s'est accentué en 2015 et s'est soldé en fin d'année par un recours net au marché monétaire de 4.119MD, supérieur à celui observé au terme de l'exercice écoulé (2 920MD).

Situation nette au Marché monétaire
En termes de soldes (en MD)



Taux du marché

Globalement, le taux moyen du marché monétaire (TMM) a évolué, tout le long de l'année 2015, en étant proche du taux directeur. Le TMM s'est ainsi situé à 4,79% au courant des dix premiers mois de l'année 2015 et a été ramené à 4,28% au courant des deux derniers mois de la même année suite à la décision de la BCT de baisser son taux directeur de 50 points de base à 4,25% au terme du mois d'octobre 2015.

Pour toute l'année 2015, l'ajustement à la baisse du taux directeur s'est reflété par une baisse du TMM de 12 points de base à 4,71% contre 4,83% en 2014.

Concernant le taux de rémunération de l'épargne (TRE), il est resté inchangé à 3,5% et ce, depuis le mois de juillet 2014.

Marché boursier

L'année 2015 a connu un ralentissement du rythme des introductions en bourse par rapport aux années précédentes ou deux introductions ont été réalisées avec un montant global levé de 254MD contre 6 en 2014 et 12 en 2013.

Concernant l'activité boursière, l'indice Tunindex a été freiné dans son élan haussier entamé depuis le début de l'année et conforté par l'achèvement de la phase transitionnelle, par notamment l'avènement de l'attentat de Sousse perpétré à la clôture du premier semestre. Ainsi, après avoir atteint un record de 5770,32 points au 24 juin 2015 correspondant à une performance de 13,4%, l'indice Tunidex a abordé la seconde moitié de l'année sur une pente totalement baissière pour constater une perte de 16,4% à la date du 12 novembre 2015 avant d'enregistrer une légère reprise de 4,5% vers la fin de l'année.

L'indice Tunindex a ainsi clôturé l'année à 5.042,16 points, soit une baisse de 0,9% sur toute l'année 2015 contre un rendement annuel de 16,2% en 2014.

Parallèlement, la plupart des indices sectoriels se sont inscrits en baisse, au cours de l'année 2015, hormis les indices des sociétés financières, des biens de consommation, de l'Agro-alimentaire et Boissons et des Produits Ménagers et de soin Personnel.

Le secteur des produits ménagers et soins personnels a réalisé la meilleure performance de l'année avec une progression de 21,9% alors que le secteur des « Bâtiments et Matériaux de construction » a accusé la plus forte baisse, soit -35.22%. L'indice TUNBANK a, pour sa part, réalisé un rendement positif de 1,4%.

Quant au volume des transactions réalisées sur la cote de la Bourse en 2015, il s'est inscrit en hausse de 20,4% à 2.139,5MD, soit un volume quotidien moyen de transactions de 8,6MD contre 7,2MD en 2014.

En dépit de la tendance baissière du marché, la capitalisation boursière s'est inscrite en hausse de 1,9% pour se situer à 17.830MD à fin décembre 2015, soit 21,2% du PIB contre 17.324MD ou 21,0% du PIB à fin 2014. Cette progression est expliquée principalement par les augmentations de capital réalisés par la STB et la BH dans le cadre de leur restructuration et qui ont totalisé 867MD.

2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

2.1 Vision et Stratégie de la Banque

La BIAT a défini, dans le cadre du Plan Horizon, une vision :

Vision de la Banque

-
- 1** Passer d'une banque à un groupe financier proche de ses clients, capable d'accompagner leur développement, y compris à l'international

 - 2** Être une référence en matière de rentabilité, de productivité et de performances financières

 - 3** Être un employeur de choix, une entreprise où il fait bon travailler pour des collaborateurs qui se distinguent

 - 4** Être un acteur responsable conscient de son rôle dans la société et qui s'implique dans le développement du pays

Pour atteindre cette ambition, la BIAT a défini également dans le cadre du plan Horizon, une stratégie qui s'articule autour des trois principaux thèmes suivants :

- **Le développement** pour continuer le renforcement du fonds de commerce de la banque et le développement de ses activités.
- **L'optimisation** pour améliorer les processus internes, la productivité et la qualité de services
- **La mobilisation** des ressources humaines et le renforcement de l'image de marque.

Notre stratégie accorde une priorité majeure aux actions relatives à la RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) à travers un grand projet dédié à ces questions et à travers un soutien continu aux actions de la fondation BIAT.

2.2 Faits marquants de la Banque

La BIAT a poursuivi au courant de l'année 2015 la réalisation de ses grands projets avec notamment :

L'extension de son réseau via l'ouverture de 15 nouveaux points de vente portant le nombre de ses agences à 200;

L'ouverture en novembre 2015 de la première agence en France « BIAT France » dans le quartier de l'Opéra à Paris dans le but de mieux servir les Tunisiens Résidents à l'étranger;

La poursuite de la migration technologique des services centraux dans le cadre de la refonte de son système d'information;

La poursuite de la mise en œuvre du projet efficacité opérationnelle permettant de capter des gains de productivité et de mutualiser les back offices;

La consolidation du plan de continuité de l'activité (PCA) avec l'élargissement du périmètre pour intégrer les agences et un renforcement de la sécurité physique au niveau du siège;

L'achèvement des travaux de la construction de la deuxième tranche du siège;

La création d'un Pôle « Conseil et Restructuration » dédié à la prise en charge, le conseil et l'accompagnement des entreprises nécessitant des restructurations financières combinées éventuellement à des transformations opérationnelles;

La revue de la filière Risques en prenant en compte les meilleures pratiques en la matière et ce dans le but de renforcer la responsabilité du risque notamment dans l'activité de crédit;

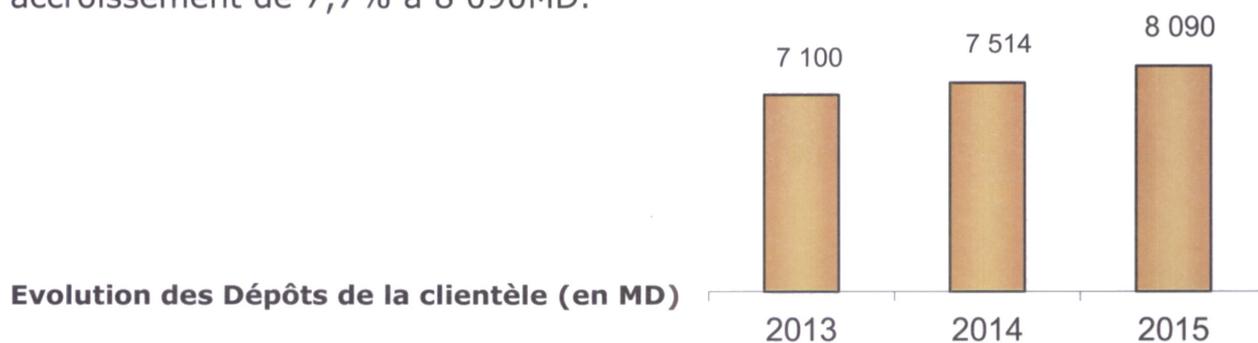
L'exportation, via sa filiale « BIAT Consulting » de l'expertise et du savoir-faire du groupe BIAT sur le continent africain;

La consécration de l'engagement de la banque dans la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale RSE avec l'implication et le soutien de ses salariés.

2.3 Activités de la Banque en 2015

2.3.1 Les dépôts de la clientèle

Au terme de l'année 2015, les dépôts de la clientèle enregistrent un accroissement de 7,7% à 8 090MD.

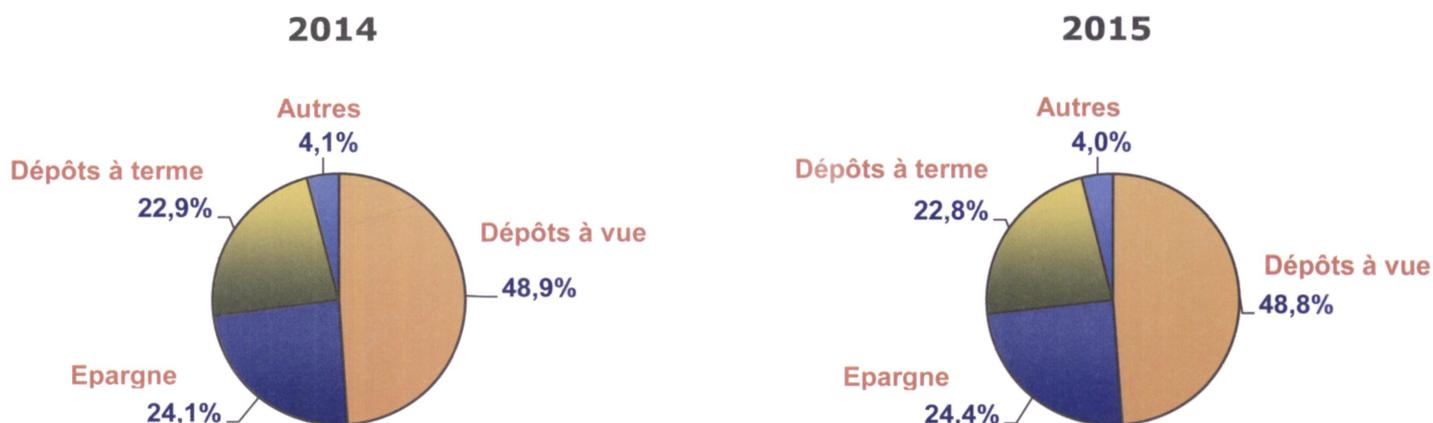


Cette tendance résulte notamment de la progression de 7,4% à 3946,8MD des dépôts à vue et de la hausse de 9,1% à 1 973MD des dépôts d'épargne. La BIAT consolide ainsi sa position de leader sur le marché avec une part de 15,5% en 2015.



La structure des dépôts de la banque demeure parmi les plus favorables du secteur. La part des dépôts non ou faiblement rémunérés, représente 52,8% du total des dépôts. La banque se place en première position pour cette catégorie de dépôts avec une part de marché de 20,7%.

Structure des dépôts de la clientèle



2.3.2 Les crédits bruts à la clientèle

Les crédits bruts à la clientèle de la BIAT se chiffrent, au titre de l'exercice 2015, à 7 011MD, marquant une hausse de 10,5% par rapport à fin décembre 2014.

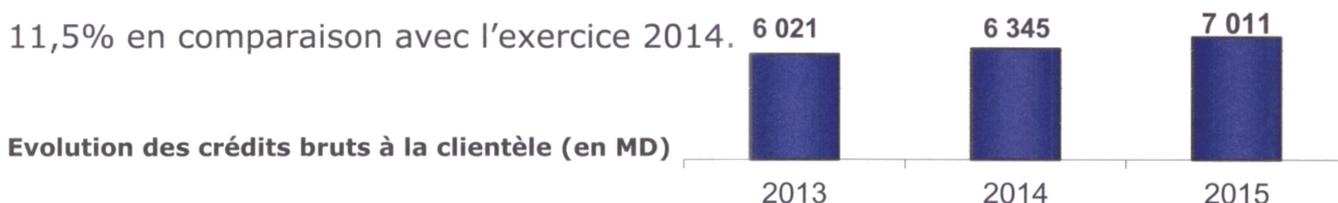
Leur part de marché a été portée de 11,2% à fin décembre 2014 à 11,6% à fin décembre 2015, soit une consolidation de 0,4 point.

L'augmentation des crédits à la clientèle s'explique essentiellement par la hausse :

- des crédits commerciaux et industriels de 14,6% à 3487,7MD;
- des crédits immobiliers acquéreurs de 12,7% à 1833,5MD ;
- et des comptes débiteurs de 10,6% à 634,2MD.

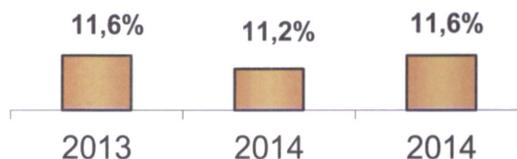
En dépit d'un contexte de montée des risques au niveau du secteur bancaire ces dernières années, les créances douteuses de la BIAT baissent de 0,3% à 532,5MD et les provisions sur crédits à la clientèle n'augmentent que de 0,7% à 427,7MD.

De leur côté, les crédits sains, atteignent 6 478,3MD, en progression de 11,5% en comparaison avec l'exercice 2014.



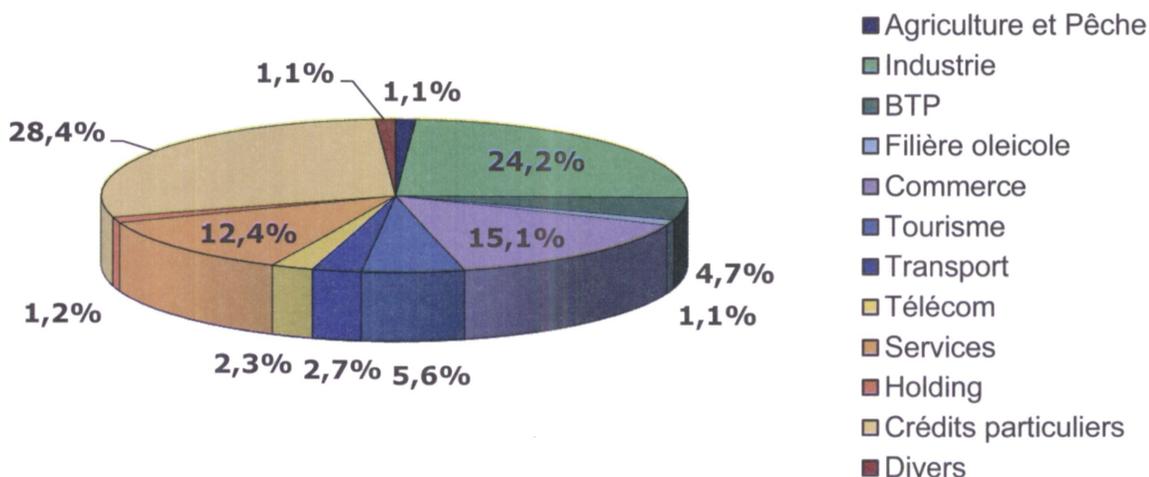
Evolution des crédits bruts à la clientèle (en MD)

Evolution de la part de marché des crédits à la clientèle (en MD)



La répartition par secteur des crédits est dominée par l'industrie avec 24,2%, les crédits aux particuliers avec 28,4%, le commerce avec 15,1% et les services avec 12,4%.

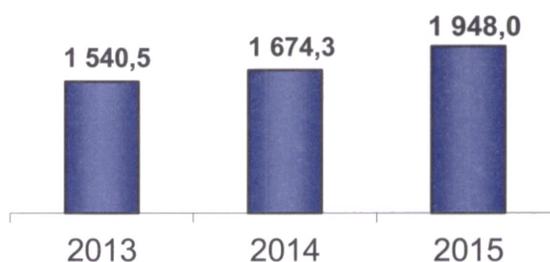
Répartition des crédits par secteur en 2015



2.3.3 Les engagements par signature

Le volume des engagements par signature augmente de 16,3% à 1.948,0MD au terme de l'année 2015.

Evolution des engagements par signature (en MD)



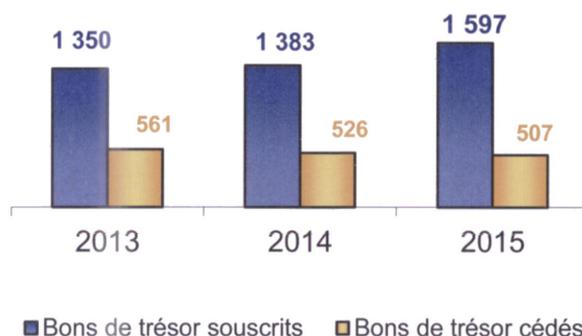
2.3.4 Le portefeuille-titres de l'Etat

La participation de la banque dans le financement du Budget de l'Etat se situe, au cours de l'année 2015 à 1597MD, enregistrant ainsi une augmentation de 15,4% par rapport à fin décembre 2014.

La partie cédée à la clientèle recule de 3,5% à 507MD.

La part de marché de la banque dans le total portefeuille de l'Etat se situe à 17,3%, en baisse de 0,2 point par rapport à 2014.

Evolution du portefeuille titres de l'Etat (en MD)



2.3.6 La conquête clients

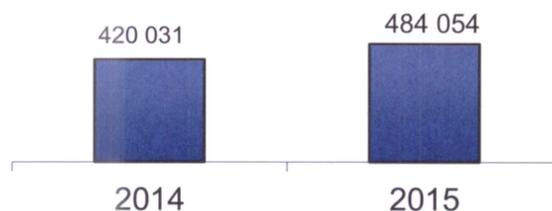
Le fonds de commerce de la banque se développe en 2015 avec la conquête de près de 69.750 mille nouveaux clients Particuliers et Professionnels, ce qui porte le nombre de cette catégorie de clients à 639.669.

2.3.7 La Monétique

Le nombre de cartes émises atteint 484.054 unités à fin 2015, en augmentation de 15,2% par rapport au niveau enregistré à fin 2014.

La part de marché de la BIAT dans le système bancaire se situe à 16%.

Evolution du nombre de cartes



Le nombre d'affiliés est porté pour sa part de 2105 en 2014 à 2466 en 2015, situant la part de marché de la banque à 18%.



2.3.8 Le marché monétaire

La banque a clôturé l'année 2015 avec un recours net au marché monétaire de 365MD, qui tranche avec le placement net de 90MD observé au terme de l'exercice 2014.



Pour financer son déficit de liquidité, la banque a également recouru aux Swaps de change pour un volume de 207MD moins important que le volume enregistré une année auparavant (426MD).



2.4 Résultats de la Banque en 2015

• Produit Net Bancaire

Au terme de l'année 2015, le Produit Net Bancaire totalise 532,6MD, s'inscrivant en hausse de 8,3%.

Les progressions de la marge en intérêts, de la marge en commissions et des autres revenus ont été respectivement de 6,3%, 19,9% et 1,8%.



La structure du PNB est ventilée comme suit :



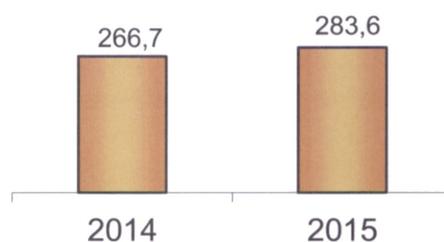
➤ Marge en intérêts

Représentant 53,3% du PNB, la marge en intérêts s'établit à 283,6MD, en accroissement de 6,3%.

La marge en intérêts est ventilée comme suit :

- Les intérêts et revenus assimilés marquent une croissance de 4,5% à 474,4MD ;
- Les intérêts encourus et charges assimilés augmentent de 1,8% à 190,8MD.

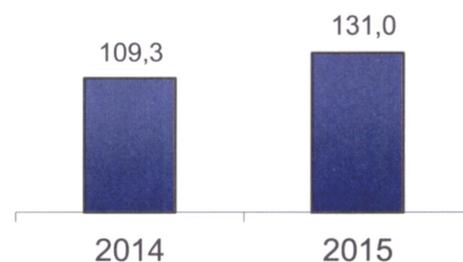
Evolution de la marge nette en intérêts (en MD)



➤ **Marge sur commissions**

La marge sur commissions s'améliore de 19,9% pour s'établir à 131,0MD.

Evolution de la marge nette sur commissions (en MD)



La part de la marge sur commissions dans le PNB se situe à 24,6% au 31 décembre 2015.

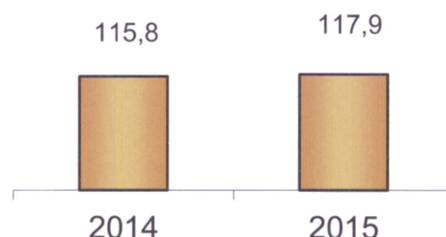
➤ **Autres Revenus**

Les autres revenus augmentent de 1,8% à 117,9MD. Cette augmentation est réalisée grâce à l'accroissement des revenus du portefeuille d'investissement de 73,4% à 14,3MD et en dépit de la baisse notamment du gain net sur opérations de change de 6,6% à 50,0MD, suite au recours

de la banque aux techniques de swaps de change pour financer ses besoins de liquidité.

L'ensemble des autres revenus représentent 22,1% du PNB au 31 décembre 2015.

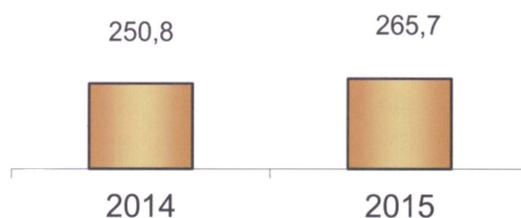
Evolution des autres revenus (en MD)



• **Frais d'exploitation**

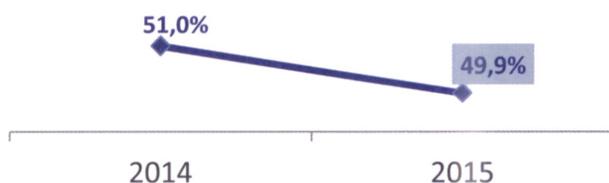
Au terme de l'année 2015, les frais d'exploitation enregistrent une évolution modérée de 6,0% s'établissant à 265,7MD. Cette évolution est due à l'augmentation de 6,3% à 175,1MD des frais de personnel et à l'accroissement de 10,2% à 61,9MD des charges générales d'exploitation lesquelles représentent respectivement 65,9% et 23,3% du total des frais d'exploitation. Les dotations aux amortissements enregistrent pour leur part une baisse de 3,9% à 28,7MD.

Evolution des frais d'exploitation en MD



Le coefficient d'exploitation s'établit à 49,9% à fin 2015 contre 51,0% à fin 2014, réalisant ainsi une amélioration de 1,1 point.

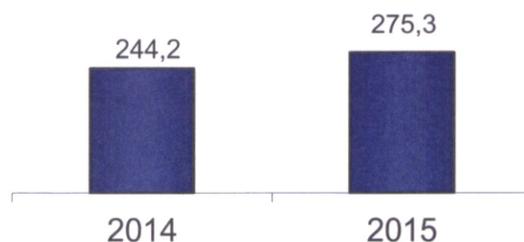
Evolution du coefficient d'exploitation



- **Résultat avant Impôts et Provisions « RAIP »**

Le RAIP s'inscrit en hausse de 12,7% à 275,3MD au 31/12/2015. Cette hausse est supérieure à celle du PNB (+8,3%) grâce à l'augmentation modérée des frais d'exploitation (+6,0%).

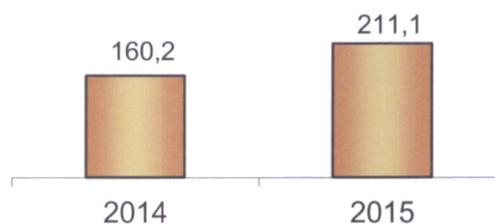
Evolution du R.A.I.P (en MD)



- **Résultat d'exploitation**

Le Résultat d'exploitation enregistre un accroissement de 31,8% à 211,1MD. Cette amélioration est tirée par la baisse de la charge de risque de 27,3% à 63,9MD.

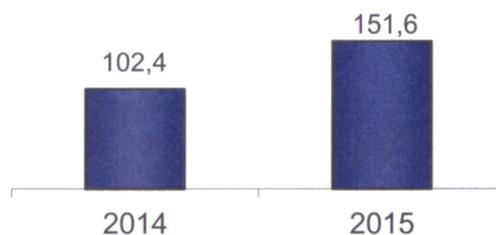
Evolution du Résultat d'exploitation (en MD)



- **Résultat net**

Au final, le Résultat Net ressort à 151,6MD, à l'issue de l'année 2015, en augmentation de 48,1% par rapport à l'exercice écoulé (102,4MD).

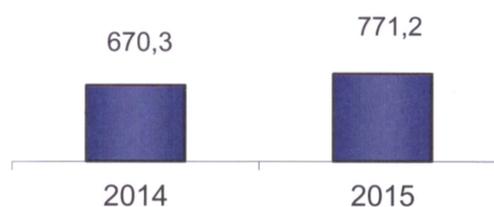
Evolution du Résultat net (en MD)



- **Capitaux propres**

Les capitaux propres relatifs à l'exercice 2015 s'établissent à 771,2MD contre 670,3MD en 2014, soit une progression de 15,1%.

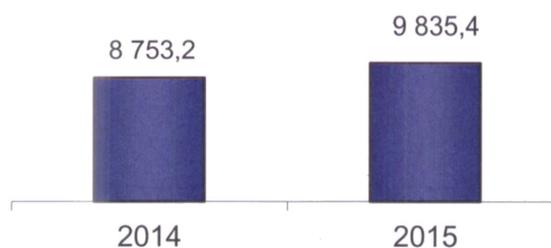
Evolution des Capitaux Propres hors Résultat Net (en MD)



- **Total Bilan**

A fin décembre 2015, le total bilan totalise 9 835,4MD contre 8 753,2MD en 2014, soit un accroissement de 12,4%.

Evolution du total Bilan (en MD)

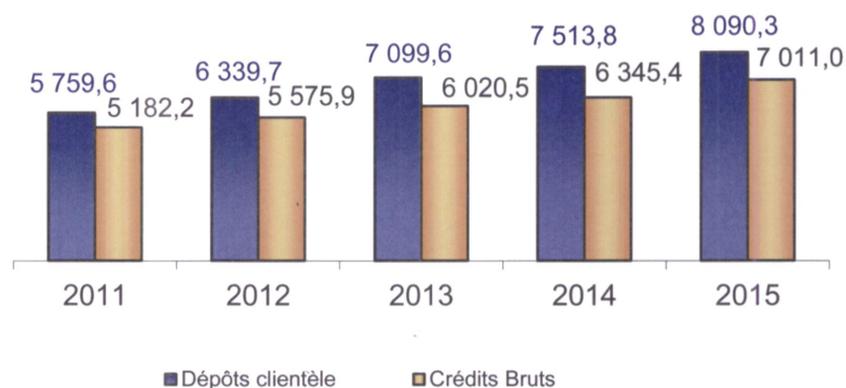


2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des dernières années

2.5.1 Dépôts et Crédits Clientèle

- Les Dépôts de la Clientèle s'élèvent à 8.090,3MD à fin 2015, en augmentation moyenne de 8,9% au cours des cinq dernières années.
- Les Crédits bruts à la Clientèle s'établissent à 7.011,0MD au 31 décembre 2015, en accroissement moyen de 7,8% au cours de la même période.

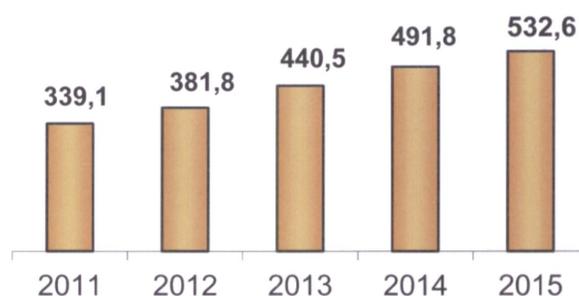
Evolution Des dépôts et crédits Clientèle (en MD)



2.5.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation annuelle moyenne de 11,9% au cours des cinq dernières années pour s'établir à 532,6MD à fin 2015.

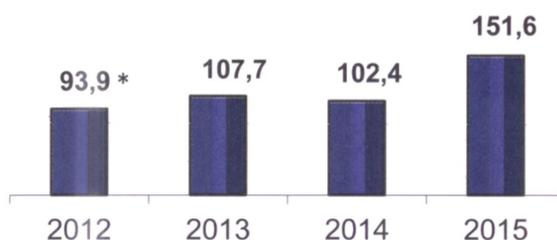
Evolution du Produit Net Bancaire (en MD)



2.5.3 Résultat Net

Le Résultat Net avant modification comptable passe de 93,9MD en 2012 à 151,6MD en 2015, soit une croissance annuelle moyenne de 17,3% au cours des quatre dernières années.

Evolution du Résultat Net (en MD)

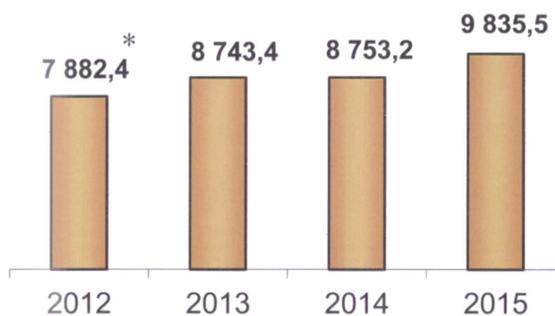


(*) : Chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité

2.5.4 Total Bilan

Le total du Bilan s'inscrit en hausse moyenne de 7,7% au cours des quatre dernières années pour s'établir à 9.835,4MD à fin décembre 2015.

Evolution du Total Bilan (en MD)



(*) : Chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité

2.5.5 Ratios

La majorité des ratios de la banque se sont améliorés en 2015.

Ratios de structure

	2011	2012	2013	2014	2015
(Dépôts/ Crédits bruts)	111,1%	113,7%	117,9%	118,4%	115,4%

Ratios de rentabilité

	2012	2013	2014	2015
PNB / Total Actif	4,82%*	5,04%	5,62%	5,41%
Résultat net / PNB	24,6%*	24,4%	20,8%	28,5%
Résultat net / FP (ROE)	17,2%*	17,6%	15,3%	19,7%
Résultat net / Total Actif (ROA)	1,19%*	1,23%	1,17%	1,54%

(*) chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité

Ratios de productivité

(en milliers de dinars)

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépôts / employé	2 246	2 444	2 703	2 952	3 289
Crédits bruts / employé	2 021	2 150	2 292	2 493	2 850
PNB / employé	132	147	168	192	216

Ratio réglementaires

Les fonds propres et le ratio de couverture des risques

(En millions de dinars)

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital	170,0	170,0	170,0	170,0	170,0
Réserves	295,7	314,4	367,2	397,3	406,6
Bénéfice de l'année	48,2	94,7	107,7	102,4	151,6
Autres capitaux propres et résultats reportés	5,3	1,1	-34,8	0,6	43,0
Capitaux propres	519,2	580,2	610,1	670,3	771,2⁽¹⁾

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Actif net pondéré (en MD)	5 407,4	5 611,7	6 124,4	6 508,0	7 254,9
Total capitaux propres nets de base (en MD)	480,0	525,3	555,5	609,7	691,8 ⁽²⁾
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	8,90%	9,36%	9,07%	9,37%	9,54%
Fonds propres complémentaires (en MD)	58,2	39,2	29,9	82,9	94,0
Total fonds propres nets	538,1	564,5	585,3	692,6	785,8
Ratio de couverture des risques Global	9,95%	10,06%	9,56%	10,64%	10,83% ⁽³⁾

(2) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale

(3) ratio réglementaire de 10%

Ratio de contrôle des Risques

Norme 1: a- Les risques individuels dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de la Banque.

2011	2012	2013	2014	2015
3,0 FPN	2,8 FPN	2,8 FPN	2,4 FPN	2,5 FPN

Norme 1: b- Les risques individuels dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de la Banque.

2011	2012	2013	2014	2015
1,0 FPN	1,1 FPN	0,9 FPN	0,8 FPN	0,6 FPN

Norme 2: Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque.

2011	2012	2013	2014	2015
2 clients	0 client	0 client	0 client	0 client

Norme 3: Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 1 fois les FPN de la Banque.

2011	2012	2013	2014	2015
1,2 FPN	1,1 FPN	0,9 FPN	0,8 FPN	0,8 FPN

Ratio de liquidité

L'année 2015 a vu l'entrée en application d'un nouveau ratio de liquidité plus conforme aux standards du comité de Bâle. Au 31 décembre 2015, le nouveau ratio de liquidité (LCR) s'établit à 192,7%, soit une situation confortable de la banque vis-à-vis de la norme fixée à 60%.

Risque Brut, CDL et Ratios de qualité des risques

	2011	2012	2013	2014	2015
Risque Brut	6 130,9	6 515,8	7 116,8	7 426,8	8 342,6
CDL	459,6	551,1	602,2	551,7	556,0
Taux de CDL	7,5%	8,5%	8,5%	7,4%	6,7%
Taux de couverture des CDL*	74,7%	65,0%	74,3%	70,8%	68,5%

(*) : Le taux de couverture a été calculé sur la base des provisions pour créances clientèle (Hors provisions pour risques et charges)

2.5.6 Notation de la BIAT (Notation sollicitée par la banque)

Moody's maintient le rating de la BIAT pour les dépôts en devises, les dépôts en dinars, la solidité intrinsèque et le risque de contrepartie avec des perspectives stables.

Ainsi le rating de la BIAT se présente comme suit :

Perspective	Stable
Dépôts en devises	B1/NP
Dépôts en monnaie locale	Ba3/NP
Evaluation de la solidité intrinsèque	b2
Evaluation de la solidité intrinsèque rajustée	b2
Evaluation du risque de contrepartie	Ba3(cr)/NP(cr)

Dans son rapport en date du 21 janvier 2016, Moody's maintient à Ba3 la note de dépôts en monnaie locale de la BIAT, à B1 celle des dépôts en devises et à B2 l'évaluation de la solidité intrinsèque (BCA) avec des perspectives stables.

La BIAT, banque leader du pays avec environ 16% de part de marché en termes de dépôts, voit sa note de dépôts en monnaie locale Ba3 relevée de deux crans par rapport à l'évaluation de sa solidité intrinsèque (BCA) qui est de B2. Ce relèvement de la notation traduit pour l'agence de notation une très forte probabilité de soutien de l'Etat en cas de besoin et montre l'importance de la BIAT pour le système bancaire tunisien.

La notation des dépôts en devises est en ligne avec celle des dépôts bancaires en devises de la Tunisie « B1 » et prend en compte notamment les risques de transfert et de convertibilité du dinar.

Le BCA de B2 de la BIAT reflète des indicateurs de rentabilité en amélioration en raison de l'amélioration de l'efficacité et de la diversification des sources de revenus. Les faibles paramètres de la qualité des actifs devraient toutefois se stabiliser au courant des années 2015-2016.

Le BCA reflète aussi un bon matelas de liquidité de la banque soutenu par sa position de première banque privée sur le marché tunisien et par suite par sa forte capacité de collecte de dépôts.

Au début de l'année 2015, Moody's a intégré dans son analyse une évaluation CR (Counterparty Risk) du risque de contrepartie. Il s'agit d'une appréciation de la capacité d'un émetteur à éviter le défaut sur certaines de ses obligations senior et autres engagements contractuels.

Moody's attribue une évaluation du risque de contrepartie de Ba3(cr) à la BIAT, une note supérieure de deux crans à celle relative à sa solidité intrinsèque. Ceci s'explique non seulement par une probabilité de défaut de ses obligations seniors inférieure à celle de ses dépôts mais également par la forte probabilité d'un soutien de l'Etat en cas de besoin.

2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir

Sur le plan économique, la croissance prévue en 2016 serait modérée (+2.5%) mais en amélioration par rapport à celle enregistrée en 2015 (+0.8% uniquement). L'inflation devrait s'inscrire dans une tendance baissière en 2016 comparativement à 2015.

Dans ce contexte, la BIAT vise à poursuivre sa démarche équilibrée visant à soutenir les opérateurs économiques tout en veillant à éviter les tensions au niveau de la liquidité et à assurer une surveillance rapprochée des facteurs du risque.

D'autre part, le taux moyen du marché monétaire sera inférieur à celui de 2015 suite à la décision de la BCT en Octobre de baisser son taux directeur. Il s'agira d'une contrainte pour l'ensemble du système bancaire que la BIAT veillera à juguler en 2016.

Les efforts seront axés en 2016 sur une amélioration de la collecte des dépôts et une évolution de la distribution de crédits afin de consolider le leadership de la banque sur les principaux indicateurs et maintenir le niveau de rentabilité réalisé en 2015.

Par ailleurs, la banque est en phase très avancée au niveau des travaux relatifs à la deuxième phase d'implémentation du nouveau système d'information.

La banque poursuit le déploiement des divers projets qui visent à consolider le leadership de la banque sur le marché tunisien et à identifier les facteurs clés de succès pour le développement futur. La maîtrise des risques et l'optimisation demeurent des axes d'amélioration permanents dans les orientations stratégiques de la banque. Des projets ont été finalisés et d'autres sont en phase de réalisation.

Parallèlement à la conduite de ces projets, les métiers poursuivront en 2016 :

- La pérennisation des acquis ;
- La poursuite des efforts de maîtrise et de contrôle des risques;
- L'optimisation des coûts et de la tarification;
- L'amélioration de la rentabilité.
- La consécration de la dimension citoyenne de la banque à travers notamment l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale dans l'évaluation de la performance de la banque.

Le scénario de développement de la banque retenu pour l'année 2016 sera orienté vers une meilleure mobilisation des dépôts (particulièrement les dépôts libellés en dinars) et une croissance des crédits avec la consolidation de l'orientation favorisant les emplois sur les particuliers.

Durant l'année 2016, le PNB évoluerait toujours à un rythme plus rapide que les frais d'exploitation de manière à améliorer dans la durée le coefficient d'exploitation.

Comme en 2015, la charge du risque sera maîtrisée, de manière à améliorer encore plus la génération de résultat net, ainsi que les principaux ratios de la banque.

2.7 Activités Recherche et développement

Avancement du projet Refonte du Système d'information

L'Année 2015 a été marquée par la poursuite de la refonte du système d'information de la banque et ce notamment par la prise en charge des fonctionnalités des opérations de l'international: remise et financement en devises import. A fin décembre 2015, le périmètre couvert par T24 a atteint un niveau d'avancement équivalent à 90%.

D'autres projets ont été lancés en 2015 et sont planifiés pour être mis en place en 2016, notamment la prise en charge sur T24 des fonctionnalités du crédit documentaire import CDI et de la remise documentaire import RDI.

Parallèlement, plusieurs améliorations ont été apportées sur T24 notamment au niveau de la gestion des impayés et des crédits amortissables à l'immobilier.

Développement de projets organisationnels

Dans le but de garantir à notre institution les meilleures conditions d'une évolution conforme aux objectifs fixés pour les années à venir et de favoriser une meilleure synergie entre les différentes structures de la banque, plusieurs actions d'ordre organisationnel ont été engagées dont notamment :

- La création d'un Pôle « Conseil et Restructuration » dédié à la prise en charge, le conseil et l'accompagnement des entreprises nécessitant des restructurations financières combinées éventuellement à des transformations opérationnelles;
- La revue de la filière Risques en prenant en compte les meilleures pratiques en la matière et ce dans le but de renforcer la responsabilité du risque notamment dans l'activité de crédit.

3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS

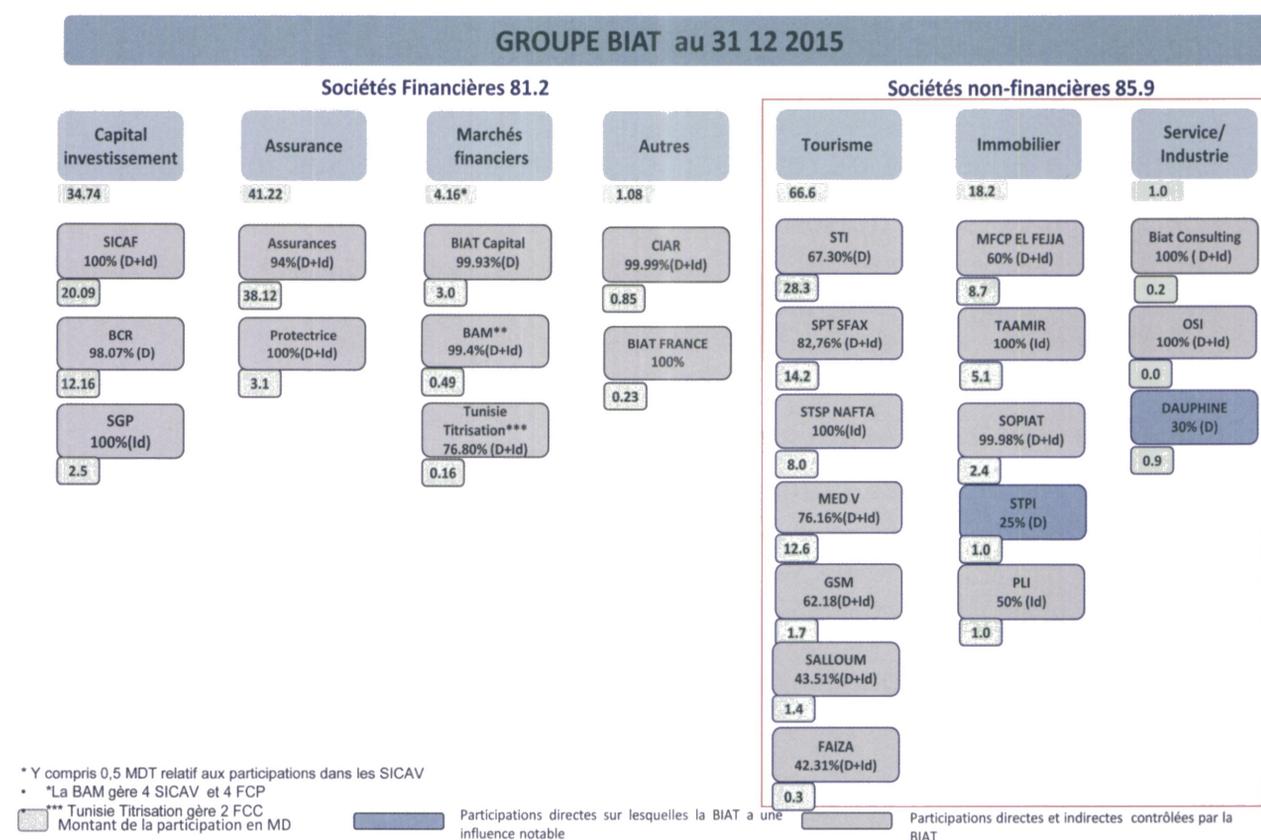
3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS

3.1 Groupe BIAT

Le Groupe BIAT est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité bancaire de la BIAT.

De plus, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe BIAT est présent dans d'autres métiers, notamment le tourisme et l'immobilier.

Le graphe ci-dessous illustre les participations entrant dans le périmètre de consolidation de la BIAT par métier.



3.1.1 Métiers de l'Assurance

Assurances BIAT

Créée en 1997, la compagnie était la filiale tunisienne d'une compagnie d'assurance Bahreini. Durant l'année 2002, la BIAT est entrée dans le capital de la compagnie et a marqué le démarrage de l'activité sous de nouvelles orientations, grâce notamment à la dynamisation des activités et au développement commercial. Son capital s'élève actuellement à 22MD.

Assurances BIAT exerce dans toutes les activités de l'assurance dont notamment l'assurance automobile, la maladie, le transport, l'incendie et la responsabilité civile.

Au cours de l'année 2015, Assurances BIAT a connu une croissance significative de son chiffre d'affaires Vie et ce grâce à l'intensification de la bancassurance.

L'exercice a aussi été marqué par le renforcement de ses fonds propres et ce par l'augmentation de son capital de 10MD à 22MD

La compagnie a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 13% en 2015 à 78,2MD.

Société Protectrice Assurances

Protectrice Assurances, premier courtier indépendant en assurances sur le marché tunisien, est entrée en activité en 1986.

La société a réussi à se démarquer des autres courtiers par la qualité de ses services et de ses conseils aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. La société exerce dans diverses branches d'activité Vie et Non Vie.

A fin 2015 son réseau s'élève à 17 agences, son chiffre d'affaires s'est soldé à 6,5MD et son résultat s'est nettement amélioré de 31% à 1,1MD.

3.1.2 Métiers du Capital Investissement

BIAT Capital Risque

Créée en 2000, la BIAT Capital Risque est une Société d'Investissement à Capital Risque dotée d'un capital social qui s'élève au 31 Décembre 2015 à 12.3 MD.

Elle gère également pour le compte du Groupe BIAT des Fonds de capital investissement d'un montant global, au 31 Décembre 2015, d'environ 75 MD.

La BIAT Capital Risque participe, pour son compte ou pour le compte de tiers, au financement en capital et au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes opérant dans tous les secteurs d'activités et sur l'ensemble du territoire tunisien.

Les investissements cumulés au 31 Décembre 2015 s'élèvent à 69.4 MD soit 79% des montants des fonds gérés et du capital de BIAT Capital Risque confondus.

L'année 2015 a été marquée par :

- Un volume d'investissement de l'ordre de 7,1 MD
- Un résultat net de 485 kD. Ce résultat prend en considération la constatation d'une perte exceptionnelle suite au contrôle fiscal

SICAF BIAT

La société a été créée en novembre 2003. Son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et opérations connexes. Elle gère un portefeuille de plus de 20 MD dont principalement la SGP, la société TAAMIR et la SOPIAT. Son capital social s'élève au 31/12/2015 à 19 MD.

L'année 2015 a été caractérisée par un résultat net provisoire qui s'élève à 646 kD.

Société Générale de Placement « SGP »

La société est entrée en exploitation en septembre 1992. Son principal objet social est la gestion de participations financières. Elle gère un portefeuille de participation de plus de 2.5 MD et une enveloppe de placement d'environ 0.4 MD. Son capital social s'élève au 31/12/2015 à 2.5 MD et il est détenu en directe à 99.9% par la SICAF BIAT.

L'année 2015 a été caractérisée par un résultat net qui s'élève à 28 kD.

3.1.3 Métiers de la Gestion d'Actifs et d'intermédiation en Bourse

BIAT Asset Management

La BIAT ASSET MANAGEMENT gère une gamme d'OPCVM (SICAV et FCP) investis sur les principaux marchés d'actions et d'obligations pour le compte d'investisseurs privés et professionnels.

Tout à l'image de la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'est attelée à garantir aux investisseurs une gestion d'actifs de qualité dans l'objectif d'assurer les meilleurs rendements à ses clients.

La BIAT ASSET MANAGEMENT est l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs en termes de capitaux gérés avec 542,0 millions de dinars d'encours gérés et une part de marché de 12,3% au 31.12.2015.

Dans le cadre des orientations stratégiques du groupe BIAT visant la séparation du métier de l'intermédiation en bourse de celui de la gestion d'actifs, la BIAT ASSET MANAGEMENT a repris à compter du 12.08.2014 de la BIATCAPITAL – Intermédiaire en Bourse – la gestion des FCP, en l'occurrence FCP BIAT – PRUDENCE, FCP BIAT – EQUILIBRE & FCP BIAT – CROISSANCE, originellement gérés par cette dernière.

La BIAT ASSET MANAGEMENT gère une gamme variée d'OPCVM permettant à ses clients de choisir le placement qui leur convient le mieux. L'offre comprend deux OPCVM obligataires, cinq OPCVM mixtes et un OPCVM dédié aux titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA).

OPCVM Obligataires

- **SICAV TRESOR** : créée en 1997, SICAV TRESOR est un OPCVM obligataire de distribution. Elle détient une part de marché de 10,4%, avec un actif géré de 409,5MDT à fin 2015.
- **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** : créée en 2007, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est un OPCVM obligataire de capitalisation. Son actif géré s'élève à 124,2 MDT à fin 2015.

OPCVM Mixtes de distribution

- **SICAV PROSPERITY** : créée en 1994, SICAV PROSPERITY est un OPCVM Mixte dont l'actif géré est investi de 5% à 30% dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse présentant une croissance perpétuelle de leurs activités et des objectifs de développement atteints. Son encours gérés s'élève à 1.5 MDT au terme de l'année 2015.
- **SICAV OPPORTUNITY** : créée en 2001, SICAV OPPORTUNITY est un OPCVM Mixte dont la poche - actions se situe entre 30% à 60%, investie dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse dans une optique d'investissement à long terme et sur la base des fondamentaux de ces sociétés, présentant un potentiel de croissance visible. Le portefeuille géré totalise 0.8 MDT à fin 2015.

OPCVM Mixtes de capitalisation

- **FCP BIAT - PRUDENCE** : est destiné essentiellement aux investisseurs acceptant un risque faible à modéré et vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à raison de 70% au Taux du Marché Monétaire et 30% à l'indice de capitalisation de la bourse de Tunis (TUNINDEX). Son actif géré s'est établi à 2.7 MDT à fin 2015.
- **FCP BIAT - EQUILIBRE** : est destiné essentiellement aux investisseurs acceptant un risque modéré ou un haut risque et vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à raison de 50% au Taux du Marché Monétaire et 50% à l'indice de capitalisation de la bourse de Tunis (TUNINDEX). Son encours géré s'élève à 0.1 MDT à fin 2015
- **FCP BIAT - CROISSANCE** : est destiné essentiellement aux investisseurs acceptant un haut risque. Il vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à raison de 20% au Taux du Marché Monétaire et 80% à l'indice de capitalisation de la bourse de Tunis (TUNINDEX). Le portefeuille géré se valorise à 0,1 MDT à fin 2015.

OPCVM dédié aux titulaires de Comptes Epargne en Actions

- **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS** : créé en 2007, le FCP a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des Comptes Epargne en Actions (CEA). Il est, ainsi, investi à 80% au minimum de son actif en actions cotées à la bourse de Tunis et à 20% au maximum en Bons du Trésor Assimilables. Le montant non utilisé ne doit pas dépasser 2% de l'actif.

Dans le cadre du développement de ses activités visant à diversifier sa gamme de produits, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIAT ont obtenu, en date du 10 décembre 2015, l'agrément du Conseil du Marché Financier - sous le N° 62-2015 - pour la création d'un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières dénommé « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE ».

Soucieuses de contribuer à l'effort de développement du marché financier, la BIAT se propose donc de lancer avec la BIAT ASSET MANAGEMENT un FCP destiné essentiellement aux investisseurs institutionnels, et ce, avec la contribution de la Caisse des Dépôts & Consignations et dont les opérations de souscription démarreront au début du 2ème trimestre de l'année 2016.

Dans le cadre du développement des activités financières du Groupe, la BIAT ASSET MANAGEMENT ambitionne de devenir la première société de gestion en termes d'actifs gérés, tout en produisant une gestion d'actifs de meilleure qualité, conforme aux standards nationaux voire même à ceux internationaux.

BIAT Capital

Fondée en 1995, dans le cadre de la loi 94-117 relative à la réforme du marché financier, « BIAT CAPITAL » est l'intermédiaire en bourse du groupe BIAT. BIAT CAPITAL a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières ou toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Au 31/12/2015, le capital social de BIAT CAPITAL est de 3 MD détenu à 100% par la BIAT.

Depuis l'année 2015, BIATCapital accompagne les pôles commerciaux de la BIAT afin d'offrir aux clients de la banque une large panoplie de produits du marché financier.

Grâce aux synergies mises en place, BIATCapital cherchera à développer de nouveaux relais de croissance et à améliorer sa part de marché.

Tunisie Titrisation

Spécialisée dans la gestion de fonds communs de créances, la société est entrée en exploitation en 2005. Son capital social est de 0,5 MD.

Elle gère les deux fonds communs de créances suivants :

Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 1 »

Constitué en 2006, son objet est l'acquisition des créances hypothécaires, cédées par la BIAT, en vue d'émettre en une seule fois des parts représentatives de ces créances. Le volume des créances cédées par la Banque a totalisé 50 MD dans le cadre de cette opération.

Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 2 »

Constitué en 2007, son objet est l'acquisition des créances hypothécaires, cédées par la BIAT, en vue d'émettre en une seule fois des parts représentatives de ces créances. Le volume des créances cédées par la Banque a totalisé 50 MD dans le cadre de cette opération.

3.1.4 Métiers du Recouvrement

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

La CIAR est une société de recouvrement de créances pour son propre compte ou au profit des tiers. Elle a été créée en Décembre 2000. Son capital social actuel est de 1 MD, détenu en majorité par le Groupe BIAT. L'année 2015 a été marquée par l'accroissement du volume d'activité de la sous-traitance des créances de la BIAT, cette activité a été reprise fin 2014. En effet, la CIAR était concentrée uniquement sur le recouvrement des

créances acquises. L'intégration de cette nouvelle activité constitue un vecteur de développement important.

En 2015, son chiffre d'affaires se situe aux alentours de 2.9 MD et son résultat net affiche une croissance remarquable d'environ 30% pour dépasser les 0.5 MD.

3.1.5 Métiers du Tourisme

Société Tanit International « STI »

Créée en 1989, la « STI » a pour objet le développement de l'hôtellerie, du tourisme et des stations thermales en Tunisie ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute société visant le même but. La STI est le fruit d'un partenariat entre les trois banques STB, BNA et BIAT.

La société détient des parts significatives dans deux filiales du groupe à savoir la Société de Promotion Touristique Mohamed V et la Société Touristique Sahara Palace.

Société de Promotion Touristique Mohamed V « SPT Mohamed V »

Créée en 2006, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. A fin 2015, son capital social s'élève à 31.4 MD.

La société est propriétaire des hôtels Ibis et Novotel sur l'Avenue Mohamed V à Tunis, qui sont gérés, depuis leur ouverture en février 2012, par le Groupe ACCOR.

Depuis son entrée en exploitation, et malgré les difficultés conjoncturelles qu'a connu la Tunisie, et plus particulièrement le tourisme tunisien, les hôtels gérés par le Groupe ACCOR, ont résisté et continué à enregistrer des performances satisfaisantes en termes d'occupation, de revenus et de RBE. La résistance des hôtels aux difficultés conjoncturelles s'explique notamment

par leur positionnement dans le tourisme d'affaires et les efforts fournis pour la maîtrise des coûts face à une baisse de chiffre d'affaires.

Au 31/12/2015, la SPT Mohamed V a enregistré un chiffre d'affaires de 15.5 MD HT et un résultat net de 1.7 MD, soit au même niveau que celui de 2014.

Société de Promotion Touristique Sfax

La création de la SPT Sfax en 2014 résulte d'une opportunité de développement d'un hôtel 3* d'une capacité d'environ 185 lits à Sfax sur un terrain jouissant d'un emplacement unique au croisement de l'avenue Majida Boulila et de la route Menzel Chaker. C'est dans le cadre du développement du partenariat avec le Groupe ACCOR, et en réponse à une demande de financement en capital par des privés détenant un terrain à Sfax que la SPT Sfax a été créée en 2014, avec un capital de 17.4 MD. Les travaux de constructions ont été entamés fin 2014 et devraient être finalisés à fin 2017 pour une ouverture début 2018 sous l'enseigne Ibis. Les investissements réalisés à fin 2015 ont atteint environ 7.5 MD et le bénéfice a été d'environ 0.5 kD résultant des revenus de placement du capital.

Société Touristique Sahara Palace Nafta

Créée en 2006, avec un capital de 8 MD la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. Elle est propriétaire de l'hôtel SAHARA PALACE à Nafta, rachetée en 2006 par la STI dans le cadre du programme national de privatisation, et non exploité depuis.

L'hôtel est situé à 2 km du centre-ville de Nefta, à 20 km de l'aéroport de Tozeur, et seulement 30 km de la frontière tuniso-algérienne.

Les recherches de partenariat ou de cessions continuent malgré le contexte conjoncturel difficile.

Société Golf Sousse Monastir

La société GSM a été créée en 1990, elle exploite un parcours de golf «Palm Links», situé dans la zone touristique de Skanes à Monastir, propriété de la BIAT.

Le Golf dispose d'un parcours de 18 trous sur une superficie de 74 hectares, et est doté d'un club house, d'une école de golf, d'un practice, d'un magasin d'articles de golf, etc.

Le Golf, étant fréquenté principalement par une clientèle touristique étrangère, a pâti du contexte défavorable du secteur du tourisme tunisien qui s'est détérioré d'avantage en 2015 suites aux différents attentats.

Le capital actuel de la société est de 6.5 MD. Son chiffre d'affaires en 2015 est estimé à 0.3 MD.

Société de Promotion Touristique Salloum

Créée en 1990, avec un capital social de 4 MD, la société a pour objet la création, la promotion et l'exploitation d'une station touristique intégrée, de haut de gamme, dans la zone de Salloum au niveau de la délégation de Bouficha, dans le cadre d'un programme global avec l'AFT.

Compte tenu des problèmes structurels du tourisme aggravés par les difficultés conjoncturelles depuis 2011, les instances gouvernementales ont décidé de revoir la politique d'investissement globale, sans pour autant se pencher sur le cas des nouvelles zones à l'étude dont Salloum.

Ainsi, la Société demeure en attente de prise de décision, notamment sur la vocation de la zone, pour pouvoir reprendre les études.

Société FAIZA

Créée en 1993, avec un capital de 1.3 MD, la société a pour objet la construction, l'aménagement, l'achat, la vente et l'exploitation de tout établissement à caractère touristique. La société est actuellement en veilleuse.

3.1.6 Métiers de l'immobilier

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir Elfejja

Créée en octobre 2006, son capital social s'élève à 20 MD au 31/12/2015. La société « Mfcpole » a pour principales missions :

- L'aménagement, l'exploitation et la maintenance du Pôle de compétitivité (le Technopole de Monastir et les parcs d'activités industrielles associés à Monastir et El Fejja dans le Gouvernorat de Manouba);
- L'animation, la promotion du pôle et l'attraction des investissements ;
- L'animation d'un réseau de partenaires (industrie, recherche et développement, formation);
- L'incubation et l'encadrement des porteurs de projets technologiques ou de services au sein du pôle ainsi que leur assistance dans l'exercice de leurs activités ;
- Le développement d'une veille technologique et d'innovation;
- Le renforcement de la coopération et l'échange avec les pôles similaires, les établissements universitaires et les centres de recherche et d'innovation technologique à l'échelle nationale et internationale.

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie « SOPIAT »

Opérant dans le secteur de la promotion immobilière, la société a démarré son activité en décembre 2000. Son capital à fin 2015 est de 5 MD. Son dernier projet finalisé en 2013 consiste en un projet immobilier à Sakiet Ezzit à Sfax pour les besoins de bureaux administratifs et d'agence BIAT. La Société continue à avancer sur la recherche d'opportunités devant répondre aux besoins de la BIAT.

Société TAAMIR

Entrée en exploitation en 1988, avec un capital au 31/12/2015 de 5 MD, la société a pour objet l'acquisition, la cession, la mise en valeur, l'administration, la location d'immeubles ou fractions d'immeubles bâtis ou non bâtis et la gestion d'immeubles.

Palm Links Immobilière

Palm Links Immobilière est une société anonyme de promotion immobilière créée le 3 mars 1999 au capital social de 2MD. Elle a été créée à l'initiative de GSM et de ses actionnaires afin de valoriser une partie du terrain à travers la promotion immobilière. En Avril 2003, le capital social a été réduit de 1,8 MD par restitution d'apport des actionnaires pour être ramené à 0,2 MD. La société Palm Links Immobilière, ayant cédé la totalité des lots en sa possession, sera liquidée dès que ses problématiques administratives seront réglées.

Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels «STPI»

Créée en 2006, la société a pour objet la promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles. Au 31/12/2015, son capital social est de 4 MD. La BIAT en détient 25%.

3.1.7 Autres Métiers

Organisation et services informatiques « OSI »

Entrée en exploitation en 1987, la société est spécialisée dans la commercialisation de biens et services ayant trait à l'organisation, à la gestion et au traitement de l'information. Son capital actuel de 0,02MD.

Institut Tunis Dauphine « ITD »

Créée en 2009, la société, a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un établissement privé d'enseignement et de formation. Il s'agit de l'institut universitaire privé d'enseignement supérieur et de recherche qui s'appuie sur un partenariat avec l'université Paris Dauphine. La société a réussi à délivrer les premiers diplômes de licence en Juin 2012 en assurant la qualité des enseignements et des examens imposés par Paris Dauphine. La Société, au capital de 3 MD est en phase de mise en place de son programme de développement devant lui permettre d'augmenter le nombre d'inscriptions.

BIAT Consulting

BIAT Consulting a été créée au premier semestre de 2014 avec un capital social de 0,5MD détenu à 100% par le groupe BIAT. Sa principale mission est la mise en place de partenariats avec les banques et institutions financières à l'international à travers la conduite :

- I/de missions stratégiques, d'organisation et de transformation,
- II/de projets de mise en place de système d'information
- III/ de programmes de formation.

Pour sa deuxième année d'exploitation 2015, elle enregistre un chiffre d'affaires d'environ 0,4 MD grâce notamment à la poursuite de sa mission stratégique avec une banque mauritanienne « BNM », l'avancement sur de nouvelles missions d'assistance technique avec une banque Tchadienne « CBT » (Tchad) et une banque ivoirienne « BBG » ainsi que l'organisation de deux missions de formation au Burkina Faso et au Bénin.

BIAT FRANCE

La filiale « BIAT France – Agent de Paiement » est une société Anonyme par Actions Simplifiées (SAS) détenue à 100% par la BIAT, de droit français créée le 24 novembre 2014 avec un capital social de 100.000 €.

Ses principaux objectifs à travers l'implantation en France est la conquête de la clientèle TRE pour l'ouverture de comptes BIAT ainsi que le développement des transferts d'argent en vue de la collecte de dépôts en dinars et en devise.

3.2 Résultats du groupe BIAT

Les principales données consolidées du groupe indiquent que le total bilan se situe à 10.519,3MD au 31/12/2015, en augmentation de 11,0% par rapport à fin 2014.

Le Produit Net Bancaire s'inscrit en hausse de 7,4% à 579,9MD au 31 décembre 2015.

Le résultat net consolidé enregistre pour sa part une augmentation de 25,9% pour se situer à 146,8MD à fin 2015.

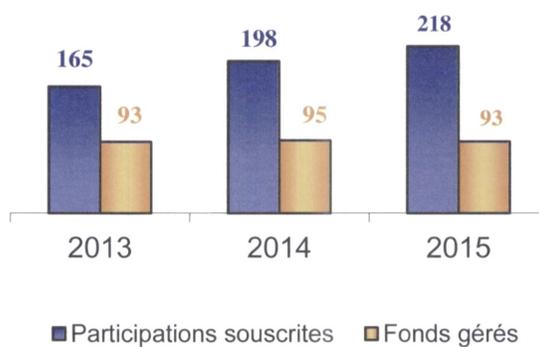
Le résultat social du groupe s'analyse entre 2015 et 2014 comme suit :

Société	Résultat Social 2015	Résultat Social 2014	Variation
BIAT	151 579	102 376	49 203
BIAT CAPITAL	(369)	176	(545)
BIAT ASSET MANAGEMENT	385	463	(78)
BIAT CAPITAL RISQUE	485	1 013	(528)
CIAR	549	523	26
SICAF	646	956	(310)
SOPIAT	(9)	(77)	68
SALLOUM	(123)	(24)	(99)
OSI	(11)	(6)	(5)
PROTECTRICE	1 175	1 377	(202)
ASSURANCE BIAT	4 428	3 947	481
FAIZA	(3)	(3)	0
OPPRUNITY	13	16	(3)
TRESOR	15 503	23 373	(7 870)
PROSPERITY	38	33	5
SGP	29	410	(381)
TAAMIR	164	85	79
GSM	(348)	(677)	329
PALM LINKS	27	(42)	69
BAT	-	(20)	20
STI	(2 154)	(169)	(1 985)
TUNISIE TITRISATION	(206)	(176)	(30)
ELFEJJA	1 691	4 565	(2 847)
PATRIMOINE	4 561	550	4 011
FCC1	134	101	33
STPI	(13)	(77)	64
FCP	90	61	29
FCC2	(283)	66	(349)
STSP	(562)	(536)	(26)
SPTMV	1 746	1 600	146
ITD	(14)	20	34
EQUILIBRE	-	(4)	4
PRUDENCE	69	89	(20)
BIAT CONSULTING	(1)	3	(4)
SPT SFAX	454	367	87
BIAT France	(467)	-	(467)
Total Consolidé	179 203	140 357	(38 846)

3.3 Evolution du portefeuille participations

Au terme de 2015, la valeur comptable des souscriptions (participations et fonds gérés) atteint 311 MD, soit une augmentation de 6% par rapport à l'année 2014.

Evolution des participations (en MD)



4. ACTIONNARIAT

4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

4.1.1 Structure du capital au 31/12/2015

Actionnaires.	Nombre d'actions	Part en %
A/ Actionnaires étrangers	1 363 015	8,02%
INTESA SANPAOLO S p A	1 157 787	6,81%
AUTRES	205 228	1,21%
B/ Actionnaires tunisiens	15 636 985	91,98%
PERSONNES MORALES	11 405 620	67,09%
PERSONNES PHYSIQUES	4 231 365	24,89%
TOTAL	17 000 000	100%

4.1.2 Répartition des droits de vote

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 de droits de vote.

Selon l'article 39 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.

4.1.3 Changements majeurs opérés au niveau du capital social

L'année 2015 a été marquée notamment par les transactions suivantes :

- ATTIJARI INTERMEDIATION a cédé 10 000 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- MARHABA PALACE a acquis 10 000 actions BIAT ou 0,06% du capital;
- ATTIJARI INTERMEDIATION a acquis 10 000 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- COMPTOIR GENERAL DE QUINCAILLERIE a cédé 9 350 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- STE PROM IMMOB PARADISE a acquis 9 350 actions BIAT ou 0,06% du capital;

- RBSPLC LONDON EQUITIES a cédé 6 668 actions BIAT ou 0,04% du capital;
- ATTIJARI INTERMEDIATION a acquis 6 668 actions BIAT ou 0,04% du capital ;
- Mr MOHAMED NOUREDDINE YAICHE a cédé 6 654 actions BIAT ou 0,04% du capital;
- Mr LOUKIL MAHER a acquis 6 654 actions BIAT ou 0,04% du capital ;
- ATTIJARI INTERMEDIATION a cédé 6 512 actions BIAT ou 0,04% du capital;
- STE SORIK a acquis 6 512 actions BIAT ou 0,04% du capital.
- ASSURANCE MULTIRISQUES ITTIHAD a acquis 5 500 actions BIAT ou 0,03% du capital ;
- HERITIERS CHIHAOUI HAMDA ont cédé 4 425 actions BIAT ou 0,03% du capital;
- STE SLIMANE a acquis 4 425 actions BIAT ou 0,03% du capital.
- BOUSSETTA MOUNIR a cédé 3 000 actions BIAT ou 0,02% du capital;
- Mme ABDALLAH ZOHRA a acquis 3 000 actions BIAT ou 0,02% du capital.

4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Selon l'article 35 des statuts :

1/ Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2/ Toutefois, l'Etat Tunisien et les collectivités publiques, si elles sont actionnaires sont valablement représentés par leurs représentants légaux; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire, les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mandataire ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

3/ Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 17 ci-dessus, entente contraire entre eux.

4/ La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toutes réserves de ce qui est dit à l'article 36 ci-après déterminés par le Conseil d'Administration.

Selon l'article 36 des statuts :

1/ Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

2/ Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège trois jours avant la réunion.

3/ Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

5. GOUVERNANCE

5.1 Rapport du Conseil d'administration sur ses activités au courant de l'année 2015 (en application de l'article 39 de la BCT n°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

5.1.1 Code de gouvernance

5.1.1.1 Les principes fondamentaux de gouvernance de la BIAT

La gouvernance de la BIAT se réfère à des principes qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle et de gestion des risques, et qui garantissent les équilibres fondamentaux de la banque, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

Ces principes sont :

- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.
- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration.
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration.
- L'organisation en Comités.
- Le pilotage des rémunérations.
- La gestion et l'encadrement optimal des risques.
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- La responsabilité (le rendu de compte au niveau de la gestion).
- La transparence des informations comptables et financières.

5.1.1.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités.

Il détermine les orientations et les politiques générales de la banque et veille à leur mise en œuvre.

5.1.1.3 La dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mai 2007 a décidé d'opter pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil ⁽¹⁾.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

¹Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque.

A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque ⁽²⁾.

5.1.1.4 L'indépendance du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration assure son fonctionnement et organise ses travaux en toute indépendance tout en évitant les conflits d'intérêt, la confusion des pouvoirs et des rôles, la complaisance, la passivité et les connivences dans les intérêts propres au détriment de l'intérêt social de la banque. Aucune influence externe ou interne ne s'exerce sur les décisions du Conseil d'administration qui sont souveraines et collégiales. L'indépendance s'entend également par la compétence et la diligence qui impactent sur la qualité des travaux, des décisions et des résolutions du Conseil.

⁽¹⁾ Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Président, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

⁽²⁾ Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Directeur Général, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

5.1.1.5 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, la mission et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les droits et les obligations de chaque membre du Conseil. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

Les membres du Conseil sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la banque et leur capacité d'analyse.

Le Conseil comporte au moins deux membres indépendants et au plus un membre dirigeant.

Le Conseil comporte également un membre représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques détenant une part strictement inférieure à cinq pour cent du capital.

Les autres membres sont des membres externes représentant les actionnaires et n'ayant pas de fonctions managériales ou salariales dans la banque.

Le mandat des membres indépendants et du membre représentant les actionnaires détenant une part strictement inférieure à cinq pour cent du capital ne peut être renouvelé plus de deux fois.

Le membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour la banque tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

Est qualifié de membre indépendant au sein du Conseil de la banque toute personne :

- N'ayant pas de liens avec ledit établissement au sens de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit et du code de prestation des services financiers aux non résidents ;
- Ne détenant pas une participation directe ou indirecte dans le capital de la banque ;

- N'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs de la banque ;
- N'ayant pas fait partie des salariés de la banque ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 9 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans ledit Conseil ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de commissaire aux comptes dans l'établissement.

Les missions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration remplit principalement une quadruple mission :

- il définit la stratégie de la banque ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la banque dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation (dissociation ou cumul des fonctions de Président et de Directeur Général) ;
- il contrôle la gestion et s'assure de la solidité financière de la banque;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Dans ce cadre et sans que cette énumération ne soit exhaustive, le Conseil a les pouvoirs tels que définis par les statuts.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige notamment en cas de survenance d'évènements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité.

Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 10 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est adressé aux membres du Conseil dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Le procès-verbal définitif est transmis avec la convocation à la réunion suivante et approuvé lors de cette réunion.

Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil que désigne le Conseil.

Les prérogatives et les pouvoirs du Président du Conseil

d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la banque.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment de sa fonction de Président.

Le Président a pour mission de convoquer les réunions du Conseil, de présider ses réunions, il propose l'ordre du jour, veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil et préside les réunions des Assemblées Générales. Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, ce dernier peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil d'Administration peut y procéder d'office.

Le Président du Conseil peut inviter des membres de la direction de la banque, les commissaires aux comptes ou d'autres personnes étrangères à la banque ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour à assister à tout ou partie d'une réunion du Conseil d'Administration.

Le Président s'assure que le nombre, les missions, la composition, ainsi que le fonctionnement des Comités spécialisés requis par la réglementation en vigueur sont en permanence adaptés aux besoins de la banque et aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Les rôles et les pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la banque. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées des Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées des Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque.

Le Directeur Général a pour missions principales :

- 1/ la mise en œuvre des politiques et orientations stratégiques de la banque,
- 2/ la mise en œuvre du budget annuel de la banque, tels qu'approuvés préalablement par le Conseil d'Administration.

Il met également en place le système de contrôle interne et de maîtrise des risques arrêtés par le Conseil.

Le Conseil d'Administration délègue également au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration ratifie l'étendue des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Adjoints.

Le Conseil d'Administration peut révoquer ou changer à tout moment le ou les Directeurs Généraux Adjoints.

Les obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil sont dues à la banque dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de la banque au dessus de leurs intérêts propres ;
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles ;
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt ;
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer ;
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;
- Ne pas utiliser les actifs de la banque pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale ;
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil ;
- S'assurer que la banque agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil ;
- Se former en matière de finance, de fiscalité, de droit, de risque et en général à tout ce qui touche le métier de banquier ;
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président, du Directeur Général ou de tout autre organe créé par le Conseil d'Administration, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles.

La banque assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant trait notamment aux opérations bancaires et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

Les Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Principes généraux

Les Comités assistent le Conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions ;
- rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leurs sont confiées ;
- informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement ;
- soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, les membres des Comités. En cas de vacance d'un poste dans un Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

La composition de tout Comité doit obéir aux règles suivantes :

- un membre du Conseil ne peut siéger dans plus d'un Comité ;
- l'existence d'au moins trois membres et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

La composition de chaque Comité tient compte des qualifications des membres qui y siègent en rapport avec les attributions dudit Comité.

La Direction Générale est tenue de transmettre aux comités tout document ou information qu'ils jugent utile et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour accomplir leur mission. Il doit leur communiquer en particulier :

- les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes;
- les rapports des agences de notation.

Tout Comité se réunit sur convocation de son Président six fois au moins par an et chaque fois qu'il le juge utile.

Le Comité peut également faire appel à tout autre responsable interne dont la présence est jugée utile.

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du Comité.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Tout Comité doit élaborer une charte, approuvée par le Conseil, définissant ses attributions, sa composition, ses règles de fonctionnement et ses rapports avec le Conseil et les structures opérationnelles de l'établissement.

Le Comité Exécutif de Crédit (voir la charte du Comité Exécutif de Crédit).

Le Comité des Risques (voir la charte du Comité des Risques).

Le Comité Permanent d'Audit Interne (voir la charte du Comité Permanent d'Audit Interne).

L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil procède chaque année à sa propre évaluation en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Cette évaluation doit :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Apprécier la contribution effective de chaque membre du Conseil aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

5.1.1.6 Nomination et Rémunérations

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par un Comité ad-hoc désigné par le Conseil d'administration composé d'au moins trois membres du Conseil dont un au moins est indépendant. Ce Comité soumet une première liste répondant à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du Conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

Le Conseil d'Administration peut accorder aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qui leur sont confiés ou pour encourager leur participation à des Comités du Conseil. Il fixe dans ce cas lesdites rémunérations et leurs modalités sur la base d'un rapport établi par les membres désignés à cet effet.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code,

concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués aux membres du Conseil ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Un des membres doit être indépendant.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code, concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués aux Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjointes ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de l'encadrement supérieur

Le Conseil décide de la rémunération des membres de l'encadrement supérieur de la banque sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Un des membres doit être indépendant. Le rapport doit se référer à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

5.1.1.7 L'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale des actionnaires est l'instance suprême et souveraine de gouvernance de la banque. Les actionnaires participent au déroulé de l'Assemblée et à ses travaux suivant des conditions propices à l'exercice de leurs rôles. Ainsi, les documents comptables et financiers sont fournis aux actionnaires au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée. Le jour de l'Assemblée, les actionnaires sont libres de s'exprimer et de poser leurs questions au Conseil d'Administration et au management de la banque. Des comptes rendus sont fournis et les rapports du Conseil et des Comités spécialisés sont exposés. Les actionnaires se font représenter au Conseil d'Administration par le biais d'élection de ses membres. Le Conseil répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume légalement les responsabilités essentielles : il convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée, nomme le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes et les responsables de l'encadrement supérieur, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels

soumis à l'approbation de l'Assemblée et rend compte de son activité dans son rapport à l'Assemblée.

5.1.1.8 La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de la banque.

Le Conseil met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur la banque ;
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable ;
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement ;
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires ;
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de la banque, en particulier le Directeur Général et le responsable du département financier et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière

5.1.1.9 Annexes :

▪ La charte du membre du Conseil d'Administration

Art.1- Administration et intérêt social

Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social de la banque.

Art.2- Respect des lois, des règlements et des statuts

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations.

Art.3- Exercice des fonctions : principes directeurs

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme.

Art.4- Indépendance et devoir d'expression

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la banque.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès- verbaux des délibérations.

Art.5- Indépendance et conflits d'intérêt

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir.

Le membre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Art.6- Loyauté et bonne foi

Le membre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la banque et agit de bonne foi en toute circonstance.

Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Art.7- Professionnalisme et implication

Le membre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire.

- 1.** Il s'informe sur les métiers et les spécificités de la banque, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants.
- 2.** Il participe aux réunions du Conseil d'Administration avec assiduité et diligence. Il s'efforce de participer à au moins un des Comités spécialisés du Conseil.
- 3.** Il assiste aux assemblées générales d'actionnaires.
- 4.** Il s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du Conseil d'Administration en toute connaissance de cause.
- 5.** Il s'attache à mettre à jour les connaissances qui lui sont utiles et a le droit de demander à la banque les formations qui lui sont nécessaires pour le bon exercice de sa mission.

Art.8- Professionnalisme et efficacité

Chaque membre du Conseil d'Administration contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

- 1.** Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, notamment à l'occasion de l'évaluation périodique de celui-ci. Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du Conseil d'Administration.
- 2.** Il s'attache, avec les autres membres du Conseil d'Administration, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans la banque les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.
- 3.** Il s'assure que les positions adoptées par le membre du Conseil d'Administration font l'objet, sans exception, de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

Art.9 – Application de la Charte

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

▪ **La Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts**

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T n° 2011-06, la BIAT a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Le présent document vise à définir les règles qui doivent permettre aux membres du Conseil d'Administration de la BIAT d'éviter, dans la mesure du possible, de se trouver dans des situations de conflits d'intérêts.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la BIAT :

- identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- met en place un dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de la BIAT ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

1- Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction.

On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui de la BIAT, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction.

L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social de la BIAT.

L'intérêt privé peut être matériel, comme par exemple l'obtention d'un gain au détriment de la BIAT, ou immatériel comme par exemple l'approbation d'une transaction qui avantage un tiers.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil, y compris les membres indépendants.

Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la banque elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit ;
- apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil ;
- réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de la BIAT.

De façons générales, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Dispositif de déclaration et d'approbation

Périodicité des déclarations :

Chacun des membres du Conseil d'Administration de la BIAT, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que définit dans le Code de Gouvernance de la BIAT, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Gestion des situations de conflit d'intérêts :

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de la BIAT.

Lorsque le Conseil estime que le membre du Conseil concerné est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de la BIAT, est consignée dans les procès-verbaux du Conseil ; ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T n°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer

des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour du présent document.

▪ **La Politique de communication financière**

L'obligation de communication financière

Cette obligation concerne les informations périodiques, les informations occasionnelles ainsi que les informations privilégiées.

- 1) les informations périodiques portent sur la publication du rapport annuel, des résultats annuels et semestriels, et des indicateurs trimestriels et ce, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- 2) les informations occasionnelles sont celles, qui, dans le cas où elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une influence sensible sur le cours de l'action de la BIAT.
- 3) les informations privilégiées concernent des projets ou des investissements, qui, si elles étaient portées à la connaissance de la concurrence, verraient leur valeur affectée et nuiraient ainsi à la position concurrentielle de la banque.

La BIAT, dans ce cadre précis, communique des informations d'ordre général, en précisant toutefois que certaines informations n'ont pas été publiées, ainsi que les motifs de cette décision.

Les principes de la communication financière

La politique de communication financière de la BIAT a pour objectif d'assurer la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et homogènes par rapport aux précédentes publications.

Dans ce cadre, la BIAT :

- 1) s'assure que l'information est accessible à tous au même moment et qu'elle a été diffusée de manière simultanée en Tunisie et à l'étranger et qu'elle respecte les délais prévus par la réglementation en vigueur ;
- 2) publie des informations exactes, précises et sincères ;

- 3) contrôle, au préalable, la cohérence de l'ensemble des informations publiées et ce, quelques soit la date, le support, la nature ou les destinataires de ces publications ;
- 4) veille à ce que l'information demeure confidentielle jusqu'à sa diffusion ;
- 5) s'assure de la diffusion effective et intégrale des informations à caractère réglementaire dans les conditions prévues par les règlements en vigueur ;
- 6) respecte l'obligation de diffusion de communiqué de nature financière en dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

La communication de l'information financière de la BIAT se fait dans les langues arabes et françaises ; compte tenu de l'internationalisation des marchés, certaines communications seront également faites en langue anglaise.

Le processus de validation de la communication financière

La Direction Générale est responsable des informations données aux actionnaires, aux marchés et au public en général.

Dans ce cadre, un processus de validation de ces informations est mis en place, avec l'instauration d'un Comité, présidé par le Directeur Général et composé du Responsable chargé des Finances, du Responsable chargé de la Banque de Financement et d'Investissement et du Responsable chargé de la Communication financière.

Le Comité valide également l'ensemble des supports de communication externe de la BIAT.

La gestion de la communication financière

Seuls le Directeur Général ou les membres du personnel formellement habilités sont autorisés à donner des informations aux actionnaires, aux marchés et au public en général ; ils doivent s'abstenir de donner des informations chiffrées et non encore publiques.

La BIAT peut choisir de communiquer des informations prospectives sur des événements particuliers ou sur ses performances futures ; dans ce cas précis, ces informations doivent avoir un fondement valable compte tenu des hypothèses servant à les établir. Cette communication doit comporter une mise en garde indiquant les incertitudes ou les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents.

La BIAT analyse les rumeurs la concernant, et identifie leur source ; il appartient au Comité d'apprécier l'opportunité de publier un communiqué de presse confirmant ou infirmant cette rumeur, ou la nécessité de faire une communication au marché.

La période de silence

La période de silence est la période précédant immédiatement la publication des résultats, provisoires ou définitifs et pendant laquelle la BIAT s'abstient, d'une manière générale, de tout contact avec la communauté financière. Elle a pour objectif d'éviter la diffusion accidentelle, aux actionnaires, aux marchés, aux médias et au public, d'informations sur les performances, par définition sensibles.

5.1.2 Charte du Comité Permanent d'audit Interne

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration ("le Conseil") de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité Permanent d'Audit Interne (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte.

5.1.2.1 Composition

Le Comité est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil, en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 13 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2011-06 du 20 Mai 2011, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2014, le Comité est composé comme suit :

- Président :
 - Mr. Tahar SIOUD, Administrateur Indépendant
- Membres :
 - Mr. Jean MESSINESI : Administrateur,

- Mr. Guido OTTOLENGHI : Représentant d'Intesa Sanpaolo

Les membres du Comité ne peuvent siéger dans un autre Comité du Conseil tel que prévu par l'article 19 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie précitée.

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité.

Le Comité peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou d'une filiale du groupe BIAT dont la présence est jugée utile.

5.1.2.2 Attributions

Le Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; dans ce cadre, il est appelé à :

- veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et s'assurer de la clarté des informations fournies ;
- analyser les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différents organes de contrôle et s'assurer de la mise en place des mesures correctives ;
- examiner les états financiers intermédiaires et annuels de la Banque ainsi que le rapport annuel avant qu'ils ne soient soumis au Conseil ;
- proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur leurs programmes de travail et les résultats de leurs contrôles ;
- examiner tout évènement ou toute opération susceptibles de nuire à la situation financière de la Banque, à son activité ou à sa réputation et portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes ;
- revoir tout relevé de la banque avant sa soumission aux autorités de supervision.
- contrôler et coordonner les activités des structures du Contrôle Général, ainsi que les autres organes chargés des missions de contrôle ;
- veiller à ce que les structures du Contrôle Général soient dotées de moyens humains et logistiques leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs missions ;
- donner un avis au Conseil sur la désignation du responsable du Contrôle Général et de ses collaborateurs, ainsi que sur leur promotion et leur rémunération ;

Le Comité peut, au cas où des circonstances particulières l'exigent, proposer au Conseil de faire diligenter par la Direction Générale des missions ou des enquêtes.

Le Président du Comité présente lors des séances du Conseil, la synthèse des travaux du Comité ainsi que les recommandations qu'il formule.

Le Comité soumet au Conseil, annuellement, son rapport d'activité.

5.1.2.3 Règles de fonctionnement

Fréquence

Le Comité se réunit six fois au moins par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il le juge utile.

Quorum

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Décisions du Comité

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Les délibérations du Comité sont consignées dans un procès-verbal de réunion, qui est transmis à tous les membres du Conseil lors de sa prochaine réunion.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Contrôle Général. A ce titre, il est chargé en collaboration avec la Direction PMO Banque de :

- préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité ;
- gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour ;
- Assurer la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité ;
- élaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

5.1.2.4 Relations avec la Direction Générale et les autres structures de la banque

Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité tout document ou information utiles. Dans ce cadre, les différentes structures de la banque communiquent au Secrétariat du Comité, notamment les documents suivants :

- les rapports des missions de contrôle ainsi que le suivi des recommandations ;

- la documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne ;
- les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières ;
- les états financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil pour approbation ;
- les notifications des résultats des contrôles sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports des contrôles effectués par les autorités publiques compétentes et les Commissaires aux Comptes ;
- les rapports des agences de notation ;
- les rapports mentionnés aux articles 52 et 53 de la circulaire BCT n°2006-19 relative au contrôle interne.

5.1.3 Charte du Comité Exécutif de Crédit

Conformément aux dispositions des articles 23 et 24 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration ("le Conseil") de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité exécutif de crédit (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.3.1 Composition

Membres

Le Comité exécutif de crédit est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité et en particulier les membres non administrateurs, doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans le crédit ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la gestion du crédit. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

Suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité

Le suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité est assurée par la Direction PMO Banque.

5.1.3.2 Attributions

Le Comité exécutif de crédit a pour mission d'examiner l'activité de financement de la banque.

A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédit, dont notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil
- Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le comité des risques et approuvés par le conseil
- Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales
- Les crédits accordés aux clients classés chez la banque ou chez d'autres établissements de crédit, au sens de la circulaire BCT n°91-24
- Les créances classées auprès de la banque ou auprès d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire BCT n° 91-24
- Les abandons et les pertes dépassant la limite fixée par le conseil.

Il peut présenter des recommandations pour la révision de la politique de financement de la banque concernant particulièrement :

- La répartition des crédits par nature, par région et par secteur économique ;
- Les limites maximales de concentration des risques par bénéficiaire.

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité exécutif de crédit sont autorisés à assister aux réunions du Comité exécutif de crédit. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à toute ou une partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Il est interdit aux membres du conseil non dirigeants de prendre part aux décisions soumises au comité exécutif de crédit, dans le cas où leur présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

Reporting

Un procès-verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignés les avis sur les crédits examinés. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le membre PMO Banque en charge du suivi de la mise en place des décisions prise par le Comité adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur l'activité de crédit de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Le membre PMO Banque présente au début de chaque réunion un rapport sur l'état d'avancement des décisions prises lors des précédentes réunions

Évaluation

Le Comité exécutif de crédit revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.3.3 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives
 - Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
 - Les rapports des agences de notation
 - Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale.

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.4 Charte du Comité des Risques

Conformément aux dispositions des articles 23 et 27 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration ("le Conseil") de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité des risques (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.4.1 Composition

Membres

Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

Les membres de la direction générale ne peuvent pas être membres du Comité des risques.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil et doit être obligatoirement un administrateur indépendant (au sens de l'article 13 de la circulaire BCT 2011-06 du 20 Mai 2011), jouissant d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la surveillance du risque. A ce titre, il est chargé en collaboration avec la Direction PMO Banque de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

Suivi des décisions prises par le Comité

Le suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité est assuré par la Direction PMO Banque.

5.1.4.2 Attributions

Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Dans ce cadre, il est appelé à :

- Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de

liquidité et opérationnel, en prenant en considération l'appétit du risque du conseil, la situation financière de la banque et sa capacité à gérer et contrôler les risques dans le cadre de cette stratégie

- Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques. Pour le risque de crédit, il s'agit des limites par contrepartie, groupe, classe de risque, secteur d'activité, région ou nature de crédit
- Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
- Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil
- Analyser l'exposition de la banque à tous les risques qu'elle encourt y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel et contrôler le respect des limites d'exposition
- Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres
- Etudier les risques découlant des décisions stratégiques du Conseil
- Examiner les scénarios de stress testing et en analyser les résultats
- Approuver les plans de continuité d'activité
- Donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération
- Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotés des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
- Proposer au conseil des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance
- Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.

5.1.4.3 Règles de fonctionnement

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Reporting

Un procès-verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignées entre autre les recommandations d'actions correctrices pour améliorer la maîtrise des risques de la banque. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Secrétaire adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur la gouvernance des risques au sein de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Évaluation

Le Comité des risques revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.4.4 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes .
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives
 - Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
 - Les rapports de performance sociale et environnementale
 - Les rapports des agences de notation
 - Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.5 Composition du Conseil d'Administration et fréquence de ses réunions

5.1.5.1 Composition du Conseil d'Administration actuel

Le Conseil d'Administration de la BIAT est composé actuellement de dix membres.

Nom	Date d'expiration du mandat	Dernier poste important occupé dans la BIAT	Fonction principale occupée
Ismail MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Président du Conseil d'Administration de la BIAT
Tahar SIOUD Membre indépendant	//		Ex - vice-Gouverneur de la BCT et ex-SEAE(*)
Karim MILAD	//		Président Directeur Général de TTS
Mohsen HACHICHA	//		Président du groupe HACHICHA
Hichem DRISS	//		Président Directeur Général de la chaîne Marhaba
Guido OTTOLENGHI Représentant d'Intesa Sanpaolo SpA	//		PDG d'une société de service en Italie
Jean MESSINESI Membre indépendant	//		Ex-directeur de banque HSBC - France
Fathi MESTIRI Représentant des petits porteurs	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2017		Ex-PDG de « BNP-Paribas EL DJAZAIR »
Mohamed Afif CHELBI Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Ex-ministre de l'industrie et de la technologie
Mehdi SETHOM Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Analyste financier auprès de « Mediterranean corporate finance »

(*) Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Le secrétariat du conseil est assuré par Madame Lamia ZEGHAL, cadre de la Banque.

5.1.5.1 Fréquence des réunions du Conseil d'Administration au courant de l'exercice 2015

En 2015, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions.

	Réunion du 18 mars 2015	Réunion du 22 avril 2015	Réunion du 16 juin 2015	Réunion du 16 sept. 2015	Réunion du 16 déc. 2015
Nombre de présence	9	10	9	9	9

5.1.6 Composition du Comité Permanent d'Audit Interne et fréquence de ses réunions

5.1.6.1 Composition

- ✓ M. Tahar SIOUD : Président
- ✓ M. Jean MESSINESI
- ✓ M. Guido OTTOLENGHI

5.1.6.2 Fréquence des réunions

En 2015, le Comité Permanent d'Audit Interne s'est réuni six fois :

	Réunion du 11 fév. 2015	Réunion du 17 mars 2015	Réunion du 21 avril 2015	Réunion du 27 août 2015	Réunion du 15 sept. 2015	Réunion du 15 déc. 2015
Nombre de présence	3	3	3	3	3	3

5.1.7 Composition du Comité Exécutif de Crédit et fréquence de ses réunions

5.1.7.1 Composition

- ✓ M. Mohamed AGREBI : Président
- ✓ M. Mohsen HACHICHA
- ✓ M. Fathi MESTIRI
- ✓ M. Mehdi SETHOM

5.1.7.1 Fréquence des réunions

Le Comité Exécutif de Crédit a tenu six réunions en 2015 :

	Réunion du 16 mars 2015	Réunion du 21 avril 2015	Réunion du 15 juin 2015	Réunion du 11 sept. 2015	Réunion du 28 oct. 2015	Réunion du 15 déc. 2015
Nombre de présences	4	4	4	4	4	4

5.1.8 Composition du Comité des Risques et fréquence de ses réunions

5.1.8.1 Composition

- ✓ M. Mohamed Afif CHELBI : Président
- ✓ M. Karim MILAD
- ✓ M. Hichem DRISS

5.1.8.2 Fréquence des réunions

Le Comité des Risques, dont les membres ont été désignés par le Conseil d'Administration du 23 mai 2014, a tenu sept réunions en 2015 :

	Réunion du 3 fév. 2015	Réunion du 17 mars 2015	Réunion du 21 avril 2015	Réunion du 01 juin 2015	Réunion du 23 juin. 2015	Réunion du 08 août. 2015	Réunion du 01 déc 2015
Nombre de présences	3	3	3	3	3	3	3

5.1.9 Organisation de l'établissement et ses lignes de métiers

La BIAT est organisée en :

- Direction Générale Banque de détail ;
- Direction Générale Ressources ;
- Pôle Stratégie et Banque de Financement et d'Investissement.

Le réseau d'agences est structuré en 14 zones, lesquelles sont regroupées en 4 directions régionales

5.1.10 Composition détaillée des fonds propres

	2011	2012	2013	2014	2015
Actif net pondéré (en MD)	5 407,4	5 611,7	6 124,4	6 508,0	7 254,9
Total capitaux propres nets de base (en MD)	480,0	525,3	555,5	609,7	691,8 ⁽²⁾
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	8,90%	9,36%	9,07%	9,37%	9,54%
Fonds propres complémentaires (en MD)	58,2	39,2	29,9	82,9	94,0
Total fonds propres nets	538,1	564,5	585,3	692,6	785,8
Ratio de couverture des risques Global	9,95%	10,06%	9,56%	10,64%	10,83% ⁽³⁾

(1) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale

(2) ratio réglementaire de 10%

5.1.11 Structure de l'actionariat et droits de vote au 31/12/2015

Actionnaires	Nombre d'actions	Part en %
A/ Actionnaires étrangers	1 363 015	8,02%
INTESA SANPAOLO S.p.A	1 157 787	6,81%
Autres	205 228	1,21%
B/ Actionnaires tunisiens	15 636 985	91,98%
HOLDING MAGHREB FINANCE	3 469 647	20,41%
MAGHREB FINANCIERE HOLDING	2 314 748	13,62%
MENINX HOLDING	1 367 982	8,05%
T.T.S FINANCIERE	661 118	3,89%
KAMOUN HABIB	589 237	3,47%
INOPLAST FINANCIERE HOLDING	510 085	3,00%
IFICO .	510 358	3,00%
KARIM MILAD	420 909	2,48%
T.T.S	390 964	2,30%
G.A.T	291 746	1,72%
HEND FAKHFAKH	271 919	1,60%
KHALED FAKHFAKH	241 840	1,42%
MOHSEN HACHICHA	236 575	1,39%
SPIDIT SICAF	202 773	1,19%
DORRA MILAD	186 431	1,10%
MERIAM MILAD	183 062	1,08%
Autres	3 787 591	22,28%
Total	17 000 000	100,00%

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 droits de vote.

5.1.12 Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 692 mDT y compris des charges patronales de 118 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais annexes.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources de la BIAT est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée pour l'année 2015 à un montant brut de 604 mDT y compris des charges patronales de 104 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Détail de la BIAT est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 595 mDT y compris des charges patronales de 102 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2015. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2015 à un montant brut de 600 mille dinars. En outre, les administrateurs

siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif du crédit et du comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 163 mDT.

5.2 Direction Générale

5.2.1 Directeur Général

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013, Monsieur Mohamed AGREBI a été nommé en tant que Directeur Général de la Banque et ce à partir de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuerait sur les comptes de l'exercice 2013.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 23 mai 2014 à l'issue de ladite Assemblée, a entériné cette nomination pour un mandat de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

5.2.2 Directeurs Généraux Adjoints

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2014, Messieurs Messieurs Hechmi LAKRICHE et Thameur DERBEL ont été nommés en tant que Directeurs Généraux Adjoints chargés respectivement de la Banque de détail et des Ressources.

5.3. Commissaires aux comptes

Le mandat des deux commissaires aux comptes de la BIAT a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2013 pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

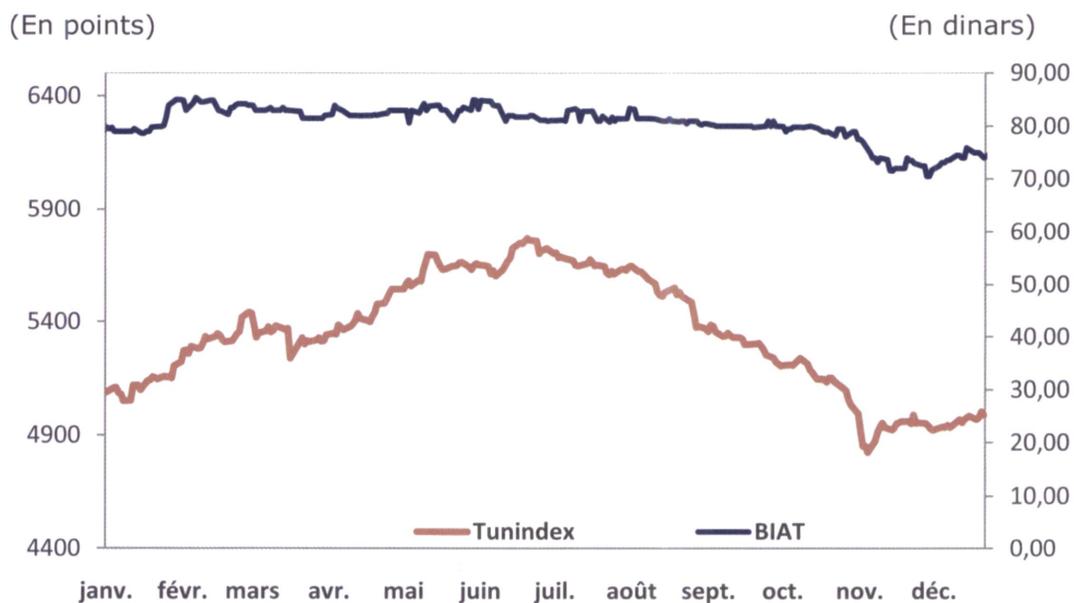
Ces deux commissaires aux comptes sont:

ECC-MAZARS

Les commissaires aux comptes associés M^TB^F/ PricewaterhouseCoopers

6. L'ACTION BIAT EN BOURSE

6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2015



A l'instar de la majorité des indices boursiers, le titre BIAT a observé depuis l'attentat de Sousse perpétré le 26 juin 2015, une tendance baissière pour clôturer la fin de l'année avec une légère reprise.

En dépit de cette tendance baissière, le rendement de l'action BIAT s'est inscrit en hausse de 1,78% par rapport à la fin de l'année 2014.

La BIAT a représenté à fin 2015 la troisième capitalisation boursière de la place avec 1298,630 MD.

Le nombre de titres BIAT échangés pour toute l'année 2015 s'est établi à 368.243.

Actionnaires	2014	2015
Capital social		
* En nombre d'actions	17 000 000	17 000 000
* En millions de dinars	170,0	170,0
Cours plus haut/ plus bas (en dinars)	79,820 / 60,250	86,000 / 70,500
Cours de clôture (en dinars)	78,000	76,390
Bénéfice comptable par action (en dinars)	6,022	9,050
P.E.R	12,9	8,6
Dividende par action (en dinars)	3,000	4,000
Capitalisation boursière (en MD)	1 326,000	1 298,630

(*) : Décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire

6.2 Actions de communications financières effectuées

Conformément à sa stratégie de communication, la BIAT a continué en 2015 à communiquer avec ses actionnaires à travers la diffusion de deux numéros de la lettre à l'actionnaire.

De même, plusieurs séances one to one ont été organisées en 2015 avec des analystes, des gestionnaires de fonds, des agences de notation, etc.

7. AFFECTATION DES RESULTATS

7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Les produits nets, déduction faite de toutes les charges y compris amortissements et provisions constituent les bénéfices.

1/ Sur les bénéfices nets ainsi établis, il est d'abord prélevé :

a- toutes réserves légales que la Société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur;

b- toutes sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau;

c- un intérêt de 5 % du montant libéré et non amorti des actions sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur;

d- une somme de 10 % des bénéfices à attribuer à un fonds social ou à l'association amicale du personnel de la Banque.

2/ Le reliquat augmenté des reports bénéficiaires des exercices antérieurs sera affecté comme dividende supplémentaire.

7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

	Capital Social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves ordinaires	Autres réserves			Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultats reportés après Modifications comptables	Résultat de la période	Total
					Fonds social	Réserves pour plus values sur cession de titres de participations	Réserves pour réinvestissement exonérés						
Capitaux Propres au 31/12/2012 avant affectation	170 000	141 760	17 000	48 579	57 228	6 148	43 693	15	1 113		1 113	94 696	580 232
Affectation AGO du 21/06/2013				13 000	9 470		30 005		-279		-279	-52 196	-
Dividendes												-42 500	-42 500
Transfert des Réserves				1 247		-1 247							
Capitaux Propres au 31/12/2012 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	62 826	66 698	4 901	73 698	15	834		834	-	537 732
Capitaux Propres au 31/12/2013 avant affectation	170 000	141 760	17 000	62 826	67 030	4 901	73 698	9	834	-35 613	-34 779	107 658	610 103
Modification comptable										35 613	35 613	-35 613	-
Affectation AGO du 23/05/2014					7 205		22 565		-225		-225	-29 545	-
Dividendes												-42 500	-42 500
Transfert des Réserves				3 211		-3 211							
Capitaux Propres au 31/12/2013 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	66 038	74 235	1 690	96 263	9	609		609	-	567 603
Capitaux Propres au 31/12/2014 avant affectation	170 000	141 760	17 000	66 038	74 563	1 690	96 263	3	609		609	102 376	670 302
Affectation AGO du 01/06/2015					10 238		28 749		42 989		42 989	-81 976	-
Dividendes		-30 000							-600		-600	-20 400	-51 000
Transfert des Réserves				1 690		-1 690							
Capitaux Propres au 31/12/2014 après affectation du Résultat	170 000	111 760	17 000	67 728	84 801		125 012	3	42 998		42 998	-	619 302

8. CONTRÔLE DES COMPTES

8. Activité du Comité Permanent d'Audit Interne concernant le contrôle des comptes

8.1 Rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne sur l'exercice 2015

Le Conseil d'Administration de la BIAT, conformément à la réglementation en vigueur, a institué depuis 2008 un Comité Permanent d'Audit Interne, placé sous son autorité.

Ce Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance. Il a pour principales missions :

- de veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- d'examiner les états financiers avant leur présentation au Conseil ;
- de contrôler et de coordonner les activités des structures relevant du Contrôle Général.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 23 Mai 2014, le Comité se compose de M. Tahar Sioud, en tant que président et de Messieurs Jean Messinesi et Guido Ottolenghi en tant que membres administrateurs. Les réunions du Comité se sont déroulées avec la participation de Monsieur le Contrôleur Général et de Monsieur le responsable de la Direction de l'Audit, structure chargée d'en assurer le secrétariat.

Le Comité s'est réuni à six reprises durant l'exercice 2015.

Le Comité a examiné les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2014, ainsi que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2015, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes. A cette occasion, le responsable du Département Finance et

Comptabilité a présenté un rapport sur les résultats de la banque. Les membres du Comité ont enregistré avec satisfaction que la BIAT consolidait sa position de leader de la place en matière de dépôts, de PNB et de marché des changes.

Le Comité a également été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité de la banque de l'année 2014.

Dans le cadre de la mise en place des recommandations formulées dans le rapport d'inspection de la BCT de 2014, le Comité a décidé de limiter ses prérogatives en matière de contrôle des rapports de mesure des risques à ceux n'entrant pas dans le périmètre du Comité des Risques. Ainsi, les rapports portant sur la mesure et la surveillance des risques de crédit, de liquidité, de taux, de change et de contrepartie feront désormais partie des attributions exclusives du Comité des Risques. Néanmoins, dans le cadre de sa mission d'évaluation du système de contrôle interne et du processus de production de l'information financière, le Comité d'Audit aura la latitude d'examiner des rapports sur les systèmes et les processus mis en place par le management pour l'évaluation et la surveillance des risques, dont les mesures sont examinées par le Comité des Risques.

Dans ce cadre, le Comité a examiné un rapport sur le dispositif de calcul du TIEG et de contrôle du TIEX. Il a également pris connaissance de l'état d'avancement du projet « Risque Opérationnel ».

Le Comité a également validé une étude menée par la Direction de l'Audit portant sur les mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des bureaux de représentation à l'étranger. Il a également

pris connaissance d'un rapport sur l'évaluation, la mesure et le suivi de la sécurité des moyens de paiement émis ou gérés.

Les membres du Comité ont pris connaissance des caractéristiques du plan de continuité d'activité, des étapes déjà réalisées et des actions à programmer.

Le Comité a évalué le système de contrôle interne. Dans ce cadre il a examiné les rapports d'activité des structures dépendant du Contrôle Général et de la Direction de la Conformité, les résultats de leurs travaux, et plus particulièrement les dysfonctionnements relevés ont particulièrement retenu son attention. A cette occasion, le Comité a approuvé le programme des missions des structures relevant du Contrôle Général.

Le Comité s'est également intéressé à l'état d'avancement du projet de diagnostic et d'évaluation du dispositif de contrôle interne de la banque, mené avec l'assistance du cabinet Ernst & Young. Le Comité a félicité les équipes de la BIAT et du cabinet EY pour la qualité du travail réalisé et la pertinence des conclusions présentées. Il a également réitéré le soutien du Comité aux fonctions de Contrôle et a mis l'accent sur l'importance de la concrétisation des recommandations issues du rapport de diagnostic.

La Charte du Comité a été revue en 2015 afin d'y inclure la participation de la Direction PMO Banque aux réunions du Comité ainsi que son implication dans la préparation de l'ordre du jour et des procès-verbaux des réunions.

8.2 Examen des comptes financiers à fin décembre 2015:

Les états financiers définitifs relatif à l'exercice 2015 ont été examinés et validés par le Comité Permanent d'Audit Interne du 19 avril 2016.

9. BILAN SOCIAL

9.1 Projet RH

Les principales actions RH menées durant l'année 2015 sont les suivantes:

- Mise à jour du Référentiel des emplois et compétences de la Banque avec la description des fiches de postes nouvellement créés et les compétences requises y afférentes
- Participation RH et accompagnement dans le Projet EFFOP.
- Mise en place du lot 2 couvrant la gestion de carrières sur le nouveau système HR ACCESS.
- Identification des hauts potentiels et détermination des postes critiques par métier et l'établissement des plans de relève en collaboration avec les managers concernés.
- Elaboration d'un nouveau système d'évaluation basé sur les objectifs de performance et des compétences sur le nouveau système HR ACCESS.
- Participation dans des FORUMS RH afin de dénicher des candidats talentueux pour d'éventuels besoins de recrutement et propagation de l'image de marque de la BIAT en tant qu'employeur de référence.

9.2 Indicateurs RH

9.2.1 Evolution des effectifs

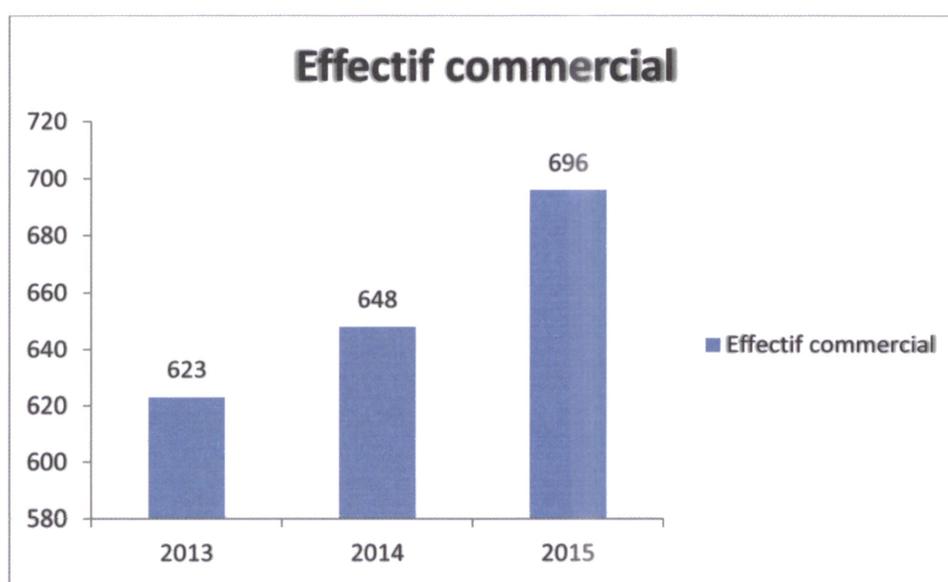
En 2015, la BIAT a procédé au recrutement de 18 personnes. Cette opération de recrutement externe s'est inscrite dans le cadre d'accompagner les besoins stratégiques de la banque.

Sur la période 2012-2015, l'effectif a baissé de **134** personnes pour s'établir à **2460** personnes au 31/12/2015 contre 2627 en 2013.

On observe que le ratio de productivité (Effectif / Agence) est en amélioration constante en passant de 13,7 personnes en 2014 à 12,3 en 2015 et celle-ci est due essentiellement au nouveau système d'information et à l'efficacité opérationnelle au niveau du réseau. Toutefois, le ratio de productivité reste supérieur à la moyenne du secteur qui enregistre 10,4

personnes par agence. Le passage au nouveau système d'information aux services centraux devrait apporter progressivement sa contribution dans les prochaines années.

Il faut cependant souligner que l'effectif commercial a augmenté de 73 personnes (+12%) sur la période en passant de 623 personnes en 2013 (représente 23,7% de l'effectif) à 696 personnes en 2015 (représente 28,2% de l'effectif).

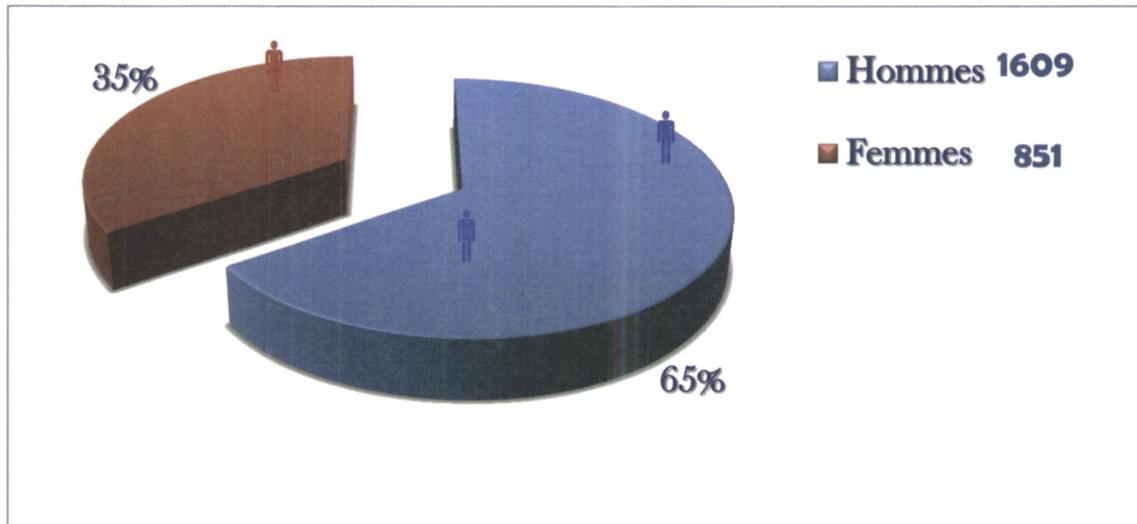


La structure de l'effectif entre le siège et le réseau ne cesse d'évoluer en faveur du réseau qui représente 53% (contre 52% en 2013) de l'effectif total de la banque.

Par ailleurs, dans le but de dénicher des candidats talentueux et désireux d'apporter leurs expériences et leurs savoirs, la BIAT a participé au forum ATUGE Tunis 2015.

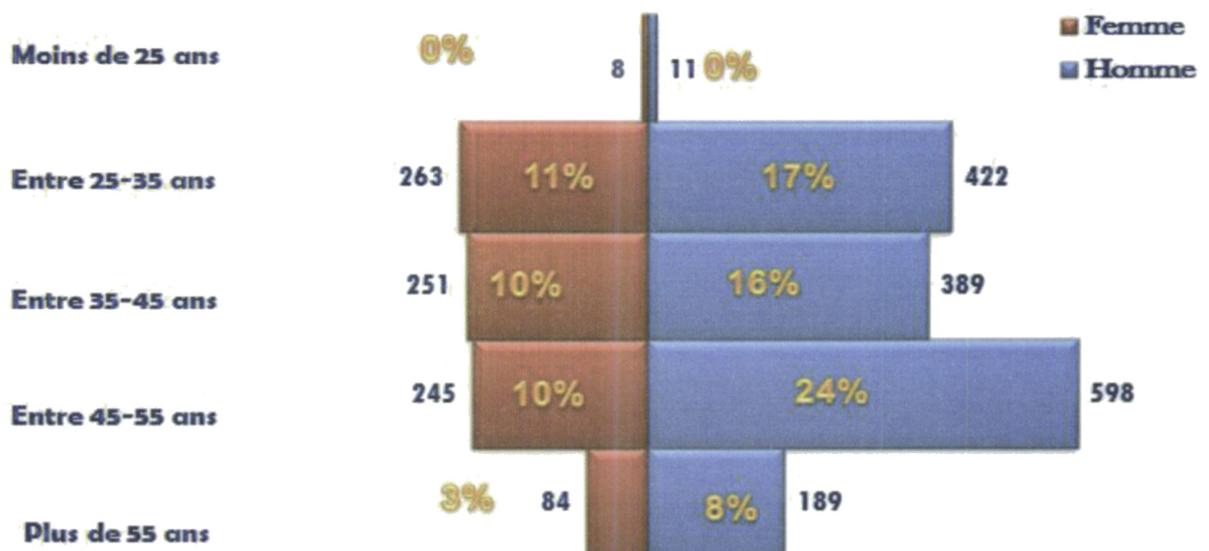
9.2.2 Physionomie des effectifs

En 2015, la répartition Hommes-Femmes est respectivement de **65% et 35%** (contre 66% et 34% en 2013)



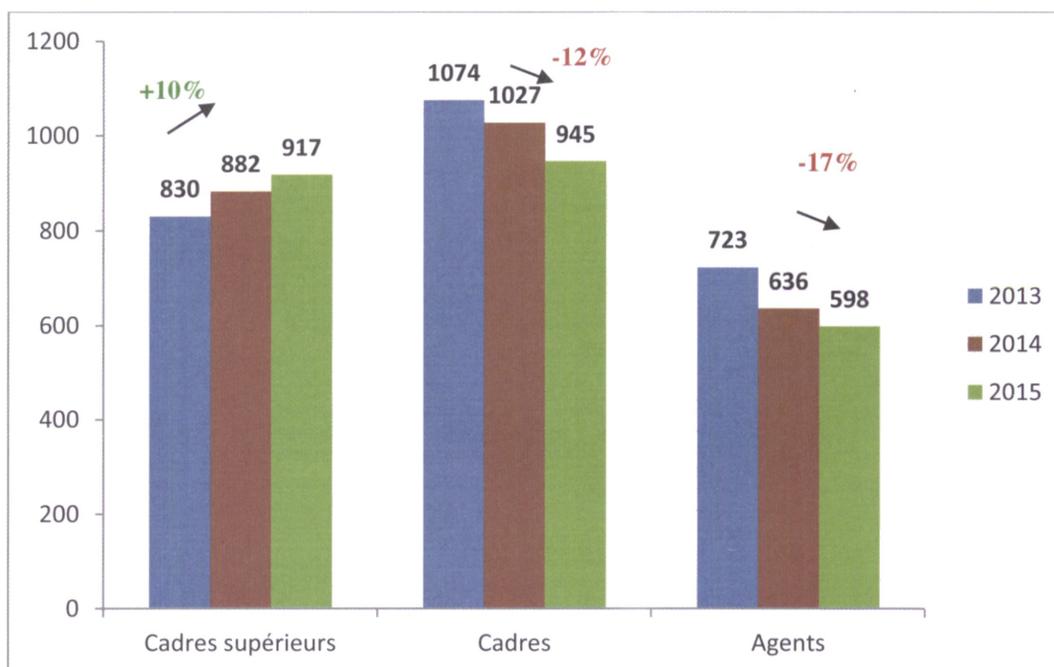
- L'âge moyen est de **42 ans** contre **41ans** en **2013**.
- L'ancienneté moyenne est de **16 ans** contre **15** en **2013**.

Pyramide des âges en 2015



Cadres Sup : 917
Cadres : 945
Agents : 598

Taux d'Encadrement 2013-2015



Le taux d'encadrement a régressé de **-2 %** passant de 1904 à 1862 cadres et cadres supérieurs sur la période 2013-2015 marquant la mutation qualitative de l'effectif en ligne avec une politique commerciale de proximité.

9.2.3 Départs

Le nombre total de départs des salariés s'est élevé à 100 en 2015 (contre 120 en 2014). Les principaux motifs de départs, par ordre d'importance, sont: les départs à la retraite normale (34, soit environ 34 %), les départs à la retraite anticipée (33, soit environ 33%), les démissions (19 soit environ 19 %), les départs pour cause maladies longue durée (6 soit environ 6 %), les licenciements (2 soit environ 2 %) et autres (6 soit environ 6 %). Le turn-over global s'élève à 4 % en 2015, contre 4.5 %, en 2014.

9.2.4 Activité Gestion des Stagiaires

La BIAT s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des étudiants, en accueillant, durant l'année 2015, 1613 étudiants de différentes disciplines (Ingénierie, Finance, Gestion, Economie, Statistiques, Commerce, etc.) pour des stages d'initiation ou de perfectionnement (68%) et pour des projets de fin d'études (32%).

En outre, les stagiaires représentent, pour la BIAT, un vivier de recrutement des meilleurs potentiels. A ce titre, des nouvelles relations ont été établies, entre la BIAT et les universités (Université Centrale, ISG, IHEC, FSHST et ESC Sfax) afin de développer et renforcer notre partenariat avec les différentes écoles.

	2013			2014			2015		
	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total
Projets de Fin d'études	242	225	467	227	251	478	221	291	512
Stages d'initiation/perfectionnement	588	416	1004	706	377	1083	723	378	1101
Total	830	641	1471	933	628	1561	944	669	1613

9.2.4 Evaluation

L'évaluation annuelle est l'un des enjeux importants dans la gestion des ressources humaines à la BIAT. C'est un outil de gestion individuelle et collective qui, à travers le résultat d'évaluation des compétences et des performances, sert comme critère de promotion et permet d'identifier les souhaits d'évolution de carrière et de mobilité des collaborateurs.

En 2015, l'évaluation annuelle a été lancée sur le nouveau SIRH HR Access basé sur un processus guidé comprenant les différents acteurs de validation pour faciliter la tâche d'évaluation.

L'évaluation a été appliquée sur **2233** collaborateurs (**90%**) dont **1813** collaborateurs ont été évalués (**81%**).

9.2.5 Promotion

En 2015, la promotion conventionnelle de grade a enregistré un taux de 88% contre 87% en 2014. En effet, des nouveaux critères de promotion ont été tenus en compte pour cette année afin de rationaliser les décisions.

9.2.6 Nomination & Mouvements de responsables de Points de Vente

En 2015, et dans le cadre de développement du réseau d'agence, 23 Directeurs d'agences sont récemment nommés.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'action de rotation des Directeurs d'Agences ayant plus de 5 ans dans le même Agence, 30 Directeurs d'Agences ont été touchés par ce mouvement.

Suite à ces nouvelles nominations et mouvements de Directeurs d'Agences, le taux de rotation s'est élevé à 27 % (contre 20% en 2013).

	2013	2014	2015	Total
Mouvements	18	25	30	73
Nouveaux Responsables d'Agences	15	25	23	63
Total (1)	33	50	53	136
Nombre d'Agences (2)	169	185	200	
Turn Over %	20%	27%	27%	

9.2.7 Mobilité

La mobilité interne, pour la BIAT, est privilégiée avant tout recrutement externe. Ce principe est adopté dans un souci de susciter la motivation, l'engagement et l'enrichissement du parcours professionnel des collaborateurs. Depuis 2013, la mobilité des collaborateurs à la BIAT est facilitée par un accès dédié aux opportunités internes via la Bourse Interne d'Emploi et au projet de l'efficacité opérationnelle. En 2015, 401 collaborateurs ont changé de poste contre 231 en 2013.

	2013	2014	2015
Centraux-Centraux	46	30	128
Centraux-Réseau	7	7	46
Réseau-Réseau	159	214	202
Réseau-Centraux	19	28	25
Total	231	279	401
Turn Over %	8,8%	10,9%	16,3%

Au cours des trois dernières années, la mobilité a touché toutes les entités de la banque avec un taux de mobilité moyenne (mobilité moyenne /effectif moyen) avoisinant 12%. Ce taux tendra à s'améliorer à partir de la prochaine année dans le cadre de la mise en œuvre des parcours de carrière par métiers afin de développer davantage la mobilité fonctionnelle et assurer la relève.

9.3 Centre de Développement des Compétences

Le Centre de Développement des Compétences (CDC) a pour mission de développer les compétences et les connaissances des collaborateurs de la banque et ce, dans le but de participer à l'amélioration de la qualité des services, et de permettre au personnel d'évoluer dans le cadre de parcours professionnels individualisés. Pour ce faire, il est un acteur clé dans les processus d'accueil et d'intégration des nouvelles recrues et de l'évolution des carrières dans le respect de la politique du capital humain de la banque.

Le CDC se compose d'une équipe de 10 personnes spécialisées dans l'ingénierie pédagogique, l'administration de la formation, l'évaluation et la capitalisation des connaissances. Il comprend 9 salles de cours dotées d'équipements modernes et d'une agence école. Le CDC collabore avec des formateurs internes comprenant des compétences riches et variées et des organismes externes.

Dans le but de développer les compétences et professionnaliser les métiers, le CDC offre des cursus de formation adaptés aux besoins de la banque et des collaborateurs tels que :

- **Le campus comprenant 11 cursus diplômants et 5 cycles certifiants**
 1. Les formations diplômantes : dans le domaine banque, finance et management en partenariat avec différents organismes et établissements universitaires. Ces formations ont touché 92 collaborateurs.
 2. Les formations certifiantes: destinées aux Directeurs d'Agences, aux Analystes bancaires, aux conseillers commerciaux de banque, aux gestionnaires du risque crédit ..etc. 50 collaborateurs en ont bénéficié.
 3. Les cursus certifiant en langues qui ont compté 154 inscrits.

- **Les Plans de Formation Agence, Siège** destinés aux collaborateurs en poste pour une maîtrise du métier actuel, une montée en compétence et davantage de polyvalence. Ces plans ont concerné 863 personnes
- **Les parcours nouvelles recrues et reconversion siège vers le réseau** alternant des formations théoriques et des immersions sur site afin de favoriser l'intégration, la mobilité du personnel et l'optimisation des ressources.
- **Les parcours certifiants montée en compétence PME** alternant des modules de formations théoriques, des études de cas pratiques ainsi que des soutenances grand oral.
- **Les cycles de développement des compétences métiers** cycles de formation en intra animés par des experts tunisiens et étrangers à l'attention des responsables opérations bancaires, sécurité du système d'information, marketing et salles des marchés
- **Les séminaires externes en Tunisie et à l'étranger**

Le CDC accompagne la banque dans:

- ses nouvelles activités
- la concrétisation de ses orientations
- la réalisation de ses projets stratégiques notamment, le projet Ressources Humaines, le projet nouveau système d'information Temenos T24 et le projet Efficacité Opérationnelle

La capitalisation des connaissances constitue un volet important de l'activité du CDC. Le centre de documentation est doté d'une bibliothèque d'ouvrages spécialisés et a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion de l'information par le biais de bulletins et newsletters électroniques. Il organise des conférences: "Les Mardis du CDC" et des journées de lecture au siège de la banque.

Depuis 2010, le CDC s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de son organisation et de ses prestations par la mise en place d'un système de management de la qualité couronné par la certification ISO 9001 - 2008.

10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

10.1 Environnement du Contrôle Interne

10.1.1 Organisation Générale du Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne à la BIAT est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. Il vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les deux premiers niveaux de contrôle sont assurés par les opérationnels, les responsables hiérarchiques et les unités opérationnelles indépendantes.

Le troisième niveau est du ressort des entités indépendantes relevant du Contrôle Général. Leur intervention se fait suivant un programme de missions validé préalablement par le Comité de Contrôle et par le Comité Permanent d'Audit Interne.

Ce niveau de contrôle est scindé en 2 dispositifs distincts :

- Le Contrôle Permanent : Il est assuré par la Direction du Contrôle Permanent et la Direction Enquêtes et Anti-blanchiment.
Il a pour but de détecter de manière précoce les risques encourus, d'assurer de manière continue des contrôles distants et sur sites par le biais d'équipes dédiées et de fournir un reporting régulier sur les incidents et les insuffisances relevés et les actions d'amélioration à réaliser.
- Le Contrôle Périodique : assuré par la Direction de l'Inspection et la Direction de l'Audit.

L'Audit vise principalement à garantir le respect des textes juridiques et réglementaires, à renforcer le dispositif de contrôle existant en appréciant les autres niveaux de contrôle et à améliorer l'organisation générale et

l'efficacité des procédures et des contrôles, en présentant des recommandations permettant de remédier aux insuffisances décelées.

Ses travaux couvrent aussi bien les agences et services de la banque, que les filiales qu'elle contrôle de façon exclusive.

Les modalités d'intervention de la Direction de l'Audit sont régies par une Charte d'Audit.

10.1.2 Actions entreprises en matière de conformité et de lutte anti-blanchiment

Durant l'exercice 2015, les principales interventions enregistrées en matière de conformité et de lutte anti-blanchiment ont notamment concerné :

- La contribution à la validation des procédures de T24 dans le cadre de la mise en place participation à la mise en œuvre et à l'aménagement des produits et services en s'assurant de leur conformité avec la réglementation en vigueur ;
- La participation à l'Étude Nationale sur les Risques de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme dont le pilotage a été confié à un comité composé de la CTAF et d'autres instances gouvernementales ;
- Le Pilotage du projet transverse de la mise en place du dispositif de contrôle de la conformité à la loi FATCA au sein de la banque.

10.2 Gestion des risques

10.2.1 Faits marquants de l'année 2015

En 2015, la BIAT a lancé le projet de transformation des risques ayant pour objectifs le renforcement du rôle et de la responsabilité du risque dans l'activité de crédit et la mise en place d'un modèle de gestion des risques.

La 1^{ère} étape du projet a concerné la filière du crédit commercial et s'est traduite par :

- La fusion des équipes de crédit des pôles et du risque au niveau Département risques et l'élargissement de leurs attributions pour couvrir les dossiers de restructuration du recouvrement/contentieux
- L'instauration du droit de regard systématique du risque dans les comités de crédit et de recouvrement
- L'instauration de la surveillance systématique individuelle du portefeuille de crédit et son intégration dans les comités de crédit
Pour le risque opérationnel, un outil de déclaration et de gestion des données des incidents a été conçu et développé en interne et le processus de déclaration et de collecte des incidents à impact financier a été élaboré pour être mis en place effectivement en 2016.

Pour le risque de marché, le processus de suivi et de contrôle de l'activité « Teneur de marché » attribuée à la BIAT par la BCT en 2014 et confirmée en 2015 et des limites internes et réglementaires régissant cette activité a été mis en place.

10.2.2 Principaux risques auxquels la banque est confrontée

L'économie nationale reste affectée par plusieurs incertitudes pouvant avoir un impact négatif sur les conditions de marché et des effets défavorables sur l'activité de la banque.

En particulier, le resserrement de la liquidité sur le marché pourrait s'accroître en 2016, dans un contexte de collecte de dépôts difficile, et de renchérissement des coûts.

Aussi, une détérioration encore plus importante de l'environnement économique pourrait avoir un effet négatif sur la capacité de remboursement des entreprises et des ménages et causer une dégradation de la qualité du risque de crédit de la banque et une augmentation de son niveau de provisionnement.

De plus, la baisse globale de la demande au niveau du marché pourrait aussi avoir un impact sur la production nouvelle de la banque en termes de crédit de bonne qualité.

Par ailleurs, la banque présente une rentabilité exposée au risque de taux. Une nouvelle variation à la baisse du taux d'intérêt directeur pourrait avoir un impact négatif sur les revenus et les résultats de la banque.

En termes de risque opérationnel le risque majeur demeure celui de l'interruption du système de production, pouvant avoir un impact sur la réputation de la banque.

10.2.3 Objectifs et politique de la banque en matière de gestion des Risques

La banque opte pour une filière risque intégrée, indépendante des pôles métiers, rattachée directement à la Direction Générale et en charge des trois principaux risques prévus par le Comité de Bâle.

La fonction Risques intervient à trois niveaux :

- En amont, elle formule des recommandations en termes de stratégie et de politique des risques, fixe les règles et conçoit les méthodes et les outils de mesure et d'appréciation du risque.
- En aval, elle effectue une surveillance continue du portefeuille pour contrôler la bonne application de la politique de la banque en termes de gestion des risques et alerter en cas de détérioration de la qualité du risque. Elle produit également les reportings internes et réglementaires.
- Dans le processus de prise de risque, elle effectue en continu un contrôle de 2^{ème} niveau, en validant les propositions émanant des pôles métier, conformément aux schémas délégataires.

Le Département Risques est le garant de la qualité et de la maîtrise des risques à l'échelle globale de la banque. Les pôles métiers restent les premiers responsables des risques qu'ils initient et qu'ils gèrent.

10.2.4 Gestion du risque de crédit

Le rôle du risque est central dans l'activité de crédit :

- En amont, il définit la politique d'octroi de crédit en fonction de la stratégie de la banque et des évolutions conjoncturelles. Il fixe aussi les normes d'octroi et de couverture et développe les outils d'étude de crédit et d'appréciation du risque tels que le système de notation des entreprises.
- En aval, il effectue une surveillance continue du portefeuille de la banque afin de détecter de manière précoce les créances fragiles, de proposer des plans d'action et de suivre leur mise en place et contrôle de la bonne application de la politique et des procédures de la banque en termes d'octroi, de dépassement et de recouvrement. Il élabore aussi périodiquement des tableaux de bord internes et des reportings réglementaires sur la situation des engagements de la banque et la qualité de son risque.
- Dans le processus d'octroi de crédit, il effectue une analyse contradictoire et détient un droit de regard systématique sur tous les dossiers de crédit commercial conformément à la délégation de pouvoirs en vigueur.

10.2.5 Gestion du risque de marché

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à clarifier les responsabilités en termes de suivi des activités de marché et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux pôles métier.

L'objectif premier de la Direction risque de marché est d'effectuer un suivi permanent des activités de marché, des positions et des risques qu'elles engendrent et de contrôler le respect des limites établies.

La Direction risque de marché est aussi en charge de la définition des fonctionnalités des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché, de l'élaboration de reporting quotidiens, de l'instruction de l'ensemble des

demandes de limites formulées par les métiers, dans le cadre d'autorisations globales accordées par la Direction Générale et du contrôle régulier des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats.

Les procédures de gestion du risque de marché sont adaptées régulièrement afin de tenir compte des évolutions réglementaires, de la croissance et de la complexité de l'activité et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque

10.2.5 Gestion du risque opérationnel

La BIAT a fait le choix de mettre en œuvre tous les aspects qualitatifs de gestion exigés par la note circulaire 2006-19 et d'œuvrer progressivement à développer un modèle interne de mesure des exigences en fonds propres au titre des risques opérationnels.

Elle a commencé par la mise en œuvre progressive d'un dispositif de gestion des risques opérationnels (RO) à travers la rationalisation et l'amélioration de la gestion des incidents et du processus de reporting correspondant.

Le dispositif vise à identifier les sources potentielles de risque et d'en assurer la mesure, le suivi, le contrôle et l'atténuation.

La démarche proposée pour son implémentation comporte cinq chantiers :

- Diagnostic et démarche méthodologique
- Mapping des grands risques et généralisation des cartographies détaillées
- Elaboration de la politique RO, organisation et gouvernance
- Mise en place de la base de données sur les RO et collecte des incidents
- Communication et sensibilisation régulières sur les RO

10.2.4 Gestion Actif-Passif

Le dispositif de gestion Actif-Passif (ALM) fait partie intégrante du dispositif global de gestion des risques et interagit avec l'ensemble de ses composantes dans un objectif de maîtrise adéquate de l'exposition aux différents risques bancaires.

La BIAT mesure ses risques de liquidité et de taux. L'impact d'une variation de taux sur sa marge en intérêts est estimé et des chocs de taux de 200 points de base ou simulations de crise sont également effectués conformément aux exigences du Comité de Bâle pour le contrôle bancaire.

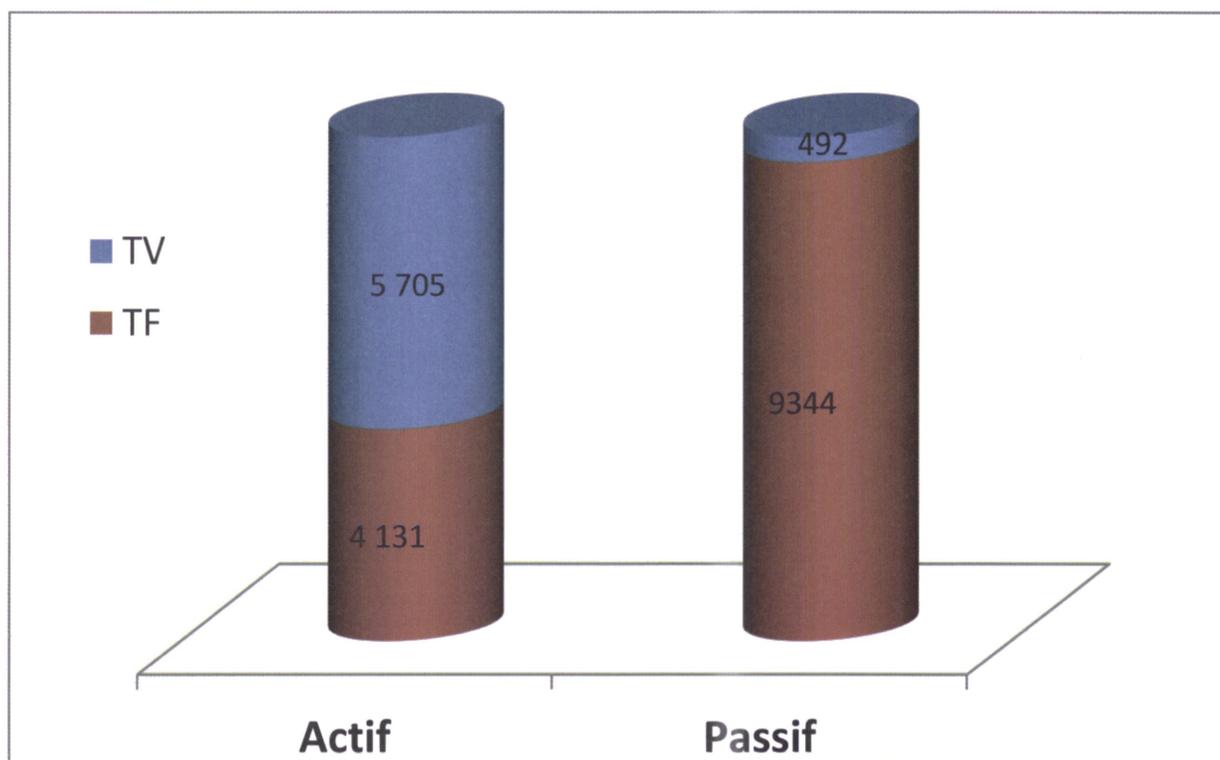
Ainsi la BIAT a un dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, la BIAT se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire 2006-19 du 28 novembre 2006.

Au 31-12-2015 les emplois et ressources de la banque sont répartis comme suit en fonction de la vision (ALM) :

- 95% du passif est constitué de ressources à taux fixe et 5% de ressources à taux variable; cette structure est liée à la migration de l'épargne des ressources à taux variable aux ressources à taux fixe suite à la décision de la BCT en 2011 de rendre **fixe** la rémunération de l'épargne.
- 42% de l'actif est formé d'emplois à taux fixe et 58% d'emplois à taux variable.

Répartition des Emplois/Ressources en fonction de la catégorie de taux

(Chiffres en MD)



L'année 2015 a vu l'entrée en application d'un nouveau ratio de liquidité plus conforme aux standards du comité de Bâle. Au 31 décembre 2015, le nouveau ratio de liquidité réglementaire s'établit à 192,7%, soit une situation confortable de la banque vis-à-vis de la norme de 60% relative à l'année 2015.

11. METIERS DE LA BANQUE

11.1 Pôle Banque de détail

Le Pôle Banque de détail qui sert principalement la Clientèle des Particuliers, Professionnels, TRE et PME à travers un réseau de 200 Agences, a connu en 2015 dans la continuité des performances enregistrées lors des deux exercices précédents, un développement important de son activité.

Les objectifs sur ses principaux agrégats ont été atteints avec notamment une évolution à deux chiffres du capital client (+ 12 %), du nombre de comptes ouverts (+ 12 %) et de l'équipement en produits.

Ces performances continuent, en dépit d'une conjoncture économique difficile, de profiter du déploiement courant 2012, de la nouvelle organisation de Pôle Banque de Détail ; organisation qui a pu conférer plus de proximité commerciale grâce notamment à la création de pas moins de 14 zones gérées par 4 structures régionales couvrant l'ensemble du territoire tunisien.

Par ailleurs, un ensemble de projets structurants et de chantiers opérationnels ont été poursuivis en 2015, dont notamment le projet Efficacité Opérationnelle qui a touché l'ensemble des agences grand format. Ce projet a notamment permis d'optimiser l'organisation de ces agences dans le sens de l'amélioration des process transactionnels, un meilleur équilibre des tâches et une focalisation accrue sur la relation client.

Notons d'ailleurs dans ce cadre, l'augmentation de la proportion du personnel commercial dans l'effectif global des Agences de 33 à 37%

A côté de ces actions d'ordre organisationnel, diverses actions marketing et commerciales de nature opérationnelle ont par ailleurs été lancées en 2015

en support à l'activité des Agences, parmi lesquelles nous citerons en particulier :

□ L'Enrichissement & l'aménagement de l'Offre de produits & services avec :

- Le lancement du Pack Business PME
- Le lancement de la Carte CASH Paiement Entreprise ;

□ Le lancement de 4 grandes Campagnes promotionnelles à savoir :

- La campagne Crédits immobiliers / consommation
- La campagne TRE
- Le concours Epargne
- La campagne « 200 Agences »

□ Le lancement de campagnes commerciales de synergie avec les Filiales du groupe BIAT (Produits financiers , bancassurance)

□ L'organisation de plus d'une centaine d'évènements clientèle

□ Le renforcement du dispositif Relations clients multi-canal mis à la disposition des clients et prospects avec le lancement d'un nouveau site web commercial et d'une page facebook, parallèlement à la montée en puissance du Centre de Relations Clients CRC (mis en place fin 2014) aussi bien en termes de nombre d'Agences couvertes que de missions qui s'étendent désormais à la prise en charge des contacts prospects et le lancement de campagnes d'appels sortants

□ La signature de deux conventions de partenariat avec deux acteurs majeurs de l'intermédiation immobilière en Tunisie dans la perspective du développement du créneau des crédits à l'immobilier (Tecnocasa & Lamudi)

□ Signalons enfin dans le cadre du développement du fonds de commerce et du capital client de la Banque et de sa volonté d'accompagner les acteurs économiques partout sur le territoire via un maillage territorial de plus en plus complet, le programme de développement et de modernisation du Réseau d'Agences a connu une avancée importante en 2015 avec :

***L'ouverture de 15 nouvelles Agences**, portant ainsi le nombre d'Agences à 200

*** La création d'une Filiale « BIAT France »** sous le statut d'Agent de paiement, en partenariat avec un établissement français spécialisé dans les transferts financiers des diasporas. Cette création s'est accompagnée par l'ouverture d'une première Agence à Paris

***Le réaménagement de 4 Agences** et le transfert avec site de repli de 2 autres Agences.

11.2 Pôle Banque de Financement et d'Investissement

Les métiers de la Banque de Financement & d'Investissement sont dédiés à la prise en charge de la clientèle Grandes Entreprises, Institutionnels et Investisseurs et propose une offre complète structurée en lignes métiers transverses comprenant : les marchés de capitaux, le conseil, le Capital Investissement, le développement à l'international et les autres activités financières du Groupe BIAT (Assurances, Marchés Financiers, Gestion d'Actifs...).

La logique de développement du pôle BFI, s'articule autour des principaux points suivants:

- Une prise en charge de qualité de la clientèle à travers, un corps de chargés d'affaires hautement qualifiés qui constituent le contact unique gérant l'ensemble de la relation clients ;
- Une valorisation du portefeuille clients de la banque dans une logique de cross-selling avec les différentes lignes de métiers de la banque ;
- Des lignes de métiers bien organisées, des équipes compétentes et offrant des services répondant aux meilleurs standards de la place ;
- Des filiales performantes et expertes de leur métier, développant des synergies opérationnelles et commerciales avec la banque.

Parmi les actions phares réalisées en 2015, on relève :

- Un renforcement de nos actions commerciales et notre proximité vers la clientèle qui s'est illustrée par :
 - Une croissance à plus de 15% des financements de la clientèle de la BFI, traduisant notre engagement pour soutenir l'économie et pour accompagner nos clients dans leurs projets de développement
 - L'organisation de plusieurs évènements thématiques (exemple : Marché de change, commerce extérieur...) à destination de certains clients
- La consolidation de notre position de leader sur les activités de marchés de capitaux avec une croissance au niveau des volumes traités. Par ailleurs et suite aux adaptations des mécanismes de fonctionnement du marché de change nous agissons en tant qu'un des principaux Teneurs de Marché de la place.
- Le regroupement de nos activités de participations et de capital investissement dans une même entité et lancement d'un plan de

développement pour mettre en place de nouveaux outils d'intervention en capital et des solutions en matière de fonds propres pour notre clientèle

- Le renforcement de notre réseau de correspondant à l'étranger avec un focus particulier sur l'Afrique. Plusieurs missions de prospection et de prise de contact ont été effectuées dans plusieurs pays africains et des
- La définition d'une nouvelle stratégie Groupe en matière d'assurances et le démarrage d'un plan de transformation sur ce sujet
- Le renforcement des organisations des filiales financières et la préparation de lancement de nouveaux produits et actions ciblées autour des activités de marchés financiers
- Les réalisations d'opérations de conseil en restructuration pour le compte de certains clients combinant des logiques financières et accompagnement dans la conduite de transformations opérationnelles, nos premiers succès nous ont amené à structurer une offre spécifique de restructuration et de conseil et la mise en place d'équipes dédiées. D'ailleurs un Pôle « Conseil et Restructuration » rattaché directement à Monsieur le Directeur Général vient d'être créé à la fin de l'année 2015 pour la prise en charge de la clientèle nécessitant ce genre d'opérations.

12. Responsabilité Sociétale

+

12.1 Projet RSE

La BIAT a soutenu par le passé différentes manifestations culturelles et sociales.

Avec le lancement du projet RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) en 2015, la BIAT s'est engagée dans une démarche RSE structurée en ligne avec les standards internationaux.

Dans ce cadre, un diagnostic réalisé durant mars-avril 2015, a mis en évidence les différentes initiatives de la Banque pouvant être classées dans le cadre d'actions de responsabilité sociale ou environnementale.

Par ailleurs, un benchmark de plusieurs démarches RSE dans le secteur bancaire en Europe et au Maroc a été réalisé. Une visite terrain a permis à l'équipe projet d'étudier la démarche RSE de la BMCE (Banque Marocaine du Commerce Extérieur), particulièrement avancée sur le sujet.

Inspirée de la norme ISO 26000, les 7 questions centrales de la Responsabilité Sociale et Environnementale d'une institution sont les suivantes :

- Droits de l'homme
- Relations et conditions de travail
- Environnement
- Loyauté des pratiques
- Questions relatives aux consommateurs
- Communauté et développement local

Le Conseil d'Administration de la BIAT a posé les jalons de la stratégie RSE en priorisant deux axes :

- Environnement ;
- Communauté et développement local via l'entrepreneuriat.

Afin d'expliquer les enjeux et la démarche aux salariés et d'impliquer l'ensemble des cadres de la Banque dans ce projet, un séminaire de sensibilisation s'est tenu au siège de la Banque en septembre 2015 en présence des cadres du Groupe BIAT.

L'animation du séminaire était assurée par Vigeo², une agence de notation extra financière à l'expertise internationalement reconnue.

12.2 Fondation BIAT pour la jeunesse

Le rôle sociétal de la Banque est également consolidé par la Fondation BIAT pour la jeunesse dont les principaux domaines d'intervention sont la culture, l'éducation et l'entrepreneuriat des jeunes.

En 2015, la Fondation a priorisé les actions en lien avec l'éducation avec pour objectifs l'égalité des chances et l'aide à l'orientation.

Réhabilitation des structures éducatives publiques

Il s'agit d'un projet qui vise à redynamiser et valoriser les structures existantes souffrant de manque de moyens.

Dans les structures retenues et qui sont sous la tutelle du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, la Fondation BIAT a engagé des travaux de réhabilitation, d'équipement et de suivi, ainsi qu'un programme de redynamisation autour de 4 thèmes: la lecture, les arts, l'informatique et le sport.

² *Vigeo effectue la notation des risques et des performances de responsabilité sociale de plus de 3000 entreprises cotées dans le monde, couvrant près de 80% de la capitalisation boursière mondiale et conseille nombre de grands groupes et entreprises de dimension internationale

Coaching des jeunes

Dans la continuité de son projet de « Réhabilitation des structures éducatives publiques », la Fondation BIAT accompagne les enfants à travers le projet « Coaching des jeunes ». Des ateliers de coaching et d'activités éducatives sont organisés autour de la lecture, des arts plastiques, de l'initiation à l'informatique. Des compétitions sportives sont également organisées par la Fondation.

Bilan des 2 projets : 9 régions /12 structures éducatives/3600 enfants bénéficiaires

Kasserine : 3 clubs d'enfants et un complexe pour les jeunes à (Feriana, Hidra et Foussena),

Mahdia : 2 clubs d'enfants et un jardin d'enfants (Chebba)

Zaghouan : 2 clubs d'enfants (Zriba-Hammem et Fahs)

Béja : 2 clubs d'enfant (Goubollat et Medjez el bab)

Opération « un cartable, un avenir »

La Fondation BIAT a lancé pour la rentrée 2015 une campagne de distribution de cartables à destination des écoles démunies.

Bilan : 12 régions, 14 écoles, 1359 écoliers bénéficiaires

Bourses d'élites :

La Fondation BIAT accompagne des bacheliers méritants à travers des bourses d'étude leur permettant d'intégrer les grandes écoles nationales et internationales.

Bilan : 14 régions/ 52 boursiers inscrits dans 2 instituts privés (l'Institut Tunis-Dauphine et ESPRIT-Prépa,) aussi dans 6 institutions publiques (INSAT, Prépa el Manar, Prépa NABEUL, Prépa MONASTIR)

Découverte du monde professionnel :

En collaboration avec les universités, la Fondation organise des visites terrain, permettant aux étudiants de découvrir le monde professionnel ainsi que les sites industriels (barrage, point de glissement, centrale d'électricité, parc éoliens, installation d'énergie solaire...)

Bilan : 28 sorties/120 étudiants

Découvertes culturelles

La Fondation BIAT accompagne les étudiants à travers des excursions hebdomadaires qui sont organisées en collaboration avec les universités partenaires dans l'objectif de découvrir et visiter les principaux sites archéologiques et monuments historiques.

Bilan 2015 : 6 sorties/250 étudiants

Stages en entreprises

La Fondation BIAT offre aux étudiants la possibilité d'effectuer des stages en entreprise en adéquation avec leurs formations. L'objectif est de les aider à intégrer plus facilement le monde professionnel.

Bilan : 100 stagiaires

13. Etats financiers individuels 2015

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 9 835 451 mD et un bénéfice net de 151 579 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour

l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

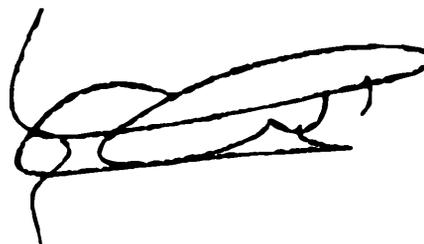
**Les commissaires aux comptes
associés M.T.B.F**

Ahmed BELAIF



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

1. La BIAT a conclu en date du 23 Décembre 2015 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme de 33.305.649 DT moyennant le prix de 650.000 DT.
2. La BIAT a conclu en date du 31 Décembre 2015 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR» une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme de 15.115.318 DT moyennant le prix de 163.000 DT.

3. Une convention a été conclue en Novembre 2015 entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle la SOPIAT met à la disposition de la BIAT deux techniciens pour le suivi des intervenants de l'entretien de la 2ème phase du siège social de la Banque.

En contrepartie des services rendus, la SOPIAT facture des honoraires comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des deux techniciens avec une marge de 10%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée aux intéressés.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 7.848 dinars.

4. Une convention a été conclue en Avril 2014 entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle la SOPIAT met à la disposition de la BIAT son directeur technique afin de lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire pendant les phases d'étude des demandes et déblocage de crédit et de réalisation des projets
Ces prestations à fournir seront facturées à la BIAT à raison de 700 dinars hors taxes par journée de travail.
Les frais de déplacements, d'hébergement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans le forfait jour.
Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 102.200 dinars.

5. La BIAT a conclu en Janvier 2015 avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » une convention de détachement de six cadres.
Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT ASSET MANAGEMENT » comprend :
 - Une marge de 5%,
 - La TVA au taux de 18%.Le montant de la facturation de la BIAT en 2015 s'élève à 498.914 dinars.

6. La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.
Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT en 2015 s'élève à 723.988 dinars.

7. La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de détachement de dix cadres.

Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT en 2015 s'élève à 744.796 dinars.

8. La BIAT a conclu en 2015 avec la société SPT Sfax une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 4.000 DT en HT et ce, au titre de l'exercice 2015.

9. La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 Janvier 2015 et finissant le 25 Janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de treize mille dix-neuf dinars H.TVA (TND : 13.019 H.TVA).

10. La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 Décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de sept mille cinq cent vingt-cinq dinars H.TVA (TND : 7.525 H.TVA).

11. La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de quatorze mille sept cent dix-sept dinars H.TVA (TND : 14.717 H.TVA).

12. La BIAT a loué à la Société BIAT CAPITAL RISQUE deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
- Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 Septembre 2015 et finissant le 31 Août 2017, et moyennant un loyer annuel de vingt-huit mille dinars H.TVA (TND : 28.000 H.TVA).

Ces conventions ont été autorisées à posteriori par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

13. La BIAT a conclu en 2015 un acte de cession à titre de jouissance privative à Monsieur Maher BEN ISSAOUI NASSER une place de parking au sous-sol de l'immeuble à étages sis 6 avenue Habib Bourguiba le Bardo et ce, pour un montant de 15.000 dinars.
14. La BIAT a conclu en 2014 un contrat de vente d'un terrain nu d'une superficie de 575m² sis à SKHIRA gouvernorat de SFAX avec Monsieur Chokri BEN NASR, pour un prix de 121.612,500 dinars TTC. Cette cession a été concrétisée en 2015.
15. La BIAT a conclu en 2014 un contrat de vente d'un appartement à usage d'habitation d'une superficie globale de 170m² sis à la place du 14 Janvier près de Skifa El Kahla à MAHDIA, avec Madame Raoudha ZOUARI et ce, pour un prix de 145.000,000 dinars. Cette cession a été concrétisée en 2015.
16. La BIAT a conclu en 2014 un contrat de vente d'un appartement sis EL MANAR I, Tunis avec Monsieur Faouzi TURKI, pour un prix de 124.000,000 dinars. Cette cession a été concrétisée en 2015.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 16 Décembre 2015.

17. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 juin 2015 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds libre d'un montant de 2.001.000 DT.
18. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux

sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Pour les montants investis, et entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de ladite libération, la BIAT CAPITAL RISQUE percevra trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 1,75% HT par an sur les montants investis.

Passée la période de blocage des fonds et avant la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération des fonds, les commissions seront perçues trimestriellement à terme échu sur l'encours du fonds.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et moyennant des modifications durant l'exercice 2015 :

Nous vous informons que certaines conventions antérieurement autorisées et approuvées ont été modifiées durant l'exercice 2015 :

1. En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR.

Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR reçoit une rémunération fixée comme suit :

- Recouvrement amiable et judiciaire : Frais de gestion (par dossier) : 100DT/HT
- Rémunération sur les sommes recouvrées : 15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Un avenant à cette convention a été conclu entre les deux parties qui ont convenu de modifier la rémunération de la sous-traitance comme suit :

- Frais fixes : 1% du montant de la créance avec un maximum de 50 dinars par dossier. Ces frais sont payés 50% à la remise des dossiers et 50% suite au mouvement du compte (1er versement lié au recouvrement),
- Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 300.229 dinars.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 16 Décembre 2015.

2. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.
En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 DT en TTC.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société BIAT CONSULTING en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir deux mille huit cent dinars (2.800 DT.TTC)

3. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative.
En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000 DT en HT.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société CIAR en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir dix-huit mille dinars (18.000 DT.H.TVA).

4. Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société BIAT CAPITAL RISQUE en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE.
Ainsi, les dépenses directes engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

Ces avenants ont été autorisés par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

C. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société « GOLF SOUSSE MONASTIR » GSM, en date du 27 décembre

2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille DT hors TVA (200.000 DT HTVA) par an payable d'avance trimestriellement. (*)
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.
 - o Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - o Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - o Plus de 1.000.001 DT => 20%

(*) Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2013.

2. La BIAT a loué à la société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille neuf cent cinquante DT en hors taxe. (4.950 DT HTVA), payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2015 s'élève à 5.033 dinars.

3. La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent DT (500 DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents DT (7.500 DT HT), à raison de 300 DT HT par jour.

La présente convention a pris effet à partir de novembre 2013 et a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

4. La BIAT a conclu avec la société « CIAR » une convention de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de deux mille quatre cent soixante-sept DT cinq cent millimes HTVA (2.467,500 DT HTVA), payable trimestriellement et d'avance, (Soit 616,875 DT HTVA par trimestre).

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 2.634 dinars.

5. La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société «CIAR» un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

Les produits de location inscrits au résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 57.843 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 avril 2010.

6. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT en 2015 à la CIAR s'élève à 174.000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

7. La BIAT a conclu le 15 novembre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la société «CIAR» s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contrepartie de ses services, la société «CIAR» percevra une commission de 10% HTVA sur tout montant recouvré.

8. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 20 Mai 2013 la gestion d'un fonds géré d'un montant de Huit Millions Huit Cent Cinquante-trois mille DT (8.853.000 DT) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.
La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération dudit fonds une commission de gestion de 0,5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.

9. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 mars 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant de deux millions de DT (2.000 mD).
La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :
 - 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

10. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 janvier 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant de 11.671.000 DT.
11. La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

12. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds régional d'un montant global de cinq millions de DT (5.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.
La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :
 - 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.
13. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds industrie d'un montant global de cinq millions et cinq cent mille DT (5.500 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

Ces deux dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2013.

14. La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de 3.000.000 DT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds, une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

15. La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de 14.250.000 DT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contrepartie, la BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2009.

16. La BIAT a confié courant 2010 à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de DT (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

La modification de mai 2011 a porté sur la destination du fonds ainsi que sa rémunération :

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Destination du fonds:

- des prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises tel que définis par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- à intervenir, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts

sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

17. La BIAT a confié en 2011, à la «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de six millions de DT (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

18. La BIAT a confié en date du 28 décembre 2011, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds géré d'un montant global de six millions de DT (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2011.

19. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000 mD), libéré en totalité.
- Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.
- En contrepartie, la société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.
- Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.
20. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000 mD), libéré en totalité.
- Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.
- En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.
- Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.
21. La BIAT a confié le 13 avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de DT (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

22. La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR.

Cette convention stipule, aussi, que la « BIAT CAPITAL RISQUE » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou de droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de 50.000-DT-TTC.

23. La BIAT ASSET MANAGEMENT, ayant besoin du concours provisoire de certains salariés, s'est rapprochée de la BIAT, pour se doter de trois employés et ce à partir du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

24. La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006 avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions. Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'élève à 2.667 dinars.

Cette modification a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

25. La BIAT a amendé, en date du 23 Décembre 2003, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 Mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT, en fait, les commissions de dépôt payées ont été révisées à la baisse en la ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY ».

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, deux conventions de distribution des titres SICAV ont été signées, elles stipulent l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,1% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV PROSPERITY » à savoir la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce au prorata de leurs distributions.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 2.303 dinars.

26. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les

prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT HTVA par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisé le 23 décembre 2013 afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 15.817 dinars.

27. La SICAV TRESOR a approché la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt signée en date du 08/03/2003 telle que amendée en date du 01/04/2010 qui stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération de la BIAT, en fait, la commission de dépôt, payée par la SICAV, a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,35% TTC à 0,15% TTC de l'actif net dudit fonds l'an.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres SICAV a été signée entre la BIAT et la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT, elle stipule l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR à savoir :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.
 Les produits de l'exercice 2015 se sont élevés à 666.630 dinars.
 Cet amendement a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

28. LA BIAT a signé courant 2012 avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement, à l'adhérent lui-même ou à ses descendants, d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

La prime d'assurance est payable, par la BIAT, annuellement selon les échéances convenues Cette prime est calculée en fonction de l'âge de l'adhérent, de la durée d'adhésion et du capital assuré pour chaque adhérent.

Par ailleurs, la contribution des salariés adhérents est fixée en fonction de leur grade. Elle est déterminée comme suit :

Catégorie ou grade du salarié	Contribution de l'adhérent
D'agent de service à chef de section hors classe	15%
De rédacteur à chef de service principal	20%
De fondé de pouvoir à directeur	25%

D'autre part, les salariés admis à l'adhésion à ce contrat sont déterminés comme suit :

- Pour l'année 2012, seuls les employés en activité dont l'âge est supérieur à 50 ans au 31/12/2011, avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans,
- Pour l'année 2013, seuls les employés en activité dont l'âge est supérieur à 40 ans au 31/12/2012 avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans,
- Pour l'année 2014, toute la population au 01/01/2014 ayant une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans.

La charge relative à la cotisation patronale de l'assurance vie, et inscrite en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevée à 1.971.611 dinars.

29. Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers

de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 01 juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

La charge relative à cette mise à disposition pour l'année 2015 est fixée à 59.223 dinars.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

30. La BIAT a conclu le 10 septembre 2012, avec la « BIAT CAPITAL », trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant aux Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP», «BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP » et «BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP» et ce moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an et par fonds.

La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, et en contre partie de leurs services de distribution, la BIAT CAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ces Fonds Communs de Placement en Valeurs Mobilières et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 7.425 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2013.

31. La BIAT a conclu avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux d'une superficie de 555 m² nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, ainsi que quatre places de parking situées au sous-sol et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 368 m² au lieu de 555 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 55.200 DT HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 67.935 dinars.

32. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, et les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

33. La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société «OSI» en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2015, s'élève à 32.408 dinars.

34. La BIAT a conclu avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 DT HT, payable trimestriellement et d'avance.

Moyennant un avenant au contrat de location conclu le 26 Septembre 2011 et autorisé par le conseil d'administration du 14 Décembre 2011, la superficie louée a été ramenée à 420 m² au lieu de 473 m², le loyer a été par conséquent revu à la baisse et est de 63.000 DT HT. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 77.534 dinars.

Ces quatre dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

35. La BIAT a donné en location, le 30 Août 2010, à la société « Orange Tunisie SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1er avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.567 DT HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 DT à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 44.935 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 Décembre 2010.

36. La BIAT a donné en location, le 24 Décembre 2010, à « Orange Tunisie SA », avec laquelle votre Banque a des administrateurs communs à la clôture de l'exercice 2010, la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.643,750 DT HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 38.723 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

37. La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT;
- La société SGP;
- La société TAAMIR;

- La société OSI;
- La société SALLOUM.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 DT HTVA (par Société). Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction au cas où ils sont facturés et majorés de 10%;
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 DT HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année, et ce à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Compte tenu de l'arrêt d'activité des sociétés OSI et SALLOUM, les conventions conclues avec ces sociétés n'entrent en vigueur qu'à partir de la date de reprise de leurs activités.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 63.859 dinars.

38. La BIAT donne courant 2011, en location à la société « BIAT CAPITAL », qui accepte, pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 DT HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 69.398 dinars.

39. La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « TUNISIE TITRISATION », un contrat de location d'un local pour usage de bureaux administratifs, constitué d'un espace au premier étage du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis, d'une superficie totale d'environ 19 m² outre les parties communes d'une surface de 8 m².

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 1.013 DT HTVA par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2ème année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 4.708 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

40. La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres «SICAV PROSPERITY», «SICAV TRESOR» et «SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la «BIAT ASSETS MANAGEMENT», société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Par un avenant conclu en date du 01 Avril 2010, et en contre partie de la rémunération de la BIAT, en sa qualité de dépositaire des OPCVM gérés par la société « BIAT ASSET MANAGEMENT », à titre gracieux, les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, sans que ceci constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale en faveur de la société « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

41. La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL», une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la société « BIAT CAPITAL » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la société « BIAT CAPITAL » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

42. La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société «TUNISIE TITRISATION», totalisent un capital restant dû initial de (50.019 mD).

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2015, à (1.650 mD), réparti comme suit :

- 1.519 mille DT de souscriptions dans les parts résiduelles et
- 131 mille DT de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 25.688 dinars.

43. La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de (50.003 mD).

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2015, à (3.045 mD), réparti comme suit :

- 1.503 mille DT de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 833 mille DT de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 0 mille DT de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- 708 mille DT de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 43.432 DT.

44. Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu en date du 27 décembre 1997, avec la société «LA PROTECTRICE», société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil.

La charge supportée par la BIAT, en 2015, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 dinars.

45. La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société «Assurances BIAT».

Les primes payées au titre de l'exercice 2015 se sont élevées à 12.313 mD.

46. La BIAT a conclu en 2014, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle, elle donne en bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Juin 2014 et arrivant à échéance le 31 Mai 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 9.600 DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2015 s'élève à 9.880 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

47. La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87.5 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Février 2013 et arrivant à échéance le 31 Janvier 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 8.496 DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2015 s'élève à 9.330 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

48. La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² y compris les parties communes.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 6.000 DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2015 s'élève à 6.975 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

49. La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01/05/2014 et finissant le 30/04/2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01/05/2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 30.712 dinars.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

50. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT en 2015 à la BIAT CONSULTING s'élève à 307.126 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

D. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 692 mDT y compris des charges patronales de 118 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais annexes.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources de la BIAT est fixée par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 604 mDT y compris des charges patronales de 104 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint de la Banque de Détail de la BIAT est fixée par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée au titre de l'année 2015 à un montant brut de 595 mDT y compris des charges patronales de 102 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2015. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2015 à un montant brut de 600 mDT. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif du crédit et du comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 163 mDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2016

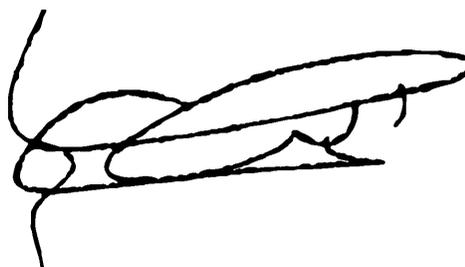
Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015

(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	519 194	411 346	107 848	26,22%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	805 687	774 481	31 206	4,03%
Créances sur la clientèle	III-3	6 583 294	5 920 745	662 549	11,19%
Portefeuille-titres commercial	III-4	1 101 495	872 178	229 317	26,29%
Portefeuille d'investissement	III-5	321 388	305 288	16 100	5,27%
Valeurs immobilisées	III-6	220 078	212 814	7 264	3,41%
Autres actifs	III-7	284 315	256 375	27 940	10,90%
Total des actifs		9 835 451	8 753 227	1 082 224	12,36%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	IV-1	1 303	1 578	(275)	-17,43%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	519 666	120 738	398 928	330,41%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	8 090 342	7 513 761	576 581	7,67%
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	118 657	129 818	(11 161)	-8,60%
Autres passifs	IV-5	334 259	317 030	17 229	5,43%
Total des passifs		9 064 227	8 082 925	981 302	12,14%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		406 644	397 314	9 330	2,35%
Autres capitaux propres		3	3	-	-
Résultats reportés		42 998	609	42 389	6960,43%
Résultat de l'exercice		151 579	102 376	49 203	48,06%
Total des capitaux propres	V	771 224	670 302	100 922	15,06%
Total des capitaux propres et passifs		9 835 451	8 753 227	1 082 224	12,36%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015

(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS					
Cautions, avals et autres garanties données		1 354 767	1 306 342	48 425	3,71%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		537 529	524 665	12 864	2,45%
b- En faveur de la clientèle		817 238	781 677	35 561	4,55%
Crédits documentaires		593 193	367 963	225 230	61,21%
a- En faveur de la clientèle		530 553	315 525	215 028	68,15%
b- Autres		62 640	52 438	10 202	19,46%
Total des passifs éventuels		1 947 960	1 674 305	273 655	16,34%
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de financements donnés		32 093	69 215	(37 122)	-53,63%
En faveur de la clientèle		32 093	69 215	(37 122)	-53,63%
Engagements sur titres		3 541	2 317	1 224	52,83%
a- Participations non libérées		3 441	2 315	1 126	48,64%
b- Titres à recevoir		100	2	98	4900,00%
Total des engagements donnés		35 634	71 532	(35 898)	-50,18%
ENGAGEMENTS REÇUS					
Garanties reçues		2 310 585	2 350 461	(39 876)	-1,70%
Total des engagements reçus		2 310 585	2 350 461	(39 876)	-1,70%

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015

(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	474 434	454 188	20 246	4,46%
Commissions (en produits)	VII-1-2	131 808	109 954	21 854	19,88%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	103 626	107 558	(3 932)	-3,66%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	14 303	8 248	6 055	73,41%
Total des produits d'exploitation bancaire		724 171	679 948	44 223	6,50%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(190 811)	(187 491)	(3 320)	1,77%
Commissions encourues *	VII-2-2	(777)	(697)	(80)	11,48%
Total des charges d'exploitation bancaire *		(191 588)	(188 188)	(3 400)	1,81%
Produit Net Bancaire *		532 583	491 760	40 823	8,30%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(64 347)	(81 015)	16 668	-20,57%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	492	(6 823)	7 315	-107,21%
Autres produits d'exploitation	VII-5	8 105	7 068	1 037	14,67%
Frais de personnel	VII-6	(175 118)	(164 744)	(10 374)	6,30%
Charges générales d'exploitation *	VII-7	(61 864)	(56 125)	(5 739)	10,23%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(28 704)	(29 883)	1 179	-3,95%
Résultat d'exploitation		211 147	160 238	50 909	31,77%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	249	(3 892)	4 141	-106,40%
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(59 817)	(53 970)	(5 847)	10,83%
Résultat net de l'exercice		151 579	102 376	49 203	48,06%
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	-	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		151 579	102 376	49 203	48,06%

* Chiffres de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-7)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		719 318	674 992
Charges d'exploitation bancaire décaissées *		(185 879)	(183 414)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(108 912)	348 133
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(728 503)	(396 963)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		569 469	346 085
Titres de placement / Titres de transaction		70	470
Sommes versées au personnel et créditeurs divers *		(257 472)	(250 561)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 659	112 273
Impôts sur les sociétés		(61 874)	(57 206)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(48 124)	593 809
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		14 838	7 701
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(16 888)	(75 944)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(39 366)	(55 331)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(41 416)	(123 574)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(7 342)	47 059
Augmentation / diminution ressources spéciales		(7 527)	(7 752)
Dividendes versés		(51 000)	(42 500)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(65 869)	(3 193)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	12 459	41 571
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(142 950)	508 613
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 806 769	1 298 156
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IX-2	1 663 819	1 806 769

* Chiffres de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-7)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 Décembre 2015

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires. Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2015 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'année 2015 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2015 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2015 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2015 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2015 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2015 sont en revanche inclus dans le résultat de l'année 2015.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'année 2015 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2015 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation. Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2015 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2015 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2015 et un montant des produits réservés.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2015. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2015.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2015 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'année 2015.

Les moins-values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2015. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2015.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21. Ces états comportent les données relatives à l'année 2015 et celles relatives à l'année 2014. Toutefois, les données relatives à l'exercice 2014 sont retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité et ce, conformément aux dispositions de la NCT11 "Modifications comptables" (Cf. Note II-7);

II-7. Changement de présentation

Des frais de traitement des opérations monétiques d'un montant de 4 366 mD sont reclassés en 2014 du poste de l'état de résultat "commissions encourues" vers le poste "charges générales d'exploitation".

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2014 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Commissions encourues	5 063	697
Charges générales d'exploitation	51 759	56 125
Total des charges d'exploitation bancaire	192 554	188 188
Produit Net Bancaire	487 394	491 760

POSTES DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Charges d'exploitation bancaire décaissées	187 780	183 414
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	246 195	250 561

Note III – Actif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 107 848 mD ou 26,22% en passant d'une période à une autre de 411 346 mD à 519 194 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Encaisses	77 555	70 871	6 684	9,43%
Avoirs chez la BCT	441 550	340 386	101 164	29,72%
Avoirs chez la CCP	89	89	-	-
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	519 194	411 346	107 848	26,22%

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 31 206 mD ou 4,03% en passant d'une période à une autre de 774 481 mD à 805 687 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	695 848	697 115	(1 267)	-0,18%
Créances sur les établissements financiers (b)	109 839	77 366	32 473	41,97%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	805 687	774 481	31 206	4,03%

(a) La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 1 267 mD ou 0,18% qui est passé de 697 115 mD au 31/12/2014 à 695 848 mD au 31/12/2015 concerne les postes suivants:

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	171 612	338 643	(167 031)	-49,32%
Comptes de prêts du marché interbancaire	439 267	287 305	151 962	52,89%
Créances rattachées sur prêts	1 122	1 229	(107)	-8,71%
Comptes correspondants NOSTRI	69 586	44 979	24 607	54,71%
Comptes correspondants LORI	98	1 197	(1 099)	-91,81%
Créances rattachées sur comptes correspondants	3	1	2	200,00%
Valeurs non imputées	14 160	23 761	(9 601)	-40,41%
Total	695 848	697 115	(1 267)	-0,18%

(b) L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 32 473 mD ou 41,97% qui sont passées de 77 366 mD en Décembre 2014 à 109 839 mD en Décembre 2015 est dûe principalement à la hausse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Crédits à court et moyen terme accordés aux sociétés de leasing	108 473	76 398	32 075	41,98%
Créances et dettes rattachées	1 366	968	398	41,12%
Total	109 839	77 366	32 473	41,97%

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 920 745 mD en Décembre 2014 à 6 583 294 mD en Décembre 2015 enregistrant ainsi une hausse de 662 549 mD ou 11,19%. Il est ventilé comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	664 871	604 561	60 310	9,98%
Autres concours à la clientèle	(2)	6 280 331	5 664 957	615 374	10,86%
Crédits sur ressources spéciales	(3)	65 791	75 927	(10 136)	-13,35%
Total		7 010 993	6 345 445	665 548	10,49%
Provisions sur crédits à la clientèle		(308 265)	(322 047)	13 782	-4,28%
Agios réservés		(71 770)	(69 722)	(2 048)	2,94%
Provisions collectives		(47 664)	(32 931)	(14 733)	44,74%
Total Créances sur la clientèle		6 583 294	5 920 745	662 549	11,19%

(1) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 60 310 mD ou 9,98% en passant de 604 561 mD en Décembre 2014 à 664 871 mD en Décembre 2015. Ces comptes sont ventilés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes débiteurs courants		617 062	559 587	57 475	10,27%
Comptes débiteurs douteux	(a)	29 210	22 345	6 865	30,72%
Avances sur dépôts à terme		18 142	22 284	(4 142)	-18,59%
Créances rattachées sur comptes de la clientèle		457	345	112	32,46%
Total		664 871	604 561	60 310	9,98%

(a) Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 29 210 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Classe 2	6 612	6 134	478	7,79%
Classe 3	8 445	6 532	1 913	29,29%
Classe 4	14 153	9 679	4 474	46,22%
Total	29 210	22 345	6 865	30,72%

(2) Autres concours à la clientèle

Les autres concours à la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 615 374 mD ou 10,86% en passant de 5 664 957 mD en Décembre 2014 à 6 280 331 mD en Décembre 2015. Ces comptes sont ventilés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Autres concours courants	(a)	5 794 880	5 171 351	623 529	12,06%
Autres concours douteux	(b)	485 451	493 606	(8 155)	-1,65%
Total		6 280 331	5 664 957	615 374	10,86%

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels		3 487 731	3 044 401	443 330	14,56%
Crédits immobiliers, promoteurs		125 731	137 641	(11 910)	-8,65%
Crédits immobiliers, acquéreurs		1 833 484	1 626 743	206 741	12,71%
Crédits agricoles		332 644	347 481	(14 837)	-4,27%
Total		5 779 590	5 156 266	623 324	12,09%
Valeurs non imputées		742	632	110	17,41%
Créances rattachées		27 510	24 839	2 671	10,75%
Intérêts perçus d'avance		(12 962)	(10 386)	(2 576)	24,80%
Total autres concours courants		5 794 880	5 171 351	623 529	12,06%

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 485 451 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Classe 2	30 534	25 198	5 336	21,18%
Classe 3	40 317	50 253	(9 936)	-19,77%
Classe 4	414 600	418 155	(3 555)	-0,85%
Total	485 451	493 606	(8 155)	-1,65%

(3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré d'une période à une autre une diminution de 10 136 mD ou 13,35% en passant de 75 927 mD en Décembre 2014 à 65 791 mD en Décembre 2015. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Crédits sur ressources spéciales courants	47 644	57 212	(9 568)	-16,72%
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	331	408	(77)	-18,87%
Crédits sur ressources spéciales douteux (a)	17 816	18 307	(491)	-2,68%
Total	65 791	75 927	(10 136)	-13,35%

(a) Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux, s'élevant à 17 816 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Classe 2	87	238	(151)	-63,45%
Classe 3	13	3 087	(3 074)	-99,58%
Classe 4	17 716	14 982	2 734	18,25%
Total	17 816	18 307	(491)	-2,68%

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

(i) Créances courantes

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Créances courantes hors engagements par signature	6 462 443	5 795 353	667 090	11,51%
Valeurs non imputées	742	632	110	17,41%
Créances rattachées	28 298	25 592	2 706	10,57%
Intérêts perçus d'avance	(12 962)	(10 386)	(2 576)	24,80%
Total	6 478 521	5 811 191	667 330	11,48%
Engagements par signature courants	1 324 238	1 079 720	244 518	22,65%
Total	7 802 759	6 890 911	911 848	13,23%

(ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature	532 477	534 258	(1 781)	-0,33%
Engagements par signature douteux	23 553	17 481	6 072	34,73%
Total	556 030	551 739	4 291	0,78%

Le montant brut des créances douteuses, s'élevant à 556 030 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Classe 2	37 776	31 843	5 933	18,63%
Classe 3	49 643	60 468	(10 825)	-17,90%
Classe 4	468 611	459 428	9 183	2,00%
Total	556 030	551 739	4 291	0,78%

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 367 054 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 13 674 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 380 728 mD ventilés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Agios réservés sur créances classées	61 459	60 562	897	1,48%
Provisions pour créances classées du Bilan	305 595	319 377	(13 782)	-4,32%
Provisions sur engagements hors bilan	13 674	10 964	2 710	24,72%
Total	380 728	390 903	(10 175)	-2,60%

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 60 645 mD ventilés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Agios réservés sur créances non classées	10 311	9 160	1 151	12,57%
Provision collective	47 664	32 931	14 733	44,74%
Autres provisions	2 670	2 670	-	-
Total	60 645	44 761	15 884	35,49%

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 872 178 mD à 1 101 495 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 229 317 mD ou 26,29%.

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 229 838 mD ou 26,46% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 521 mD ou 14,69%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

(1) Titres de transaction

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	1 551 832	1 340 912	210 920	15,73%
Bons de trésor à court terme	15 617	19 500	(3 883)	-19,91%
Bons de trésor zéro coupon	23 700	23 000	700	3,04%
Sous-total des titres de transaction en principal	1 591 149	1 383 412	207 737	15,02%
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	17 813	16 693	1 120	6,71%
Total	1 608 962	1 400 105	208 857	14,92%

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
1) Titres gardés en portefeuille de la banque				
Bons de trésor assimilables	1 056 771	828 463	228 308	27,56%
Bons de trésor à court terme	3	733	(730)	-99,59%
Bons de trésor zéro coupons	21 127	19 827	1 300	6,56%
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	20 569	19 609	960	4,90%
Total des titres gardés en portefeuille	1 098 470	868 632	229 838	26,46%
Titres cédés à la clientèle				
Client : Bons de trésor assimilables	492 305	509 533	(17 228)	-3,38%
Client : Bons de trésor à court terme	15 614	18 767	(3 153)	-16,80%
Client : Bons de trésor zéro coupons	2 573	3 173	(600)	-18,91%
Total des titres cédés à la clientèle	510 492	531 473	(20 981)	-3,95%
Total Général	1 608 962	1 400 105	208 857	14,92%

(2) Titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des titres SICAV sont passés de 3 546 mD au 31/12/2014 à 3 025 mD au 31/12/2015 enregistrant une diminution de 521 mD ou 14,69%.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. Elle s'explique comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Obligations émises par les sociétés privées	-	70	(70)	-100,00%
Titres SICAV	2 303	2 303	-	0,00%
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	708	1 150	(442)	-38,43%
Créances et dettes rattachées	14	23	(9)	-39,13%
Total	3 025	3 546	(521)	-14,69%

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 305 288 mD en Décembre 2014 à 321 388 mD en Décembre 2015, soit une augmentation de 16 100 mD ou 5,27%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	357 159	340 688	16 471	4,83%
Créances rattachés sur titres d'investissements	5 714	6 705	(991)	-14,78%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(41 485)	(42 105)	620	-1,47%
Total Portefeuille d'investissement	321 388	305 288	16 100	5,27%

Cette augmentation se détaille comme suit :

	31/12/2015
Nouvelles participations ou libérations	25 950
Cession sur titres de participation	(7 329)
Remboursement des emprunts nationaux	(334)
Libération des fonds gérés	2 001
Rétrocession sur fonds gérés	(3 577)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(2 396)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	3 306
Intérêts réservés sur fonds gérés	(212)
Intérêts réservés sur portage	(78)
Remboursement des parts subordonnés FCC	(241)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	(990)
Total	16 100

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
Encours brut au 31/12/2014 hors créances rattachées	47 157	71 806	127 099	94 626	340 688
Libérations effectuées au cours de l'année 2015	-	1 725	24 225	2 001	27 951
Cessions, liquidations ou remboursements effectués au cours de l'année 2015	(575)	(7 329)	-	(3 576)	(11 480)
Reclassements	-	770	(770)	-	-
Encours brut au 31/12/2015 hors créances rattachées	46 582	66 972	150 554	93 051	357 159
Créances rattachées sur titres de participation et portage	1 465	3 268	-	981	5 714
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(13 693)	(26 289)	(1 503)	(41 485)
Total portefeuille d'investissements	48 047	56 547	124 265	92 529	321 388

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 7 264 mD ou 3,41 % en passant de 212 814 mD au 31/12/2014 à 220 078 mD au 31/12/2015.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	62 663	60 162	2 501	4,16%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(39 465)	(32 407)	(7 058)	21,78%
Immobilisations corporelles	325 705	265 771	59 934	22,55%
Amortissements des immobilisations corporelles	(149 028)	(136 251)	(12 777)	9,38%
Immobilisations en cours et avances	20 203	55 539	(35 336)	-63,62%
Total Valeurs immobilisées	220 078	212 814	7 264	3,41%

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2015
Licence	16 950	1 351	-	495	18 796
Logiciels informatiques	39 126	195	-	460	39 781
Fonds de commerce et droit au bail	4 086	-	-	-	4 086
Total Immobilisations incorporelles	60 162	1 546	-	955	62 663
Terrains	38 401	23	(38)	1 317	39 703
Constructions	64 988	1 135	-	39 866	105 989
Agencement, aménagement des constructions	68 394	2 753	(93)	3 793	74 847
Immeubles en attente d'affectation	247	-	(83)	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	351	-	(11)	-	340
Mobilier de bureaux	10 521	87	(3)	3 845	14 450
Matériel informatique	37 068	2 772	(670)	1 236	40 406
Matériel de transport	1 721	-	(394)	-	1 327
Constructions non affectés aux activités professionnelles	2 048	-	(32)	-	2 016
Installations générales des constructions	6 547	-	-	706	7 253
Matériel d'exploitation bancaire	15 529	2 150	-	843	18 522
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	32	2	-	-	34
Equipements de bureaux	11 336	112	(62)	129	11 515
Agencement des équipements de bureaux	1 683	66	-	-	1 749
Agencement du mobilier de bureaux	6 905	249	(1)	237	7 390
Total Immobilisations corporelles	265 771	9 349	(1 387)	51 972	325 705
Travaux en cours	54 264	17 836	-	(52 927)	19 173
Avances sur immobilisations en cours	1 275	-	(245)	-	1 030
Total Brut des valeurs immobilisées	381 472	28 731	(1 632)	-	408 571

	Amort. Cumulé 31/12/2014	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Licence	(11 655)	(2 067)	-	(13 722)	5 074
Logiciels informatiques	(18 696)	(4 787)	-	(23 483)	16 298
Fonds de commerce et droit au bail	(2 056)	(204)	-	(2 260)	1 826
Total Immobilisations incorporelles	(32 407)	(7 058)	-	(39 465)	23 198
Terrains	-	-	-	-	39 703
Constructions	(27 461)	(2 685)	-	(30 146)	75 843
Agencement, aménagement des constructions	(44 558)	(3 661)	93	(48 126)	26 721
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(276)	(18)	11	(283)	57
Mobilier de bureaux	(7 395)	(780)	3	(8 172)	6 278
Matériel informatique	(25 038)	(3 689)	666	(28 061)	12 345
Matériel de transport	(1 143)	(155)	395	(903)	424
Constructions non affectés aux activités professionnelles	(367)	(263)	24	(606)	1 410
Installations générales des constructions	(6 074)	(58)	-	(6 132)	1 121
Matériel d'exploitation bancaire	(10 473)	(1 486)	-	(11 959)	6 563
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(13)	(3)	-	(16)	18
Equipements de bureaux	(7 870)	(695)	51	(8 514)	3 001
Agencement des équipements de bureaux	(1 204)	(57)	-	(1 261)	488
Agencement du mobilier de bureaux	(4 220)	(471)	1	(4 690)	2 700
Total Immobilisations corporelles	(136 092)	(14 021)	1 244	(148 869)	176 836
Travaux en cours	-	-	-	-	19 173
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 030
Prov. Autres immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
Total Brut des valeurs immobilisées	(168 658)	(21 079)	1 244	(188 493)	220 078

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 256 375 mD en Décembre 2014 à 284 315 mD en Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 27 940 mD ou 10,9%. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes de régularisation	59 699	57 818	1 881	3,25%
Autres comptes d'actifs	224 616	198 557	26 059	13,12%
Total Autres actifs	284 315	256 375	27 940	10,90%

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2014 et Décembre 2015, un accroissement de 1 082 224 mD ou 12,36%, en passant de 8 753 227 mD à 9 835 451 mD.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 1 578 mD à 1 303 mD, soit une diminution de 275 mD ou 17,43%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 114 mD ou 8,13% et à une diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 167 mD en Décembre 2015. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	1 288	1 402	(114)	-8,13%
Comptes BCT en devises	7	174	(167)	-95,98%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	8	2	6	300%
Total Banque Centrale et CCP	1 303	1 578	(275)	-17,43%

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 120 738 mD à 519 666 mD, soit une augmentation de 398 928 mD ou 330,41%. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (a)	516 818	118 360	398 458	336,65%
Dépôts des établissements financiers (b)	2 848	2 378	470	19,76%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	519 666	120 738	398 928	330,41%

Cette variation est expliquée par :

- (a) Une augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 398 458 mD ou 336,65%, qui sont passés de 118 360 mD en Décembre 2014 à 516 818 mD en Décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	355 000	-	355 000	100%
Emprunt en dinars auprès des banques	49 500	-	49 500	100%
Dépôts des correspondants Banquiers	34 372	28 384	5 988	21,10%
Autres sommes dues	77 810	89 973	(12 163)	-13,52%
Dettes rattachées	136	3	133	4433,33%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	516 818	118 360	398 458	336,65%

- (b) Une augmentation des dépôts des établissements financiers de 470 mD ou 19,76%, qui sont passés de 2 378 mD en Décembre 2014 à 2 848 mD en Décembre 2015. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 576 581 mD ou 7,67%, en passant de 7 513 761 mD en Décembre 2014 à 8 090 342 mD en Décembre 2015. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dépôts à vue	3 946 818	3 676 721	270 097	7,35%
Dépôts d'épargne	1 972 713	1 808 710	164 003	9,07%
Comptes à échéance	1 260 403	1 089 130	171 273	15,73%
Bons à échéance	303 088	347 143	(44 055)	-12,69%
Certificats de dépôts marchés monétaire	256 500	261 500	(5 000)	-1,91%
Dettes rattachées	29 973	23 957	6 016	25,11%
Autres sommes dues	320 847	306 600	14 247	4,65%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	8 090 342	7 513 761	576 581	7,67%

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une diminution de 11 161 mD ou 8,6%, en passant de 129 818 mD en Décembre 2014 à 118 657 mD en Décembre 2015. Cette diminution provient des postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	61 706	68 978	(7 272)	-10,54%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	348	319	29	9,09%
Fonds publics et organismes extérieurs	10 131	10 389	(258)	-2,48%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	72 185	79 686	(7 501)	-9,41%
Emprunts subordonnés	46 350	50 000	(3 650)	-7,30%
Dettes rattachés aux emprunts	122	132	(10)	-7,58%
Total Emprunts et ressources spéciales	118 657	129 818	(11 161)	-8,60%

Ce poste est composé principalement de :

- * De l'emprunt subordonné BIAT 2014: Cet emprunt subordonné a été mis en place en Décembre 2014 pour un montant de 50 000 md. Les dettes rattachées à cet emprunt s'élève au 31/12/2015 à 122 mD. Cet emprunt subordonné, qui est pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, sert notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.
- * Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle. Ces fonds ont enregistré une baisse de 7 501 mD ou 9,41 % en passant de 79 686 mD en Décembre 2014 à 72 185 mD en Décembre 2015.

Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Ressources	Remb	Solde au 31/12/2015
AFD	23 307	86	(3 492)	19 901
BEI	12 570	-	(3 272)	9 298
BIRD	8 685	-	-	8 685
CFD	4 563	73	(114)	4 522
ESPAGNOLE	1 260	1 281	(266)	2 275
FDCI	841	4	(87)	758
FNG	1 719	-	(75)	1 644
FONAPRA	5 420	529	(610)	5 339
FOPRODI	2 347	44	(49)	2 342
FOSDA FOSEP	189	-	-	189
ITL	9 242	3 324	(3 147)	9 419
KFW	7 718	-	(1 306)	6 412
PROPARCO	1 056	-	(332)	724
TAAHIL	450	-	(122)	328
Dettes rattachées	319	30	-	349
TOTAL	79 686	5 371	(12 872)	72 185

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 317 030 mD au 31 Décembre 2014 à 334 259 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 17 229 mD ou 5,43%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Provisions pour passifs et charges	(1)	112 331	101 993	10 338	10,14%
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	159 443	152 382	7 061	4,63%
Autres comptes	(3)	62 485	62 655	(170)	-0,27%
Total Autres passifs		334 259	317 030	17 229	5,43%

(1) Provisions pour passifs et charges

Les provisions pour passifs et charges sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 101 993 mD à 112 331 mD, soit une augmentation de 10 338 mD, ou 10,14%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Provisions pour risques d'exploitation	98 657	91 029	7 628	8,38%
Provisions sur engagements hors bilan	13 674	10 964	2 710	24,72%
Total Provisions pour passifs et charges	112 331	101 993	10 338	10,14%

(2) Comptes d'attente et de régularisation

Les comptes d'attente et de régularisation sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 152 382 mD à 159 443 mD, soit une augmentation de 7 061 mD, ou 4,63%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance	6 038	5 762	276	4,79%
Charges à payer	60 265	62 885	(2 620)	-4,17%
Comptes d'attente à régulariser	89 070	83 735	5 335	6,37%
Compte ajustement en devises	4 070	-	4 070	100%
Total Comptes d'attente et de régularisation	159 443	152 382	7 061	4,63%

(3) Autres comptes

Les autres comptes sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 62 655 mD à 62 485 mD, soit une diminution de 170 mD, ou 0,27%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Etat, impôts et taxes	28 890	30 542	(1 652)	-5,41%
Comptes de retenues	25 333	25 559	(226)	-0,89%
Autres créiteurs divers	8 262	6 554	1 708	26,06%
Total Autres comptes	62 485	62 655	(170)	-0,27%

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 670 302 mD à 771 224 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 100 922 mD ou 15,06%.

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2014 à l'exercice 2015.

	Capital Social	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2013	170 000	367 215	9	(34 779)	107 658	610 103
Affectation du résultat	-	22 566	-	35 388	(57 954)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(42 500)	(42 500)
Fonds social	-	7 533	-	-	(7 204)	329
Autres capitaux propres	-	-	(6)	-	-	(6)
Résultat net de l'exercice 2014	-	-	-	-	102 376	102 376
Solde au 31/12/2014	170 000	397 314	3	609	102 376	670 302
Affectation du résultat	-	28 749	-	42 989	(71 738)	-
Dividendes distribués	-	(30 000)	-	(600)	(20 400)	(51 000)
Fonds social	-	10 581	-	-	(10 238)	343
Résultat net de l'exercice 2015	-	-	-	-	151 579	151 579
Solde au 31/12/2015	170 000	406 644	3	42 998	151 579	771 224

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2015 à 275 760 md et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	111 760 md
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	97 954 md
Autres réserves :	66 037 md
Report à nouveau :	9 md

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur

de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2015 s'élèvent à 512 087 mD.

3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2015 à 8 mD.

4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2015 totalisent 257 177 mD.

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 679 948 mD au 31 Décembre 2014 à 724 171 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 44 223 mD ou 6,5%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 454 188 mD au 31/12/2014 à 474 434 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 20 246 mD ou 4,46%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	162	85	77	90,59%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	5 327	4 344	983	22,63%
Intérêts sur crédits à la clientèle	381 045	360 980	20 065	5,56%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	62 295	61 030	1 265	2,07%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	19 464	18 937	527	2,78%
Autres intérêts et revenus assimilés	6 141	8 812	(2 671)	-30,31%
Total Intérêts et revenus assimilés	474 434	454 188	20 246	4,46%

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 109 954 mD au 31/12/2014 à 131 808 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 21 854 mD ou 19,88%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 368	4 111	257	6,25%
Commission sur engagements de financement	31 700	23 076	8 624	37,37%
Commission sur engagement de garantie	6 164	5 997	167	2,78%
Commission sur prestations de services financiers	36 865	31 543	5 322	16,87%
Commissions sur autres opérations bancaires	52 711	45 227	7 484	16,55%
Total Commissions (en produits)	131 808	109 954	21 854	19,88%

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 103 626 mD au 31/12/2015 contre 107 558 mD au 31/12/2014, soit une diminution de 3 932 mD ou 3,66%.

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	53 456	53 794	(338)	-0,63%
Revenus sur titres de placement	(b)	123	165	(42)	-25,45%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	50 047	53 599	(3 552)	-6,63%
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		103 626	107 558	(3 932)	-3,66%

Cette diminution est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 53 794 mD à 53 456 mD, soit une diminution de 338 mD, ou 0,63%. Ces produits sont détaillés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction		51 203	51 593	(390)	-0,76%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement		2 253	2 201	52	2,36%
Total Revenus des titres de transaction		53 456	53 794	(338)	-0,63%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations et des revenus des parts prioritaires des FCC, ont enregistré une diminution de 42 mD ou 25,45%, en passant d'une période à une autre de 165 mD à 123 mD.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts des obligations	1	28	(27)	-96,43%
Revenus des fonds communs de créances	122	137	(15)	-10,95%
Total Revenus sur titres de placement	123	165	(42)	-25,45%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 53 599 mD au 31/12/2014 à 50 047 mD au 31/12/2015 enregistrant une diminution de 3 552 mD ou 6,63%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 6 055 mD ou 73,41% en passant d'une période à une autre de 8 248 mD à 14 303 mD.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	4 041	2 834	1 207	42,59%
Revenus des parts dans les entreprises liées	9 628	4 732	4 896	103,47%
Revenus des titres participation	634	682	(48)	-7,04%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	14 303	8 248	6 055	73,41%

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 188 188 mD au 31 Décembre 2014 (solde retraité) à 191 588 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 3 400 mD ou 1,81%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 187 491 mD au 31/12/2014 à 190 811 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 3 320 mD ou 1,77%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	542	470	72	15,32%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	971	1 389	(418)	-30,09%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	169 819	153 438	16 381	10,68%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	3 682	391	3 291	841,69%
Intérêts sur ressources spéciales	2 318	2 601	(283)	-10,88%
Autres intérêts et charges	13 479	29 202	(15 723)	-53,84%
Total Intérêts encourus et charges assimilées	190 811	187 491	3 320	1,77%

VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 697 mD au 31/12/2014 (solde retraité) à 777 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 80 mD ou 11,48%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	715	568	147	25,88%
Commissions sur autres opérations	62	129	(67)	-51,94%
Total Commissions encourues	777	697	80	11,48%

VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 une dotation nette de 64 347 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotations aux provisions sur créances de la clientèle	(79 729)	(82 447)	2 718	-3,30%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(11 333)	(28 349)	17 016	-60,02%
Total des dotations	(91 062)	(110 796)	19 734	-17,81%
Pertes sur créances	(51 414)	(100 364)	48 950	-48,77%
Total des dotations et des pertes sur créances	(142 476)	(211 160)	68 684	-32,53%
Reprises de provisions sur créances de la clientèle	76 068	128 455	(52 387)	-40,78%
Reprises de provisions pour pertes et charges	1 983	1 442	541	37,52%
Total des reprises	78 051	129 897	(51 846)	-39,91%
Récupérations créances passées en perte	78	248	(170)	-68,55%
Total des reprises et des récupérations sur créances	78 129	130 145	(52 016)	-39,97%
Solde	(64 347)	(81 015)	16 668	-20,57%

VII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un solde en gain de 492 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotations aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(597)	(1 834)	1 237	-67,45%
Dotations aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(1 799)	(5 356)	3 557	-66,41%
Total des dotations	(2 396)	(7 190)	4 794	-66,68%
Charges et pertes sur titres	(907)	(977)	70	-7,16%
Total des dotations et des pertes sur créances	(3 303)	(8 167)	4 864	-59,56%
Reprises de provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	3 306	1 344	1 962	145,98%
Plus-value de cession des titres de participation	489	-	489	-
Total des reprises	3 795	1 344	2 451	182,37%
Total des reprises et des récupérations sur créances	3 795	1 344	2 451	182,37%
Solde	492	(6 823)	7 315	-107,21%

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 7 068 mD à 8 105 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 037 mD ou 14,67%.

VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 164 744 mD à 175 118 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 10 374 mD ou 6,3%.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 5 739 mD enregistrée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 2 080 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 3 659 mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un montant de 28 704 mD ventilés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 058	6 696	362	5,41%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	14 021	14 124	(103)	-0,73%
Dotations aux amortissements des charges reportées	7 625	9 069	(1 444)	-15,92%
Régularisation des amortissements	-	(6)	6	-100,00%
Total Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	28 704	29 883	(1 179)	-3,95%

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est un gain de 249mD provient des plus-values de cession d'immobilisations pour 454 mD par des moins-values sur cession d'immobilisation pour 17 mD et des autres pertes pour 188 mD.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Moins-values de cession d'immobilisations	(17)	(16)	(1)	6,25%
Autres pertes ordinaires	(188)	(4 062)	3 874	-95,37%
Plus-value de cession d'immobilisations	454	186	268	144,09%
Total	249	(3 892)	4 141	-106,40%

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un montant de 59 817 mD contre 53 970 mD au 31/12/2014, soit une augmentation de 5 847 mD ou 10,83%.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2015 à 474 422 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

Note IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 12 459 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaire	17
Prêts et avances accordés à la clientèle	11 500
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(3)
	945
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	
Variation nette	12 459

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction. La trésorerie de la Banque est passée de 1 806 769 mD au 31/12/2014 à 1 663 819 mD au 31/12/2015, enregistrant une diminution de 142 950 mD ou 7,91%. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Liquidités en TND				
Caisse dinars	75 726	70 573	5 153	7,30%
Correspondants débiteurs	17 712	41 545	(23 833)	-57,37%
Correspondants créditeurs	(1 288)	(1 401)	113	-8,07%
Equivalents de liquidités débiteurs	3 429	2 302	1 127	48,96%
Equivalents de liquidités créditeurs	(288)	(308)	20	-6,49%
Total des liquidités en TND	95 291	112 711	(17 420)	-15,46%
Liquidités en devises				
Caisse en devise	13 847	16 054	(2 207)	-13,75%
Correspondants débiteurs	481 604	329 451	152 153	46,18%
Correspondants créditeurs	(34 378)	(28 558)	(5 820)	20,38%
Placements en devises	402 550	494 926	(92 376)	-18,66%
Total des liquidités en devises	863 623	811 873	51 750	6,37%
Titres de transactions	1 109 405	882 185	227 220	25,76%
Emprunt dinars	(404 500)	-	(404 500)	-
Liquidités et équivalents de liquidités	1 663 819	1 806 769	(142 950)	-7,91%

Note X – Transactions avec les parties liées

1) La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV TRESOR	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net
	01/04/2010		0,35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010
SICAV OPPORTUNITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,3% TTC de l'actif net
SICAV PROSPERITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net

2) La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

3) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	13/10/2009	1 an renouvelable	0,1% TTC de l'actif net Minimum 5 000D HT Maximum 20 000 HT

- 4) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.
- 5) La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE ». Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de D : 50.000 TTC.
- 6) La BIAT a conclu avec la « BIAT CAPITAL RISQUE » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit :

Année	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rendements des montants disponibles non encore utilisés revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2006	5 000 000	TMM+0 5%	TMM-1%	1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds
2007	9 000 000	TMM+0 5%	TMM-1%	Idem
2008	14 250 000	TMM+0 5%	TMM-1%	Idem
2009	3 000 000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem

Par ailleurs, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé d'autres conventions/ mandats de gestion de fonds gérés dont les conditions de rémunérations sont résumées ainsi :

Date de signature	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL RISQUE : commission de gestion à payer par la BIAT
Décembre 2010* (révisée par un avenant en Mai 2011)	10 000 000	Meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT	0 5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage 1 75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7ème année et la 10ème année D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période

Avril 2011	10 000 000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Décembre 2011	12 000 000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mars 2013	10 500 000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mai 2013	8 853 000	Idem	0 5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds
Janvier 2014	11 671 000	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT	0 5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds

Mars 2014	2 000 000 (DT) deux millions de Dinars	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT	0 5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage 1 75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours du fonds 1% par an en HT sur l'encours du fonds, entre la fin de la 7ème année et la 10ème année D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période
Juin 2015	2 001 000 (DT) deux millions mille de Dinars	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT	0 5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage 1 75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours du fonds 1% par an en HT sur l'encours du fonds, entre la fin de la 7ème année et la 10ème année D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période

Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu en 2015 entre la BIAT et la société BIAT CAPITAL RISQUE en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE.

7) Ainsi, les dépenses directes engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

8) La BIAT a conclu, en 2004, avec la « FPG » la Financière de Placement et de Gestion nouvellement nommée « BIAT CAPITAL » une convention de collecte d'ordres en bourse.

Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50% à la BIAT	50% à la « BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT	100% à la BIAT	

9) La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

10) La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.650.046 DT réparti comme suit :

Année	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total (en Dt)
2015	131 335	1 518 711	1 650 046

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 25.688 dinars HTVA.

11) La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2015, à 3.044.741 DT réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P2 (en Dt)	Parts catégorie P3 (en Dt)	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total (en Dt)
2015		708 234	833 217	1 503 290	3 044 741

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 43.432 dinars HTVA.

- 12) La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT au titre de cette convention, est fixée annuellement à 20.000 DT hors taxe.

13) La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT »- par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2015 est égale à :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en D)
Assurance de responsabilité civile	54 183
Assurance Contre les accidents corporels	16 842
Assurance vie « protection familiale »	143 050
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	1 086 545
Assurance « vol global banque »	209 451
Assurance contre le vol et la perte des cartes	392 900
Assurance « incendie et garanties annexes »	546 733
Assurance de la flotte automobile	56 242
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 170
Assurance Pack Safir et Silver	782 755
ASSURANCE CARTE BIAT TRAVEL	55 657
ASSURANCE PROTEC ACHAT	104 262
ASSURANCE ASSISTANCE VOYAGE CARTE PLATIN	2 813
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	8 828 652
Assurance vie (AFEK)(*)	1 971 611

(*) LA BIAT a signé en 2012, avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents »

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement à l'adhérent lui-même ou à ses descendants d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

14) La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur.

En contrepartie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

15) La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2015, s'élève à : 32 408 DT HT.

16) La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/1/2010	2 ans renouvelables	47 000 HT	5%

17) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	63 000 HT*	5%

*Le loyer annuel a été révisé en 2011 (avenant) suite à la réduction de la surface louée.

18) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	83 250 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
avenant	01/05/2012	2 ans renouvelables	55 200 HT	5%

19) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/04/2010	3 ans renouvelables	30 804 HT	5% à partir de la deuxième année

20) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2010	3 ans renouvelables	31 725 HT	5%

21) La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

Elle est consentie et acceptée moyennant un loyer déterminé ainsi :

- Pour la période du 1 Janvier 2010 au 30 Avril 2010 : six mille quarante et un dinar 666 millimes (TND 6.041,666 HT),

- Pour la période du 1 Mai 2010 au 30 Avril 2011 : dix-neuf mille neuf cent trente-sept dinars cinq cent millimes (TND 19.937,500HT)
- Pour la période du 1 Mai 2011 au 30 Avril 2012 : vingt et un mille trois cent quatre-vingt-sept dinars cinq cent millimes (TND 21.387,500HT)

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01/05/2014 et finissant le 30/04/2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01/05/2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente

A ce titre, la charge de l'année 2015 est égale à 29 250 TND.

22) La BIAT a conclu, en 2011, avec trois de ses filiales des conventions d'assistance comptable et administrative, ces filiales sont les suivantes :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale un montant annuel de 19.800DT HT révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la BIAT.

23) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société «BIAT CAPITAL» un contrat de location d'un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

24) En 2012, la BIAT et la BIAT CAPITAL se sont réunies pour créer trois fonds communs de placement en valeurs mobilières. Ces fonds se détaillent comme suit :

FCP	Structure du portefeuille	Montant initial du FCP
PRUDENCE	<p>Une proportion maximale de 30% en actions cotées</p> <p>Une proportion minimale de 45% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie</p> <p>Max 5% en OPCVM</p> <p>20% en liquidités et quasi liquidités</p>	100 000 dinars répartis en 1 000 parts de 100 de chacune (BIAT CAPITAL)
EQUILIBRE	<p>Entre 40% et 60% en actions cotées</p> <p>Entre 20% et 40% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie</p> <p>Max 5% en OPCVM</p> <p>20% en liquidités et quasi liquidités</p>	100 000 dinars répartis en 1 000 parts de 100 de chacune (BIAT CAPITAL)
CROISSANCE	<p>Entre 60% et 80% en actions cotées</p> <p>Entre 0 et 20% en obligations BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie</p> <p>Max 5% en OPCVM</p> <p>20% en liquidités et quasi liquidités</p>	100 000 dinars répartis en 1 000 parts de 100 de chacune (BIAT CAPITAL)

Par ailleurs, la BIAT a signé avec la BIAT CAPITAL des conventions de dépôt et de gestion relatifs à chaque FCP.

En rémunération de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0.1% HT de l'actif net de chaque FCP avec un minimum de deux mille dinars hors taxe par an et un maximum de cinquante mille dinars hors taxe par an.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération annuelle de 0.2% HT sera prélevée sur l'actif net de chaque FCP au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu en faveur de BIAT CAPITAL et de la BIAT en leurs qualités de distributeurs des parts du FCP au prorata de leur distribution.

25) La BIAT a conclu, avec la société TUNISIE TITRISATION un contrat de location d'un local constitué d'un espace au premier étage d'une superficie de 19m² outre les parties communes d'une surface de 8m² ainsi qu'une place de parking situé au sous-sol, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis sur le grand boulevard principal des Berges du Lac.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 décembre 2011 et finissant le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille Cinquante Dinars (4.050 Dinars) Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit mille douze Dinars cinq cent millimes (1.012,500 Dinars) Hors TVA, par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

26) La BIAT, dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, a eu besoin du concours provisoire de

certaines techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les charges engagées par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014. A ce titre, le montant de cette mise à disposition, pour l'année 2015 s'élève à 94.577 DT HT.

Une convention a été conclue en Novembre 2015 entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle la SOPIAT met à la disposition de la BIAT deux techniciens pour le suivi des intervenants de l'entretien de la 2ème phase du siège social de la Banque.

En contrepartie des services rendus, la SOPIAT facture des honoraires comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des deux techniciens avec une marge de 10%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée aux intéressés.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 7.848 dinars.

- 27) La BIAT a loué à la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement (CIAR) un bureau N°109 d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, route touristique Khezama, Sousse.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er Septembre 2012 et finissant le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer annuel est de Deux Mille Quatre Cent Soixante Sept Dinars Cinq Cent Millimes H.TVA (TND: 2.467,500 H.TVA), payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3ème année de location.

28) La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT» Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

29) La société filiale « GOLF SOUSSE MONASTIR » a conclu avec la BIAT une opération de dation en paiement au vu de laquelle elle a cédé des immeubles sis à la zone touristique de Monastir pour une valeur de 22.600.000DT HT et ce à l'égard de la créance de la BIAT en principal et intérêts arrêtée à la date du 30/09/2013 à la somme de 20.620.988DT.

Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la GSM, en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique

Dkhila Monastir, la GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille dinars hors TVA (200.000 DT HT) par an payable d'avance trimestriellement*
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.

Min Chiffre d'affaires	Max chiffre d'affaires	Taux
0	500 000	10%
500 001	1 000 000	15%
1 000 001	plus de 1 000 000	20%

(*)Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

Le présent bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

30) La BIAT a loué à La société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille neuf cent cinquante dinars en hors taxe (4.950 DT HT), payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 septembre 2013 et finissant le 31 Aout 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

31) La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent dinars (500 DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents dinars (7.500 DT HT), à raison de 300 D HT par jour.

La présente convention prendra effet à partir du 1er Novembre 2013.

La présente convention a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

32) La BIAT ASSET MANAGEMENT, a eu besoin du concours provisoire de certains salariés, elle s'est rapprochée de la BIAT, pour lui doter de trois employés et ce lors du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

33) La BIAT a conclu, en 2014, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m².

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	Juin 2014	2 années	9 600 HT	5%

34) La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87.5 m2.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/02/2013	2 années	8 496 HT	5%

35) La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1er étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m2 y compris les parties communes.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2011	2 années	6 000 HT	5%

36) La BIAT a conclu en date du 23 Décembre 2015 une convention de cession des créances bancaires auprès de la BIAT totalisant la somme de trente-trois millions trois cent -cinq mille six cent quarante-neuf dinars trois cent dix millimes (DTU : 33.305.649,310), moyennant le prix de six cent cinquante mille dinars (DTU : 650.000,000).

37) La BIAT a conclu en date du 31 Décembre 2015 avec la CIAR une convention de cession des créances bancaires totalisant la somme de quinze millions cent quinze mille trois cent dix-huit dinars trois cent quarante et un millimes (DTU : 15.115.318,341), moyennant le prix de cent soixante-trois mille dinars (DTU : 163.000,000).

38) En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR.

Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR reçoit une rémunération fixée comme suit :

- Recouvrement amiable et judiciaire :
Frais de gestion (par dossier) : 100 DT/HT
- Rémunération sur les sommes recouvrées :
15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Un avenant à cette convention a été conclu entre les deux parties qui ont convenu de modifier la rémunération de la sous-traitance comme suit :

- Frais fixes : 1% du montant de la créance avec un maximum de 50 dinars par dossier. Ces frais sont payés 50% à la remise des dossiers et 50% suite au mouvement du compte (1er versement lié au recouvrement),
- Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Cette nouvelle tarification s'applique à partir du premier janvier 2015.

39) La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 DT en TTC.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société BIAT CONSULTING en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle

prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir deux mille huit cent dinars (2.800 DT.TTC).

40) La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000 DT en HT.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société CIAR en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir dix-huit mille dinars (18.000 DT.H.TVA).

41) La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

42) La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

43) Disposant d'un savoir-faire en matière d'expertise de biens immobiliers et dans le cadre des activités de la Banque d'octroi des crédits immobiliers, la société SOPIAT a conclu avec la Banque un contrat de mise à disposition du personnel en vertu duquel elle met à la disposition de la BIAT son directeur technique afin de lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire pendant les phases d'étude des demandes de crédit et de réalisation des projets et de déblocage de ces crédits (expertise, évaluation, conformité.).

Ces prestations à fournir seront facturées à la BIAT à raison de 700 dinars hors taxes par journée de travail.

Les frais de déplacements, d'hébergement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans le forfait jour.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 102.200 dinars.

44) La BIAT a conclu en 2015 avec la société SPT Sfax une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 4.000 DT en HT et ce, au titre de l'exercice 2015.

45) La BIAT a conclu en Janvier 2015 avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » une convention de détachement de six cadres.

Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT ASSET MANAGEMENT » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT s'élève en 2015 à 498.914 dinars.

46) La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT s'élève en 2015 à 723.988 dinars.

47) La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de détachement de dix cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT s'élève en 2015 à 744.796 dinars.

48) La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 Janvier 2015 et finissant le 25 Janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de treize mille dix-neuf dinars H.TVA (TND : 13.019,000 H.TVA).

49) La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 Décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de sept mille cinq cent vingt-cinq dinars H.TVA (TND : 7.525,000 H.TVA).

50) La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de quatorze mille sept cent dix-sept dinars H.TVA (TND : 14.717,000 H.TVA).

51) La BIAT a loué à la Société BIAT CAPITAL RISQUE deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 Septembre 2015 et finissant le 31 Août 2017, et moyennant un loyer annuel de vingt-huit mille dinars H.TVA (TND : 28.000,000 H.TVA).

14. Etats financiers consolidés 2015

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 10.519.328 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 146.787 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015 ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 Décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

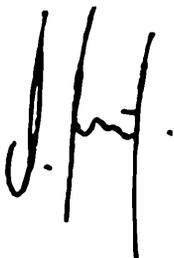
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 4 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

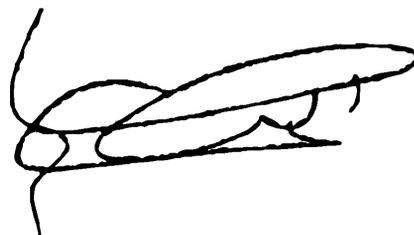
Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2015
(En Milliers de dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1.	519 409	411 723	107 686	26,15%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2.	818 821	786 210	32 611	4,15%
Créances sur la clientèle	IV-3.	6 567 699	5 905 815	661 884	11,21%
Portefeuille-titres commercial	IV-4.	1 753 466	1 548 043	205 423	13,27%
Portefeuille d'investissement	IV-5.	186 178	196 151	(9 973)	-5,08%
Titres mis en équivalence	IV-6.	1 309	2 070	(761)	-36,76%
Valeurs immobilisées	IV-7.	265 253	255 055	10 198	4,00%
Ecart d'acquisition net (Goodwill)	IV-8.	11 053	11 732	(679)	-5,79%
Autres actifs	IV-9.	396 140	362 897	33 243	9,16%
Total des actifs		10 519 328	9 479 696	1 039 632	10,97%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	V-1.	1 303	1 579	(276)	-17,48%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2.	528 822	133 528	395 294	296,04%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3.	7 980 614	7 379 485	601 129	8,15%
Emprunts et ressources spéciales	V-4.	108 853	119 113	(10 260)	-8,61%
Autres passifs	V-5.	561 948	525 958	35 990	6,84%
Total des passifs		9 181 540	8 159 663	1 021 877	12,52%
INTERETS MINORITAIRES					
Part des minoritaires dans les réserves consolidés	VI	535 027	609 679	(74 652)	-12,24%
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	20 706	25 975	(5 269)	-20,28%
Total des intérêts minoritaires		555 733	635 654	(79 921)	-12,57%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	0,00%
Réserves consolidés		465 265	397 739	67 527	16,98%
Autres capitaux propres		3	3	-	0,00%
Résultat consolidé de l'exercice		146 787	116 637	30 150	25,85%
Total des capitaux propres	VII	782 055	684 379	97 676	14,27%
Total des passifs et des capitaux propres		10 519 328	9 479 696	1 039 632	10,97%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2015

(En Milliers de dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS					
Cautions, avals et autres garanties données		1 354 767	1 306 342	48 425	3,71%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		537 529	524 665	12 864	2,45%
b- En faveur de la clientèle		817 238	781 677	35 561	4,55%
Crédits documentaires		593 193	367 963	225 230	61,21%
a- En faveur de la clientèle		530 553	315 525	215 028	68,15%
b- Autres		62 640	52 438	10 202	19,46%
Total des passifs éventuels		1 947 960	1 674 305	273 655	16,34%
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de financements donnés		32 093	69 215	(37 122)	-53,63%
En faveur de la clientèle		32 093	69 215	(37 122)	-53,63%
Engagements sur titres		3 541	2 317	1 224	52,83%
a- Participations non libérées		3 441	2 315	1 126	48,64%
b- Titres à recevoir		100	2	98	4900,00%
Total des engagements donnés		35 634	71 532	(35 898)	-50,18%
ENGAGEMENTS REÇUS					
Garanties reçues		2 310 585	2 350 461	(39 876)	-1,70%
Total des engagements reçus		2 310 585	2 350 461	(39 876)	-1,70%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015
(En Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	473 908	453 151	20 757	4,58%
Commissions (en produits)	VIII-1-2	182 857	153 159	29 698	19,39%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	134 056	140 857	(6 801)	-4,83%
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	6 525	4 355	2 170	49,83%
Total des produits d'exploitation bancaire		797 346	751 522	45 824	6,10%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(187 083)	(182 754)	(4 329)	2,37%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-2	(26 330)	(24 264)	(2 066)	8,51%
Commissions encourues *	VIII-2-3	(3 797)	(4 224)	427	-10,11%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(202)	(322)	120	-37,27%
Total des charges d'exploitation bancaire *		(217 412)	(211 564)	(5 848)	2,76%
Produit Net Bancaire *		579 934	539 958	39 976	7,40%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(82 359)	(91 242)	8 883	-9,74%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	1 545	(523)	2 068	-395,41%
Autres produits d'exploitation	VIII-5	25 333	28 953	(3 620)	-12,50%
Frais de personnel	VIII-6	(185 249)	(174 362)	(10 887)	6,24%
Charges générales d'exploitation *	VIII-7	(75 414)	(70 610)	(4 804)	6,80%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(32 923)	(35 274)	2 351	-6,66%
Résultat d'exploitation		230 867	196 900	33 967	17,25%
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(27)	(80)	53	-66,25%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	1 111	(2 882)	3 993	-138,55%
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(64 458)	(51 326)	(13 132)	25,59%
Résultat net de l'exercice		167 493	142 612	24 881	17,45%
Part de résultat revenant aux minoritaires		(20 706)	(25 975)	5 269	-20,28%
Résultat net de l'exercice avant modifications comptables		146 787	116 637	30 150	25,85%
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		146 787	116 637	30 150	25,85%

* Chiffres de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-8)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015
(En Milliers de dinars)

	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	816 437	776 997
Charges d'exploitation bancaire décaissées *	(228 621)	(218 153)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(108 913)	348 355
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(733 864)	(418 058)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	594 186	409 657
Titres de placement / Titres de transaction	(19 395)	433 972
Sommes versées au personnel et créiteurs divers *	(294 958)	(298 815)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	40 920	125 169
Impôts sur les sociétés	(64 482)	(59 430)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 310	1 099 694
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	10 941	(72)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	8 495	(58 075)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(30 847)	(40 785)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(11 411)	(98 932)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	(7 211)	26 708
Augmentation / diminution ressources spéciales	(7 528)	(7 752)
Dividendes versés et autres distributions	(150 543)	(71 857)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	(165 282)	(52 901)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(175 383)	947 861
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	2 336 318	1 388 457
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	2 160 935	2 336 318

* Chiffres de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-8)

(2)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Arrêtées au 31 Décembre 2015

Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2015 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2015 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2015 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2015 et un montant des produits réservés.

II-8. Changement de présentation

Des frais de traitement des opérations monétiques sont reclassés en 2014 du poste de l'état de résultat "commissions encourues" vers le poste "charges générales d'exploitation".

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2014 ont été retraités en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Commissions encourues	8 609	4 224
Charges générales d'exploitation	66 225	70 610
Total des charges d'exploitation bancaire	215 949	211 564
Produit Net Bancaire	535 573	539 958

POSTES DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Charges d'exploitation bancaire décaissées	222 538	218 153
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	294 430	298 815

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2015, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2015		31/12/2014	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
BIAT Capital	99,94	99,94	99,93	99,93
BIAT Assets Management	99,40	99,40	99,40	99,40
BIAT Capital risque	98,07	98,07	98,07	98,07
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	99,98	99,98	99,98	99,98
Société de Promotion Touristique	43,51	43,51	43,51	43,51
Organisation et Service Informatique	100,00	100,00	100,00	100,00
Société la PROTECTRICE	99,99	99,99	99,99	99,99
Assurances BIAT	94,48	94,47	93,98	93,97
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	63,76	63,76	70,54	70,39
SICAV Trésor	5,36	5,10	3,98	3,68
SICAV Prosperity	37,99	37,99	44,77	44,77
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société TAAMIR	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,18	57,15	62,18	57,15
Société Palm Links Immobilière	50,00	50,00	50,00	49,99
Banque d'Affaires de Tunisie	11,11	11,11	22,22	22,22
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	76,80	75,59	76,80	75,52
Société de pôle de compétitivité de Monastir	44,99	44,98	44,99	44,98
SICAV PATRIMOINE Obligataire	0,34	0,34	23,54	16,21
Fonds commun de créances 1	48,04	47,28	41,33	40,40
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	25,00	25,00	25,00	25,00
Fonds Commun de placement Epargne Actions	7,95	7,88	10,37	10,28
Fonds commun de créances 2	57,67	56,54	52,68	51,50
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
Société de Promotion Touristique Mohamed V	76,16	65,75	79,38	61,41
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
FCP Equilibre	95,24	95,18	95,24	95,17
FCP Prudence	57,92	57,92	41,46	41,46
BIAT Consulting	100,00	99,93	100,00	99,93
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	-	-

Au 31 Décembre 2015, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Service Informatique	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prospérité	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société TAAMIR	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Banque d'Affaires de Tunisie	Hors périmètre	Mise en équivalence
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
FCP Equilibre	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Prudence	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Hors périmètre

Note IV – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 107 686 mD ou 26,15% en passant d'une période à une autre de 411 723 mD à 519 409 mD. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Encaisses	77 770	71 248	6 522	9,15%
Avoirs chez la BCT	441 550	340 386	101 164	29,72%
Avoirs chez la CCP	89	89	-	0,00%
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	519 409	411 723	107 686	26,15%

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 32 611 mD ou 4,15% en passant d'une période à une autre de 786 210 mD à 818 821 mD. Il se détaille comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	708 982	708 844	138	0,02%
Créances sur les établissements financiers (b)	109 839	77 366	32 473	41,97%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	818 821	786 210	32 611	4,15%

(a) L'augmentation du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 138 mD ou 0,02% qui est passé de 708 844 mD au 31/12/2014 à 708 982 mD au 31/12/2015 concerne les postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	171 612	338 643	(167 031)	-49,32%
Comptes de prêts du marché interbancaire	439 267	287 305	151 962	52,89%
Créances rattachées sur prêts	1 122	1 229	(107)	-8,71%
Comptes correspondants NOSTRI	78 132	50 974	27 158	53,28%
Comptes correspondants LORI	98	1 197	(1 099)	-91,81%
Créances rattachées sur comptes correspondants	19	159	(140)	-88,05%
Valeurs non imputées	18 732	29 337	(10 605)	-36,15%
Total	708 982	708 844	138	0,02%

(b) L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 32 473 mD ou 41,97% qui sont passées de 77 366 mD en Décembre 2014 à 109 839 mD en Décembre 2015 est dûe principalement à l'augmentation de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Crédits à court et moyen terme accordés aux sociétés de leasing	108 473	76 398	32 075	41,98%
Créances et dettes rattachées	1 366	968	398	41,12%
Total	109 839	77 366	32 473	41,97%

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 905 815 mD en Décembre 2014 à 6 567 699 mD en Décembre 2015 enregistrant ainsi une hausse de 661 884 mD ou 11,21%. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	678 599	619 865	58 734	9,48%
Autres crédits à la clientèle	6 307 338	5 678 307	629 031	11,08%
Crédits sur ressources spéciales	65 791	75 927	(10 136)	-13,35%
Total	7 051 728	6 374 099	677 629	10,63%
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(436 365)	(435 353)	(1 012)	0,23%
Provisions collectives	(47 664)	(32 931)	(14 733)	44,74%
Total Créances sur la clientèle	6 567 699	5 905 815	661 884	11,21%

IV-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 1 548 043 mD à 1 753 466 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 205 423 mD ou 13,27%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Titres de transaction	1 590 489	1 387 181	203 308	14,66%
Titres de placement	162 977	160 862	2 115	1,31%
Total Portefeuille-titres commercial	1 753 466	1 548 043	205 423	13,27%

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 203 308 mD ou 14,66% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015) accompagnée par une augmentation du total des titres de placement à hauteur de 2 115 mD ou 1,31%.

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste est passé de 196 151 mD en Décembre 2014 à 186 178 mD en Décembre 2015, soit une diminution de 9 973 mD ou 5,08%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	202 827	207 530	(4 703)	-2,27%
Créances rattachés sur titres d'investissements	3 590	9 715	(6 125)	-63,05%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(20 239)	(21 094)	855	-4,05%
Total Portefeuille d'investissement	186 178	196 151	(9 973)	-5,08%

IV-6. Titres mis en équivalence

Le total de ce poste est passé de 2 070 mD en Décembre 2014 à 1 309 mD en Décembre 2015, soit une diminution de 761 mD ou 36,76%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Institut Tunis Dauphine	48	61	(13)	-21,31%
Banque d'Affaires de Tunisie	-	735	(735)	-100,00%
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	1 261	1 274	(13)	-1,02%
Total Titres mis en équivalence	1 309	2 070	(761)	-36,76%

IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 10 198 mD ou 4 % en passant de 255 055 mD au 31/12/2014 à 265 253 mD au 31/12/2015.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	65 180	62 373	2 807	4,50%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(41 559)	(34 291)	(7 268)	21,20%
Immobilisations corporelles	400 322	329 678	70 644	21,43%
Amortissements des immobilisations corporelles	(182 423)	(166 260)	(16 163)	9,72%
Immobilisations en cours et avances	23 733	63 555	(39 822)	-62,66%
Total Valeurs immobilisées	265 253	255 055	10 198	4,00%

IV-8. Ecart d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 11 732 mD en Décembre 2014 à 11 053 mD en Décembre 2015, soit une diminution de 679 mD

	Val Brute 31/12/2015	Amort cumulés 31/12/2015	VCN 31/12/2015	Val Brute 31/12/2014	Amort cumulés 31/12/2014	VCN 31/12/2014
Titres détenus par BIAT	20 351	(9 462)	10 889	20 510	(8 962)	11 548
SALLOUM	171	(94)	77	171	(86)	85
GSM	881	(881)	-	881	(881)	-
BCAP	16	(11)	5	16	(10)	6
ASSBIAT	10 801	(1 659)	9 142	10 735	(1 118)	9 617
BCR	95	(52)	43	95	(48)	47
SICAF	44	(22)	22	44	(20)	24
BAT	-	-	-	226	(147)	79
STI	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
STPI	12	(6)	6	12	(5)	7
SOPIAT	49	(22)	27	49	(20)	29
PROTECT	1 741	(174)	1 567	1 741	(87)	1 654
Titres détenus par SGP	1 015	(968)	47	1 015	(965)	50
OSI	78	(31)	47	78	(28)	50
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BCR	18	(16)	2	18	(15)	3
SICAF	18	(16)	2	18	(15)	3
Titres détenus par SICAF	308	(193)	115	308	(177)	131
TAAMIR	131	(85)	46	131	(79)	52
PROTECT	122	(73)	49	122	(67)	55
SGP	34	(22)	12	34	(20)	14
SOPIAT	21	(12)	9	21	(11)	10
Total	21 692	(10 639)	11 053	21 851	(10 119)	11 732

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 362 897 mD en Décembre 2014 à 396 140 mD en Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 33 243 mD ou 9,16%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre Décembre 2014 et Décembre 2015, un accroissement de 1 039 632 mD ou 10,97%, en passant de 9 479 696 mD à 10 519 328 mD.

NOTE V – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 1 579 mD à 1 303 mD, soit une diminution de 276 mD ou 17,48%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 115 mD ou 8,2% et à une diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 167 mD en Décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	1 288	1 403	(115)	-8,20%
Comptes BCT en devises	7	174	(167)	-95,98%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	8	2	6	300,00%
Total Banque Centrale et CCP	1 303	1 579	(276)	-17,48%

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 133 528 mD à 528 822 mD, soit une augmentation de 395 294 mD ou 296,04%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	525 974	131 150	394 824	301,05%
Dépôts des établissements financiers	2 848	2 378	470	19,76%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	528 822	133 528	395 294	296,04%

Cette variation est expliquée par :

* Une augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 394 824 mD ou 301,05%, qui sont passés de 131 150 mD en Décembre 2014 à 525 974 mD en Décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	355 000	-	355 000	100%
Emprunt en dinars auprès des banques	57 227	5 911	51 316	868,14%
Dépôts des correspondants Banquiers	36 130	35 642	488	1,37%
Autres sommes dues	77 447	89 594	(12 147)	-13,56%
Dettes rattachées	170	3	167	5566,67%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	525 974	131 150	394 824	301,05%

* Une augmentation des dépôts des établissements financiers de 470 mD ou 19,76%, qui sont passés de 2 378 mD en Décembre 2014 à 2 848 mD en Décembre 2015. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 601 129 mD ou 8,15%, en passant de 7 379 485 mD en Décembre 2014 à 7 980 614 mD en Décembre 2015. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dépôts à vue	3 931 416	3 650 999	280 417	7,68%
Dépôts d'épargne	1 972 713	1 808 710	164 003	9,07%
Comptes à échéance	1 203 483	1 026 055	177 428	17,29%
Bons à échéance	303 088	347 143	(44 055)	-12,69%
Certificats de dépôts marché monétaire	228 000	216 500	11 500	5,31%
Dettes rattachées	29 101	23 257	5 844	25,13%
Autres sommes dues	312 813	306 822	5 991	1,95%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 980 614	7 379 485	601 129	8,15%

1

V-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une diminution de 10 260 mD ou 8,61%, en passant de 119 113 mD en Décembre 2014 à 108 853 mD en Décembre 2015. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	62 607	68 978	(6 371)	-9,24%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	348	319	29	9,09%
Fonds publics et organismes extérieurs	10 131	10 389	(258)	-2,48%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	73 086	79 686	(6 600)	-8,28%
Emprunts subordonnés	35 600	39 250	(3 650)	-9,30%
Dettes rattachées aux emprunts	167	177	(10)	-5,65%
Total Emprunts et ressources spéciales	108 853	119 113	(10 260)	-8,61%

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 525 958 mD au 31 Décembre 2014 à 561 948 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 35 990 mD ou 6,84%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2015		31/12/2014	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
BIAT Capital	2	-	3	-
BIAT Assets Management	4	2	4	3
BIAT Capital risque	232	4	233	12
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
Société de Promotion Touristique	2 137	(83)	2 113	(7)
Assurances BIAT	1 699	262	1 027	235
SICAV Opportunity	269	5	329	5
SICAV Trésor	369 906	14 704	558 064	21 203
SICAV Prosperity	906	23	700	18
Société Palm Links Immobilière	126	13	150	(25)
Société Tanit International	5 742	(221)	5 367	417
Société Tunisie Titrisation	84	(50)	124	(43)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	14 908	930	13 085	2 512
SICAV PATRIMOINE Obligataire	119 271	4 488	10 032	461
Fonds commun de créances 1	2 480	70	3 893	60
Fonds Commun de placement Epargne Actions	2 780	83	2 283	54
Fonds commun de créances 2	3 983	(123)	5 719	32
Société Touristique Sahara Palace	3	-	-	-
Société de Promotion Touristique Mohamed V	6 334	493	1 381	923
FCP Equilibre	5	-	5	-
FCP Prudence	1 092	28	2 166	52
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	3 063	78	3 000	63
Total	535 027	20 706	609 679	25 975

NOTE VII – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 684 379 mD à 782 430 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 98 054 mD ou 14,33%.

Le tableau qui suit résume les capitaux propres de l'exercice 2014 et de l'exercice 2015.

Sociétés	31/12/2015		31/12/2014	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	666 442	140 248	601 818	105 952
BIAT Capital	639	(353)	698	40
BIAT Assets Management	104	366	108	440
BIAT Capital risque	(305)	191	(241)	630
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	3 247	1 027	2 907	814
SICAF BIAT	2 394	(14)	2 539	111
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(608)	(54)	(456)	(177)
Société de Promotion Touristique	(172)	(73)	(181)	(14)
Organisation et Service Informatique	239	(34)	228	11
Société la PROTECTRICE	99	677	(1 056)	1 284
Assurances BIAT	107	3 931	3 597	3 132
Société FAIZA	(672)	(3)	(669)	(3)
SICAV Opportunity	(17)	8	16	11
SICAV Trésor	(1 175)	790	(2 604)	810
SICAV Prosperity	43	14	55	15
Société Générale de Placement	1 301	(36)	1 675	(35)
Société TAAMIR	(14)	152	(80)	39
Société Golf Sousse Monastir	(17 720)	(441)	(17 198)	(522)
Société Palm Links Immobilière	16	13	41	(25)
Banque d'Affaires de Tunisie	-	-	(171)	(15)
Société Tanit International	(16 484)	(454)	(17 253)	859
Société Tunisie Titrisation	(98)	(156)	25	(134)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	3 187	761	1 697	2 053

SICAV PATRIMOINE Obligataire	12	15	(145)	89
Fonds commun de créances 1	926	63	823	41
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	281	(13)	358	(77)
Fonds Commun de placement Epargne Actions	23	7	49	6
Fonds commun de créances 2	(140)	(160)	(193)	34
Société Touristique Sahara Palace	(4 529)	(571)	(3 995)	(541)
Société de Promotion Touristique Mohamed V	(917)	946	(3 775)	1 468
Institut Tunis Dauphine	(838)	(14)	(840)	1
FCP Equilibre	(8)	-	2	(4)
FCP Prudence	(324)	39	(37)	37
BIAT Consulting	(62)	(1)	-	3
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	304	375	-	304
BIAT France	(16)	(459)	-	-
Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat	635 265	146 787	567 742	116 637

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des div	Provisions et réévaluation	Plus value interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
BIAT	Intégration Globale	619 645	-	-	-	9 677	25 590	(3 814)	15 344	-	666 442
BCAP	Intégration Globale	3 559	(2 999)	16	(10)	75	-	-	-	(2)	639
BAM	Intégration Globale	588	(498)	-	-	18	-	-	-	(4)	104
BCR	Intégration Globale	12 843	(12 162)	95	(48)	285	-	(1 086)	-	(232)	(305)
CIAR	Intégration Globale	1 294	(1 018)	-	-	48	-	2 592	331	-	3 247
SICAF	Intégration Globale	19 627	(19 000)	62	(34)	656	1 083	-	-	-	2 394
SOPIAT	Intégration Globale	4 878	(5 016)	70	(31)	26	-	(717)	183	(1)	(608)
SALLOUM	Intégration Globale	3 738	(1 903)	171	(86)	24	-	-	21	(2 137)	(172)
OSI	Intégration Globale	191	(24)	78	(27)	-	-	-	21	-	239
PROTECT	Intégration Globale	2 688	(4 692)	1 863	(154)	405	-	(11)	-	-	99
ASSBIAT	Intégration Globale	30 640	(38 622)	10 801	(1 119)	106	-	-	-	(1 699)	107

FAIZA	Intégration Globale	270	(542)	-	-	-	(400)	-	-	-	(672)
OPPRUNITY	Intégration Globale	742	(490)	-	-	-	-	-	-	(269)	(17)
TRESOR	Intégration Globale	393 985	(25 264)	-	-	-	10	-	-	(369 906)	(1 175)
PRESPERITY	Intégration Globale	1 460	(512)	-	-	1	-	-	-	(906)	43
SGP	Intégration Globale	2 830	(3 292)	34	(20)	67	1 682	-	-	-	1 301
TAAMIR	Intégration Globale	4 521	(4 655)	131	(79)	27	-	-	41	-	(14)
GSM	Intégration Globale	(824)	(4 134)	1 818	(1 818)	-	-	(18 453)	5 691	-	(17 720)
LINKS	Intégration Globale	252	(110)	-	-	-	-	-	-	(126)	16
STI	Intégration Globale	27 274	(28 300)	6 540	(6 540)	18	(10 883)	-	1 149	(5 742)	(16 484)
TITRIS	Intégration Globale	370	(385)	-	-	1	-	-	-	(84)	(98)
ELFEJJA	Intégration Globale	27 091	(8 996)	-	-	-	-	-	-	(14 908)	3 187
PATRIMOINE	Intégration Globale	119 625	(400)	-	-	58	-	-	-	(119 271)	12
FCC1	Intégration Globale	5 713	(2 307)	-	-	-	-	-	-	(2 480)	926
STPI	Mise en équivalence	1 274	(1 000)	12	(5)	-	-	-	-	-	281
FCP	Intégration Globale	3 020	(217)	-	-	-	-	-	-	(2 780)	23
FCC2	Intégration Globale	8 554	(4 711)	-	-	-	-	-	-	(3 983)	(140)
STSP	Intégration Globale	3 464	(7 999)	-	-	9	-	-	-	(3)	(4 529)
SPTMV	Intégration Globale	26 613	(22 625)	-	-	264	-	-	1 165	(6 334)	(917)
ITD	Mise en équivalence	8	(900)	-	-	-	-	-	54	-	(838)
EQUILIBRE	Intégration Globale	96	(99)	-	-	-	-	-	-	(5)	(8)
PRUDENCE	Intégration Globale	2 633	(1 867)	-	-	2	-	-	-	(1 092)	(324)
BCO	Intégration Globale	426	(488)	-	-	-	-	-	-	-	(62)
SPTSFAX	Intégration Globale	17 767	(14 400)	-	-	-	-	-	-	(3 063)	304
BFR	Intégration Globale	221	(230)	-	-	-	-	-	(7)	-	(16)
Total consolidé		1 347 076	(219 857)	21 692	(9 971)	11 767	17 082	(21 489)	23 993	(535 027)	635 265

	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des div	Ret (+v) Interne	Const amort/pertes val. EA	Impôts différés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
BIAT	Intégration Globale	151 579	642	(9 677)	-	-	(2 296)	-	140 248
BCAP	Intégration Globale	(369)	-	(75)	-	(1)	92	-	(353)
BAM	Intégration Globale	385	-	(17)	-	-	-	(2)	366
BCR	Intégration Globale	485	-	(285)	-	(5)	-	(4)	191
CIAR	Intégration Globale	549	-	(48)	-	-	526	-	1 027
SICAF	Intégration Globale	646	-	(656)	-	(3)	(1)	-	(14)
SOPIAT	Intégration Globale	(9)	-	(25)	-	(4)	(16)	-	(54)
SALLOUM	Intégration Globale	(123)	-	(24)	-	(9)	-	83	(73)
OSI	Intégration Globale	(11)	-	-	-	(4)	(19)	-	(34)
PROTECT	Intégration Globale	1 175	-	(405)	-	(93)	-	-	677
ASSBIAT	Intégration Globale	4 428	411	(106)	-	(540)	-	(262)	3 931
FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
OPPRUNITY	Intégration Globale	13	-	-	-	-	-	(5)	8
TRESOR	Intégration Globale	15 503	(10)	-	-	-	1	(14 704)	790
PRESPERITY	Intégration Globale	38	-	(1)	-	-	-	(23)	14
SGP	Intégration Globale	29	5	(67)	-	(2)	(1)	-	(36)
TAAMIR	Intégration Globale	164	-	(27)	-	(7)	22	-	152
GSM	Intégration Globale	(348)	-	-	-	-	(93)	-	(441)
LINKS	Intégration Globale	27	-	-	-	-	(1)	(13)	13
STI	Intégration Globale	(2 154)	1 475	(18)	-	-	22	221	(454)
TITRIS	Intégration Globale	(206)	-	(1)	-	-	1	50	(156)
ELFEJJA	Intégration Globale	1 691	-	-	-	-	-	(930)	761
PATRIMOINE	Intégration Globale	4 561	-	(58)	-	-	-	(4 488)	15
FCC1	Intégration Globale	134	-	-	-	-	(1)	(70)	63
STPI	Mise en équivalence	(13)	-	-	-	(1)	1	-	(13)
FCP	Intégration Globale	90	-	-	-	-	-	(83)	7
FCC2	Intégration Globale	(283)	-	-	-	-	-	123	(160)
STSP	Intégration Globale	(562)	-	(9)	-	-	-	-	(571)
SPTMV	Intégration Globale	1 746	-	(265)	-	-	(42)	(493)	946
ITD	Mise en équivalence	(14)	-	-	-	-	-	-	(14)
PRUDENCE	Intégration Globale	69	-	(2)	-	-	-	(28)	39
BCO	Intégration Globale	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
SPTSFAX	Intégration Globale	454	-	-	-	-	(1)	(78)	375
BFR	Intégration Globale	(467)	-	-	-	-	8	-	(459)
Total consolidé		179 203	2 523	(11 766)	-	(669)	(1 798)	(20 706)	146 787

NOTE VIII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 751 522 mD au 31 Décembre 2014 à 797 346 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 45 824 mD ou 6,1%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 453 151 mD au 31/12/2014 à 473 908 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 20 757 mD ou 4,58%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	584	1 605	(1 021)	-63,61%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	6 055	4 344	1 711	39,39%
Intérêts sur crédits à la clientèle	379 281	358 868	20 413	5,69%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	62 207	60 511	1 696	2,80%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	19 446	18 921	525	2,77%
Autres intérêts et revenus assimilés	6 335	8 902	(2 567)	-28,84%
Total Intérêts et revenus assimilés	473 908	453 151	20 757	4,58%

VIII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 153 159 mD au 31/12/2014 à 182 857 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 29 698 mD ou 19,39%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 368	4 111	257	6,25%
Commission sur engagements de financement	28 813	21 618	7 195	33,28%
Commission sur engagement de garantie	6 161	5 997	164	2,73%
Commission sur prestations de services financiers	38 451	32 416	6 035	18,62%
Commissions sur autres opérations	105 064	89 017	16 047	18,03%
Total Commissions (en produits)	182 857	153 159	29 698	19,39%

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 134 056 mD au 31/12/2015 contre 140 857 mD au 31/12/2014, soit une diminution de 6 801 mD ou 4,83%.

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	55 442	57 691	(2 249)	-3,90%
Revenus sur titres de placement	(b)	28 521	29 485	(964)	-3,27%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	50 093	53 681	(3 588)	-6,68%
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		134 056	140 857	(6 801)	-4,83%

Cette augmentation est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 57 691 mD à 55 442 mD, soit une diminution de 2 249 mD ou 3,9%. Ces produits sont détaillés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction		53 131	55 512	(2 381)	-4,29%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement		2 311	2 179	132	6,06%
Total Revenus des titres de transaction		55 442	57 691	(2 249)	-3,90%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations et des revenus des parts prioritaires des FCC, ont enregistré une diminution de 964 mD ou 3,27%, en passant d'une période à une autre de 29 485 mD à 28 521 mD.

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts des obligations		28 383	29 036	(653)	-2,25%
Revenus des fonds communs de créances		138	449	(311)	-69,27%
Total Revenus sur titres de placement		28 521	29 485	(964)	-3,27%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 53 681 mD au 31/12/2014 à 50 093 mD au 31/12/2015 enregistrant une diminution de 3 588 mD ou 6,68%.

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 2 170 mD ou 49,83% en passant d'une période à une autre de 4 355 mD à 6 525 mD.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	5 435	3 033	2 402	79,20%
Revenus des titres participation	1 090	1 322	(232)	-17,55%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	6 525	4 355	2 170	49,83%

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 211 564 mD au 31 Décembre 2014 (solde retraité) à 217 412 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 5 848 mD ou 2,76%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 182 754 mD au 31/12/2014 à 187 083 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 4 329 mD ou 2,37%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 252	1 821	(569)	-31,25%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	972	1 418	(446)	-31,45%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	163 981	147 288	16 693	11,33%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	3 798	391	3 407	871,36%
Intérêts sur ressources spéciales	2 318	2 601	(283)	-10,88%
Autres intérêts et charges	14 762	29 235	(14 473)	-49,51%
Total Intérêts encourus et charges assimilées	187 083	182 754	4 329	2,37%

VIII-2-2. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 24 264 mD au 31/12/2014 à 26 330 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 2 066 mD ou 8,51%.

VIII-2-3. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 4 224 MD au 31/12/2014 (solde retraité) à 3 797 MD au 31/12/2015, enregistrant une diminution de 427 MD ou 10,11%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	693	630	63	10,00%
Commissions sur autres opérations	3 104	3 594	(490)	-13,64%
Total Commissions encourues	3 797	4 224	(427)	-10,11%

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 une dotation nette de 82 359 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(100 123)	(94 262)	(5 861)	6,22%
Dotation aux provisions pour risques et charges	(11 389)	(28 332)	16 943	-59,80%
Total des dotations	(111 512)	(122 594)	11 082	-9,04%
Pertes sur créances	(51 627)	(100 526)	48 899	-48,64%
Total des dotations et des pertes sur créances	(163 139)	(223 120)	59 981	-26,88%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	78 097	129 494	(51 397)	-39,69%
Reprise de provisions pour pertes et charges	2 605	2 136	469	21,96%
Total des reprises	80 702	131 630	(50 928)	-38,69%
Récupérations créances passées en perte	78	248	(170)	-68,55%
Total des reprises et des récupérations sur créances	80 780	131 878	(51 098)	-38,75%
Solde	(82 359)	(91 242)	8 883	-9,74%

VIII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un solde en gain de 1 545 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(800)	(2 016)	1 216	-60,32%
Charges et pertes sur titres	(226)	(384)	158	-41,15%
Total des dotations et des pertes sur créances	(1 026)	(2 400)	1 374	-57,25%
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	2 070	1 809	261	14,43%
Plus-value de cession des titres de participation	501	68	433	636,76%
Total des reprises et des récupérations sur créances	2 571	1 877	694	36,97%
Solde	1 545	(523)	2 068	-395,41%

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 28 953 mD à 25 333 mD, enregistrant ainsi une diminution de 3 620 mD ou 12,5%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 174 362 mD à 185 249 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 10 887 mD ou 6,24%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 4 804 mD enregistrée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 1 729 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 3 075 mD.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un montant de 32 923 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 435	7 935	500	6,30%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	16 905	17 189	(284)	-1,65%
Dotations aux amortissements des charges reportées	7 639	9 439	(1 800)	-19,07%
Régularisation des amortissements	-	(6)	6	-100,00%
Reprise de provisions sur immobilisation	(249)	(171)	(78)	45,61%
Autres dotations aux provisions	193	888	(695)	-78,27%
Total	32 923	35 274	(2 351)	-6,66%

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est un gain de 1 111mD provient des plus-values de cession d'immobilisations pour 455 mD par des moins-values sur cession d'immobilisation pour 19 mD, des autres pertes pour 622 mD et des autres gains pour 53 mD.

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un montant de 64 458 mD contre 51 326 mD au 31/12/2014, soit une augmentation de 13 132 mD ou 25,59%.